

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

RAPPORT DE PRESENTATION DOCUMENT DIAGNOSTIC 3 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DOCUMENT PROVISoire SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS / JUILLET 2018



Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
Le Maire,



**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de
Communes du Val d'Argent**

**Lot 2 : état initial de l'environnement, évaluation environnementale, évaluation des
incidences NATURA 2000**

Etat initial de l'Environnement



Réalisation de l'étude :

Coordination de l'étude & relecture : Elodie VELSIN (ESTERR) & Claude LAURY (O.G.E.)

Rédaction : Elodie VELSIN (chapitre Paysage), Florian SCHALLER et Benoît TOURY (autres chapitres)

Cartographie : Elodie VELSIN (Chapitre Paysage), Florian SCHALLER et Benoît TOURY (autres chapitres)

Crédit photographique : ESTERR et O.G.E. sauf mention contraire

Nom fichier Version	Date	Nature de l'évolution	Rédaction	Vérification
17004_Etat_initial_environnement Version 1	24/07/2017	Création et première diffusion	Elodie VELSIN Florian SCHALLER Benoît TOURY	Claude LAURY
17004_Etat_initial_environnement_février2018 Version 2	15/02/2018	Prise en compte des remarques de la CCVA et finalisation de l'état initial	Elodie VELSIN Florian SCHALLER Benoît TOURY	Claude LAURY
17004_Etat_initial_environnement_juin2018 Version 3	14/06/2018	Prise en compte des dernières remarques de la CCVA	Elodie VELSIN Benoît TOURY	Claude LAURY

Format d'impression du rapport : A3 paysage.

Sommaire

PREAMBULE	5
1. LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES	6
1.1. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE.....	6
1.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE	8
2. LA RESSOURCE EN EAU	10
2.1. LES EAUX SUPERFICIELLES.....	10
2.2. LES EAUX SOUTERRAINES	12
2.3. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	12
2.4. L'ASSAINISSEMENT	12
2.5. LES POLITIQUES PUBLIQUES	14
2.6. SYNTHESE RESSOURCE EN EAU.....	14
3. LE CLIMAT – L'AIR – L'ENERGIE	15
3.1. LE CLIMAT	15
3.2. LA QUALITE DE L'AIR	15
3.3. GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	16
3.4. LES ENERGIES RENOUVELABLES	16
3.5. LES POLITIQUES PUBLIQUES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	16
3.6. SYNTHESE CLIMAT AIR ÉNERGIE	17
4. LE PATRIMOINE NATUREL	18
4.1. ZONAGES REGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES	18
4.1.1. <i>Natura 2000</i>	18
4.1.2. <i>Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)</i>	24
4.1.3. <i>Autres périmètres d'inventaire ou protection</i>	24
4.2. LES PRINCIPALES ENTITES NATURELLES.....	27
4.2.1. <i>Déterminants écologiques et « portrait » du patrimoine naturel</i>	27
4.2.2. <i>Description des entités naturelles</i>	30
4.3. LE PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE	35
4.3.1. <i>La flore</i>	35
4.3.2. <i>Faune</i>	40
4.4. LES ZONES HUMIDES.....	42
4.5. TRAME VERTE ET BLEUE OU CONTINUITES ECOLOGIQUES	43
4.6. ENJEUX VIS-A-VIS DU MILIEU NATUREL	49
5. LE PAYSAGE	53
5.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	53
5.1.1. <i>Le Pays de l'Alsace Centrale</i>	53
5.1.2. <i>Le Val d'Argent, un territoire au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)</i>	54
5.1.3. <i>Pays d'art et d'histoire</i>	55
5.2. ENTITES PAYSAGERES ET ELEMENTS STRUCTURANTS.....	56
5.2.1. <i>Les Hautes Vosges</i>	56
5.2.2. <i>La Vallée de la Liepvrette</i>	57
5.2.3. <i>La Vallée de la Liepvrette : les sous-unités paysagères</i>	60
5.2.4. <i>Les éléments structurants du paysage</i>	63
5.3. TENDANCES ET PRESSIONS PAYSAGERES	74
5.3.1. <i>Les évolutions naturelles et agricoles</i>	74
5.3.2. <i>Les pressions paysagères</i>	76
<i>La reconversion vers la laine et ses conséquences</i>	78
<i>Le long déclin du textile</i>	78
6. LES RISQUES ET LES NUISANCES	83
6.1. LES RISQUES NATURELS	83
6.1.1. <i>Risque inondation</i>	83
6.1.2. <i>Risque géologique</i>	83
6.1.3. <i>Risque sismique</i>	85
6.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	86
6.2.1. <i>Les établissements à risques</i>	86
6.2.2. <i>Les risques de rupture de barrage et de digues</i>	86
6.2.3. <i>Les risques de transport de matière dangereuse</i>	86
6.2.4. <i>Pollution des sols</i>	87
6.3. LES NUISANCES ACOUSTIQUES	89
6.4. LA GESTION DES DECHETS	89
6.5. SYNTHESE RISQUES ET NUISANCES.....	89
7. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	90
8. BIBLIOGRAPHIE	93
9. ANNEXES	94
9.1. LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE TABLEAU DE LA FLORE PATRIMONIALE	94
9.2. LISTE DES SITES IDENTIFIES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVA	95

TABLEAU 1: COMPARAISON DES EMISSIONS DE POLLUANTS ENTRE LE TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT ET LE GRAND EST EN 2014	15
TABLEAU 2 : HABITATS PRESENTS DANS LA ZSC FR4202004 « SITE A CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES » (SOURCE : ANDRE A., 2012).....	20
TABLEAU 3 : ESPECES DE L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE HABITATS AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE (SOURCE : ANDRE A., 2012).....	21
TABLEAU 4 : AUTRES ESPECES DE L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE HABITATS (SOURCE : ANDRE A., 2012)	21
TABLEAU 5 : ESPECES DE L'ANNEXE 1 AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DE LA ZPS « HAUTES-VOSGES, HAUT-RHIN » (SOURCE : HTTP://INPN.MNHN.FR/SITE/NATURA2000/FR4211807	22
TABLEAU 6 : HABITATS PRESENTS DANS LA ZPS FR4211807 « HAUTES-VOSGES, HAUT-RHIN » (SOURCE : ANDRE A., 2012)	23
TABLEAU 7 : PERIMETRES ZNIEFF RECOUPES PAR LA CCVA OU A PROXIMITE	25
TABLEAU 8 : NOMBRE DE DONNEES FLORISTIQUES PAR COMMUNE	35
TABLEAU 9 : ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES CITEES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL.....	35
TABLEAU 10 : LISTE HIERARCHISEE DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE (D'APRES VUILLEMENOT M. & AL., 2016) ...	36
TABLEAU 11 : ENJEUX DU TERRITOIRE DE LA CCVA VIS-A-VIS DU MILIEU NATUREL.....	50
TABLEAU 12 : ICPE RECENSES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVA	86
TABLEAU 13 : SITES POLLUES PAR COMMUNE D'APRES LA BDD BASIAS.....	87
TABLEAU 14 : SYNTHESE DES RISQUES ET NUISANCES PAR COMMUNE	89
TABLEAU 15 : SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	90
CARTE 1 : LOCALISATION DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT	6
CARTE 2 : RELIEF DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT.....	7
CARTE 3 : GEOLOGIE DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT.....	9
CARTE 4 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE SIMPLIFIE DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT.....	11
CARTE 5 : PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT.....	13
CARTE 6 : SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT	19
CARTE 7 : PERIMETRES NATURA 2000 DU TERRITOIRE DE LA CCVA.....	23
CARTE 9 : ZNIEFF DU TERRITOIRE DE LA CCCVA	26
CARTE 10 : OCCUPATION DU SOL DU TERRITOIRE DE LA CCVA D'APRES CORINE LAND COVER	28
CARTE 11 : FLORE PATRIMONIALE DU VAL D'ARGENT.....	38
CARTE 12 : ZONES A DOMINANTE HUMIDE D'APRES BdZDH2008-CIGAL.....	42
CARTE 13 : CARTE DES TRAMES VERT ET BLEUES DEFINIE PAR LE SCOT DE SELESTAT	43
CARTE 14 : CONTINUUM FORESTIER DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT	46
CARTE 15 : CONTINUUM DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT.....	47
CARTE 16 : TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT	48
CARTE 17 : ZONES A ENJEU POUR LE MILIEU NATUREL SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVA	52
CARTE 18 : ZONES INONDABLES DU TERRITOIRE DE LA CCVA.....	84
CARTE 19 : RISQUES GEOLOGIQUES ET SISMIQUES DU TERRITOIRE DE LA CCVA	85
CARTE 20 : LOCALISATION DES ANCIENS SITES POLLUES DU TERRITOIRE DE LA CCVA.....	88
FIGURE 1: LEGENDE DE LA CARTE GEOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU VAL D'ARGENT	8
FIGURE 2 : REPARTITION SURFACIQUE SCHEMATIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL	27
FIGURE 3 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1956 ET 2017 (SOURCE : HTTPS://WWW.GEOPORTAIL.GOUV.FR).....	29

PREAMBULE

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA), a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le groupement composé d'Espace et Territoires (ESTERR, mandataire) et de l'Office de Génie Ecologique (O.G.E.) a été missionné par la collectivité le 30/01/2017 pour réaliser le lot 2 relatif à :

- l'état initial de l'environnement ;
- l'évaluation environnementale ;
- l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le présent document correspond au rapport de l'état initial de l'environnement.

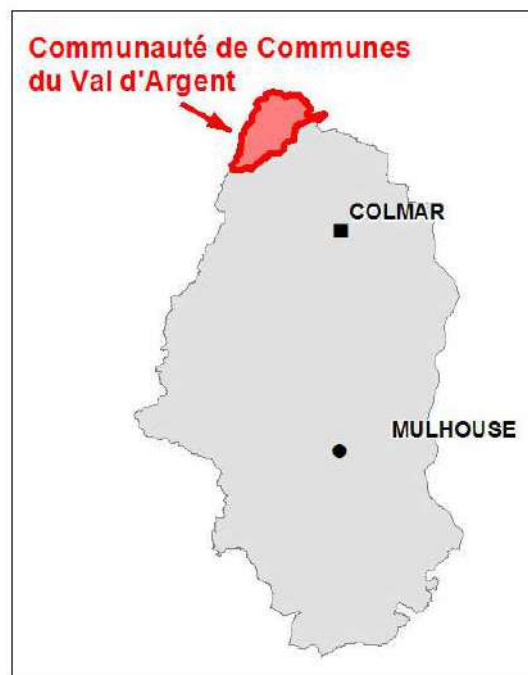
1. LE TERRITOIRE DANS SES LIMITES PHYSIQUES

1.1. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Située à l'extrémité nord du département du Haut-Rhin (68), la Communauté de Communes du Val d'Argent (nommée CCVA dans la suite du document) regroupe 4 communes : Lièpvre, Rombach-le-Franc, Sainte-Croix-aux-Mines et Sainte-Marie-aux-Mines. Ce territoire se situe en frontière avec les départements du Bas-Rhin (67) et des Vosges (88).

Le Val d'Argent est une vallée vosgienne d'une superficie totale de 103,54 km² avec un axe longitudinal avoisinant les 23 km. La vallée se situe au niveau de Sélestat. Elle est délimitée à l'ouest par la Route des Crêtes et à l'est par la route des vins d'Alsace.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, le point culminant s'élève à 1203 mètres au niveau du Petit Brézouard au sud-est du ban communal de Sainte-Marie-aux-Mines. Le point le plus bas se situe au niveau du Bois l'Abbesse, à l'est du ban communal de Lièpvre à une altitude de 233 mètres. Le territoire présente un fort relief typique du massif des Vosges.

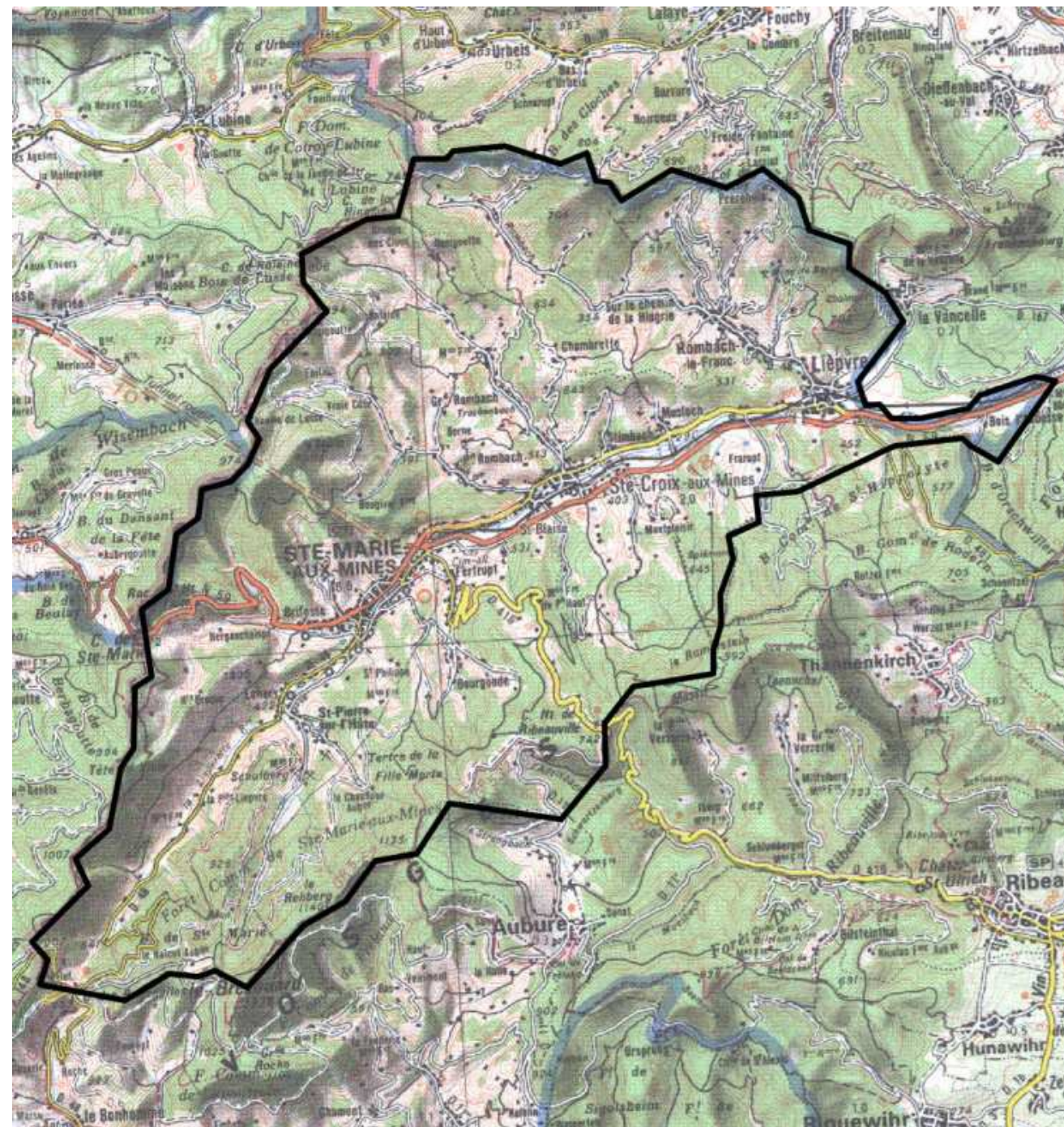


Le territoire du Val d'Argent se divise en deux parties :

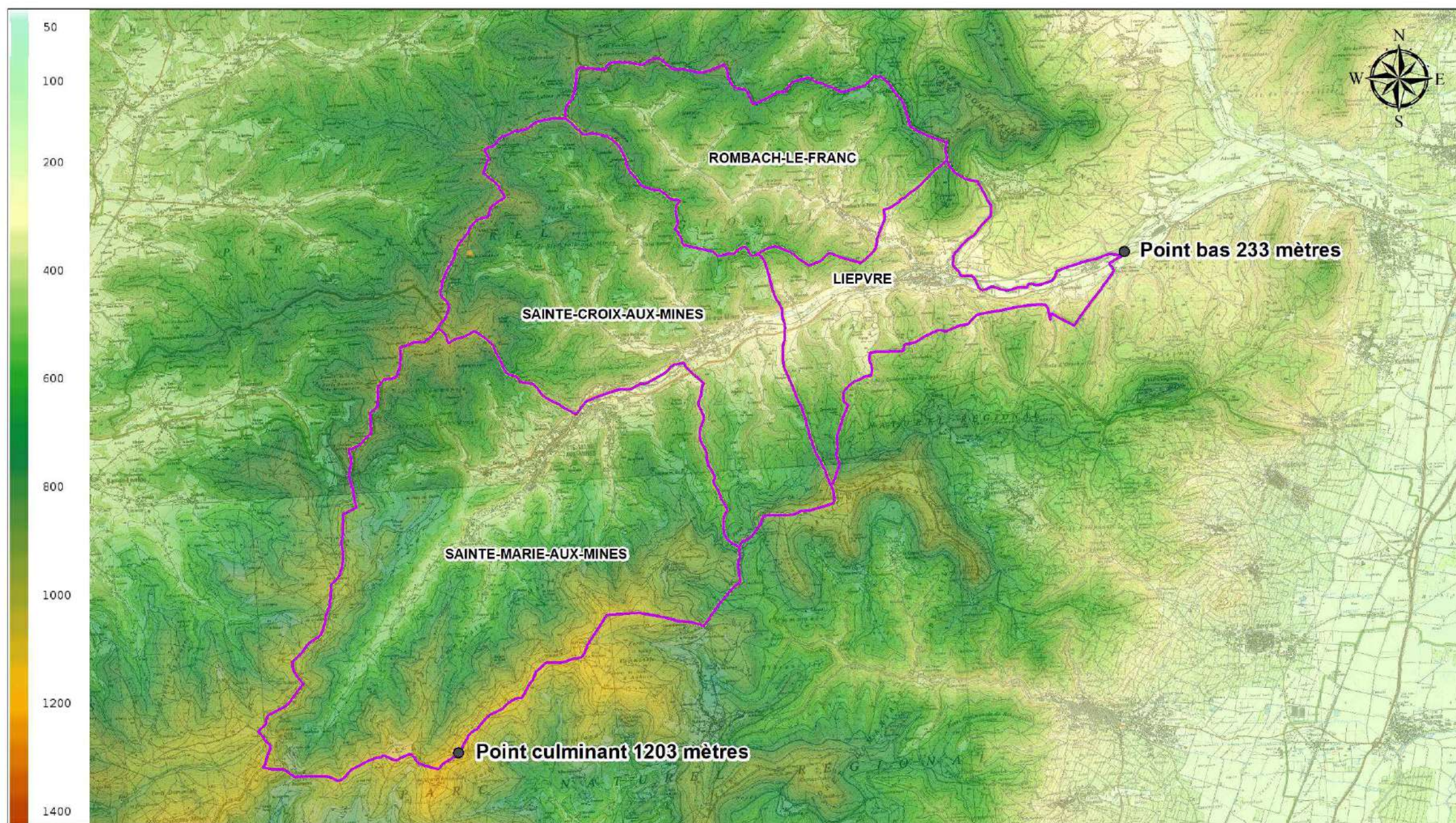
- l'une en amont d'Echery, encaissée en forme de V avec des versants rectilignes aux pentes soutenues atteignant les 35 à 40% ;
- l'autre à l'aval où le relief présente des formes plus amples et plus élargies, permettant l'implantation du bâti.

Les versants se caractérisent par de nombreux vallons aux modelés divers : vallon en berceau du Raenthal, du Frarupt, et du Brifosse et vallon en V du Fertrupt et du Petit-Rombach, en « terrasse fluviale » du Grand-Rombach ...

De nombreux ruisseaux, affluents de la Lièpvrette, descendent des vallons. Ils ont façonné le relief (voir carte page suivante).




Carte 1 : Localisation du territoire du Val d'Argent



PLUI de la Communauté de communes du Val d'Argent TOPOGRAPHIQUE



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : MNT CIGAL
Fond de plan : SCAN 25

 Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 2 : Relief du territoire du Val d'Argent

1.2. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le territoire s'inscrit dans les Vosges moyennes où le socle primaire constitué par le granite et le gneiss affleure (voir carte suivante). La géologie dominante est de type cristalline, avec une répartition entre un versant nord dominé par le granite et un versant sud majoritairement gneissique. Le gneiss se trouve principalement sur le versant exposé au nord-ouest qui est surmonté par le massif gréseux du Taennchel.

Les fonds de vallée sont principalement recouverts d'alluvions fluviales (galet et sable) de la période du Würm.

La vallée supérieure jusqu'à Lièpvre est affectée par un important faisceau de failles dont la grande dislocation de Retournemer-Sainte-Marie-aux-Mines. Ce jeu de failles a permis des remontées filoniennes qui forment des gisements métallifères.

Le patrimoine géologique, minéralogique et le patrimoine minier sont fortement liés. Le secteur de Sainte-Marie-aux-Mines est le principal domaine minier d'Alsace et l'un des plus remarquables d'Europe pour la variété des minerais exploités.

Cette importance est marquée par l'activité d'extraction ancienne et intense et par la présence des minéraux d'argent remarquable en qualité, variété et abondance.

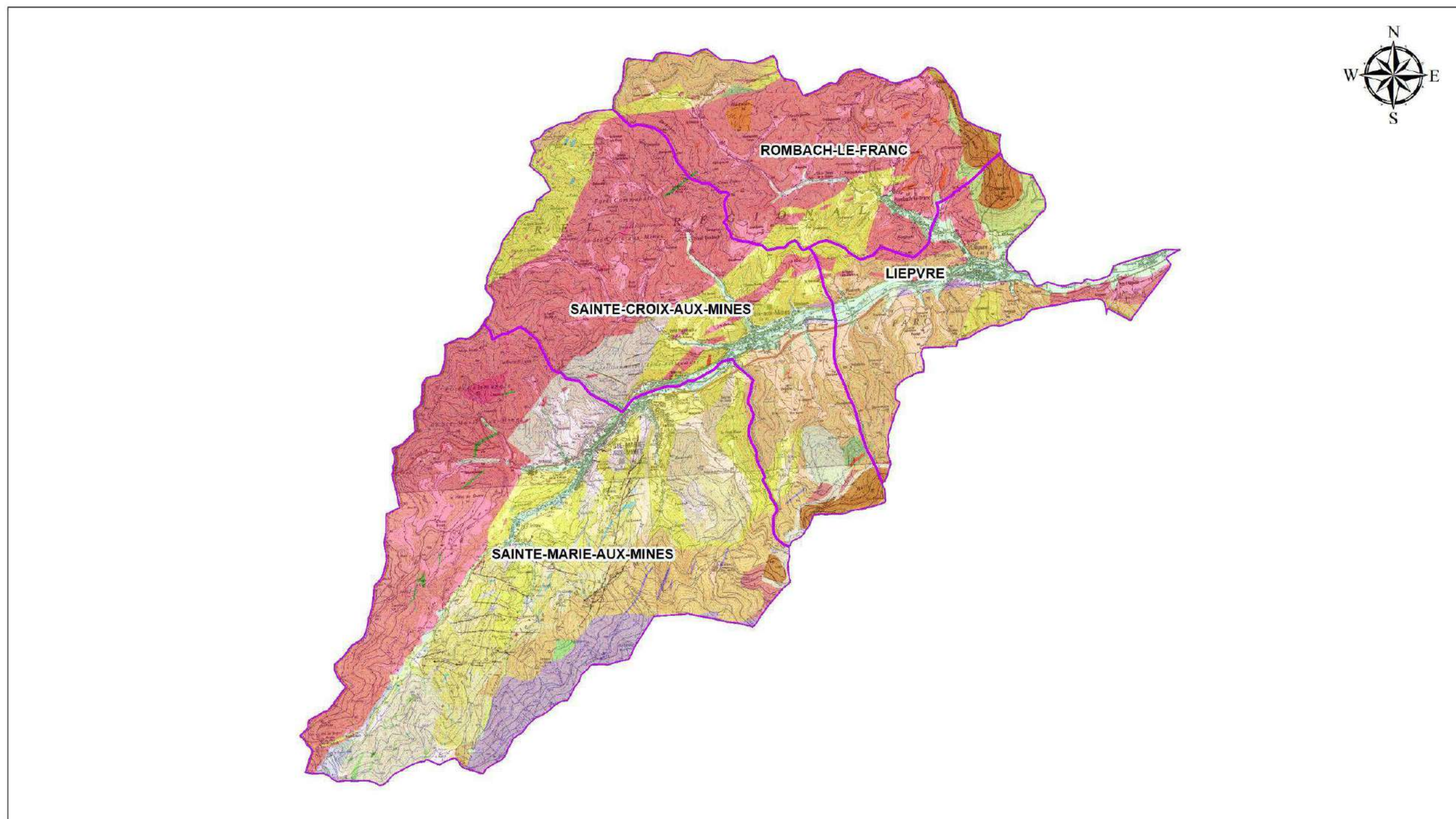
Ces gisements furent exploités dès le premier millénaire (aux environs de l'an 800) pour s'achever en 1932. La valeur géologique du territoire a été découverte par des moines, les filons ont été redécouverts au 16ème siècle. L'activité minière a été intense avec pas moins de 1000 haldes (déblais), environ 800 entrées de galeries comptabilisées. L'exploitation sur le secteur se termine vers 1932 où une compagnie rouvre à nouveau la Gabe-Gottes qui devient la seule mine au monde à extraire de l'arsenic natif et livre encore une quantité de minéraux de collection. La production totale d'argent a été estimée à plusieurs centaines de tonnes.

Les minéraux de Sainte-Marie-aux-Mines se distinguent par leur abondance ainsi que par la qualité et la variété de leurs cristallisations. Le Val d'Argent doit surtout sa célébrité aux divers minerais et minéraux d'argent. Plus de 150 variétés ont été recensées dans le Val d'Argent. Les minéraux d'argent sont avant tout représentés par l'argent natif, le plus souvent en touffes, filaments plus ou moins contournés.

Les sites les plus remarquables connus sont : les mines du Musloch, les mines de Plomb, les mines de la Bourgonde, les filons Chrétien - Saint-Guillaume – Saint-Jacques – Saint-Jean au Neuenberg.

Figure 1: Légende de la carte géologique du territoire du Val d'Argent

Fy-zV, Alluvions vosgiennes de fond de vallée (Weichsélien à Holocène) - 9
FyV, Alluvions des basses terrasses des vallées vosgiennes (Weichsélien) - 13
Fy, Alluvions des basses terrasses d'origine mixte (rhénan + vosgien) (Weichsélien) - 14
Fx, Alluvions anciennes, cailloutis, "moyenne terrasse" sur substrat identifié (Pléistocène moyen récent) - 15
Fly, Cailloutis des cônes de déjections (Weichsélien) - 23
Fjx, Cônes de déjections des vallées vosgiennes d'âge Riss (Pléistocène moyen récent) - 25
Fj, Cônes de déjection indivisés (Pléistocène à Holocène) - 27
FGy, Formation fluvio-glaciaire (Weichsélien) - 29
Cp, Dépôts soliflués (Pléistocène à Holocène) - 52
t1-2P, Conglomérat principal ou Poudingue de Ste Odile (Buntsandstein moyen supérieur) - 136
t1-2V, Grès vosgien indifférencié (Buntsandstein moyen à inférieur) - 137
t1A, faciès argilo-sableux à la base du Grès vosgien (Buntsandstein inférieur) - 138
r2bK, Permien - Assise de Kohlbaechel, conglomérats, arkoses, dolomies en concrétions - (Saxonien et Thuringien) - 140
h4, Carbonifère - Conglomérats, arkoses, schistes uranifères et veines de houille - (Westphalien) - 142
p1a, Filons tardi- à postorogéniques - Microgranites porphyroïdes indifférenciés - (Dévonien-Permien) - 143
o1a, Filons tardi- à postorogéniques - Microgranite fin, granophyre, rhyolite - (Dévonien-Permien) - 144
Q, Filons tardi- à postorogéniques - Quartz stérile, en filons - (Stéphanien-Lias) - 147
fm, Filons tardi- à postorogéniques - Filon minéralisé, faille minéralisée - (Stéphanien-Lias) - 148
t1b-m, Filons tardi- à postorogéniques - Microgranite et granophyre à biotite et muscovite associés aux granites intrusifs à deux mica - (Carbonifère indifférencié) - 149
t1d-qC, Filons tardi- à postorogéniques - Microsénite quartzifère (à microgranite) à amphibole et pyroxène, associée au granite des Crêtes - (Namurien) - 150
h5r1-30, Granites de Vosges du Nord - Granites acides, hyperalcalins de Raon-l'Etape, des Brûlées et du Kagenfels et faciès granopyriques et rhyolitiques de bordure - (Stéphanien à Autunien ?) - 151
h3-4p-3, Granites des Vosges moyennes et méridionales - Granite à grands phénocristaux de Thannenkirch et des Verreries - (Namurien-Westphalien) - 194
h3-3C, Granites des Vosges moyennes et méridionales - Granite porphyroïde à biotite et amphibole, des Crêtes - (Namurien) - 198
h3-3dC, Granites des Vosges moyennes et méridionales - Durbachite associée au granite des Crêtes, dans la série de Ste-Marie-aux-Mines - (Namurien) - 202
h2-3sc, Granites des Vosges moyennes et méridionales - Granite syncinématique du Bilstein - (Viséen 335 Ma) - 203
Smæ, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss à lithologie variée (sillimanite prismatique et grenat) - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 219
Smä, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Amphibolites et intercalations amphibolitiques - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 220
SmC, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Lentilles de cipolins - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 221
Smf, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Leptynites - Granulites claires roses ou blanches, à grenat - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 222
Smfä, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Leptynites à grenat, granitisées - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 223
Smæg-s, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss à grenat, sillimanite et graphite - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 224
SmGp, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Granulite sombre à hypersthène - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 225
Smæg, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss perlé à grenat - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 226
Smægä, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss perlé à grenat, granitisé - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 227
Smis, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Leptynites à nodules de sillimanite - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 228
SmMs-c, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss migmatitiques à biotite, sillimanite et cordiérite - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 229
SmæMc, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss migmatitiques rubanés à biotite et cordiérite - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 230
Smæg-c, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss monotones à grenat et/ou cordiérite - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 231
oa, Péridotite serpentinisée à amphibole - (Cambrien supérieur ?) - 235
og, Péridotite serpentinisée à grenat - (Cambrien supérieur ?) - 236
Smæsil, Série métamorphique de Sainte-Marie-aux-Mines - Gneiss à sillimanite fibreuse et gneiss rubanés laminés - (Protolithe cambro-ordovicien ?) - 238



PLUI de la Communauté de communes du Val d'Argent GEOLOGIE



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : CIGAL MNE

 Limites du territoire intercommunal du Val d'argent

Carte 3 : Géologie du territoire du Val d'Argent

0 1 2 4 Kilomètres

2. LA RESSOURCE EN EAU

2.1. LES EAUX SUPERFICIELLES

Sur le territoire de la CCVA, les cours d'eau représentent un linéaire de 118 km et drainent un bassin versant de 110 km². Les plans d'eau sont anecdotiques, ils occupent une faible surface.

La CCVA est concernée par 4 zones hydrographiques¹ dont trois concernent la Lièpvrette :

- la Lièpvrette, de sa source au Fischthal (inclus) ;
- la Lièpvrette, du Fischthal au Rombach (inclus) ;
- la Lièpvrette, du Rombach au Giessen ;
- le Strengbach.

La Lièpvrette est le principal cours d'eau du Val d'Argent. Elle prend sa source au col des Bagenelles à 903 m d'altitude et draine un bassin versant de 130 km², sur une longueur de 25 km pour se jeter dans le Giessen dont elle est le principal affluent, à Châtenois à environ 202 m d'altitude. Le cours d'eau traverse sur 17 km la CCVA et sort du territoire au niveau du Bois l'Abbesse.

De l'amont vers l'aval, la Lièpvrette reçoit comme affluents principaux : le Rauenthal à Echery, le Robinot et le Fischal à Sainte-Marie-aux-Mines, le Petit Rombach et le Grand Rombach à Saint-Croix-aux-Mines, le Rombach à Lièpvre.

La Lièpvrette est un cours d'eau au comportement extrême. Les conditions climatiques semi-océaniques déterminent largement l'écoulement de son cours. Le régime moyen de la Lièpvrette se caractérise par 2 saisons hydrologiques distinctes :

- l'une, des basses eaux de mai à octobre (le minimum est atteint aux mois d'août et septembre avec 0,639 m³/s). Les étiages sont parfois importants. Les formations géologiques dominantes dans le bassin versant étant de nature imperméable et disposant de capacité de stockage et de rétention limitées, elles contribuent largement à l'évacuation rapide des eaux ;
- l'autre, des hautes eaux de novembre à avril. Les précipitations abondantes d'hiver marquent le régime du cours avec un maximum en février. La fonte nivale vient soutenir, en plus des précipitations, le débit de la rivière (février : 3,10 m³/s) ; les crues sont rapides à cause des pentes favorables au ruissellement et du faible pouvoir de rétention du sol. Ce phénomène est accentué par l'occupation du sol qui a réduit les zones d'épandages des crues et de rétention.

La typologie des cours d'eau alsaciens (L. SCHMITT, 2001) classifie la Lièpvrette comme « Cours d'eau alluvial intra-montagnard à énergie élevée et à dynamique limitée des Vosges cristallines et des Hautes Vosges gréseuses ».

La zone hydrographique du Strengbach est liée à la Fecht. Elle recoupe une petite partie du territoire de la CCVA. Il s'agit du versant sud du Saxental. La zone comprend une petite partie de la tête de bassin.

¹ Source : BD Carthage ® (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'eau et du ministère chargé de l'environnement). Cette base de données est le fruit de la volonté nationale de disposer d'un système de repérage spatial des milieux aquatiques superficiels pour la France. Elle est produite par les Agences de l'eau à partir de la base de données cartographiques BD CARTO ® de l'IGN qui décrit sous forme numérique l'ensemble des informations présentes sur le territoire national. Elle est mise à jour annuellement selon un cycle impliquant les agences de l'eau et l'IGN.

La qualité chimique des eaux de surface :

Les pollutions détectées concernent essentiellement les pesticides (Glyphosate et AMPA), les métaux lourds, les HAP, et même certaines substances classées prioritaires ou dangereuses prioritaires par la Directive Cadre sur l'Eau (DEHP, Nonylphnéols, anthracène, naphthalène,...).

Il faut préciser que généralement les normes de qualité environnementales ne sont pas dépassées, mais le fait que certaines de ces molécules soient détectées est déjà un problème, étant donné que ce sont des molécules de synthèse qui n'ont rien à faire dans les eaux. La qualité de l'eau est un « **bon état** » sur la Lièpvrette. L'état chimique du cours d'eau s'est amélioré ces dernières années. Le cours d'eau était classé en « mauvais état » en 2009.

La qualité biologique des eaux de surface :

La qualité biologique des eaux superficielles est caractérisée par l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) et l'Indice Biologique Diatomées (IBD). Les sources d'altération des cours d'eau sont diverses : pollution domestique, industrielle, agricole, naturelle, accidentelle.

La qualité de l'eau passe de « moyen » à « pas en bon état » à partir de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines sur la Lièpvrette. Le Rombach lui présente un « bon état ».

La qualité piscicole :

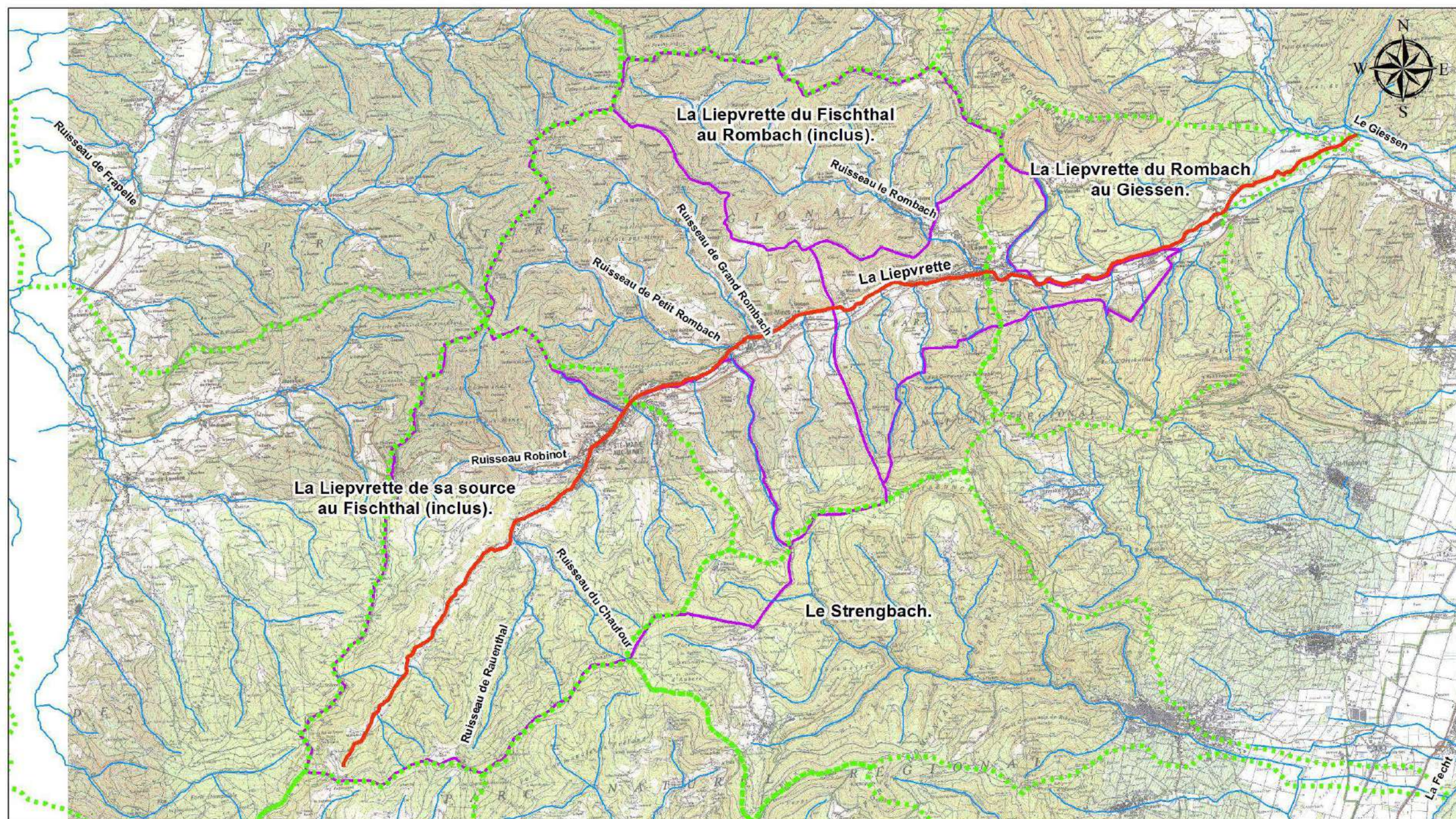
Les cours d'eau de la CCVA sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole². Il s'agit du domaine salmonicole. Les espèces principales sont la Truite fario, le Chabot ou encore la Loche franche.

Les IPR sur le territoire de la CCVA montrent tous un bon état pour la faune piscicole.

Les données sont issues des sites <http://www.cartograph.eaufrance.fr> et <http://www.eaufrance.fr>.

² La catégorie piscicole est un classement juridique des cours d'eau en fonction des groupes de poissons dominants. Un cours d'eau est déclaré de première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (rivières à truites) et de deuxième catégorie, lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (poissons blancs).





Une troisième catégorie (« Hors catégorie ») a été créée pour le Conseil Supérieur de la Pêche afin de répondre aux problèmes des eaux closes, des eaux en aval de la limite de salure des eaux, ... qui ne sont ni de catégorie 1 ni de catégorie 2.



PLUI de la Communauté de communes du Val d'Argent
RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E., BD Carthage
Fond de plan : SCAN 25

-  Cours d'eau
-  Zone hydrographique
-  La Liepvrette
-  Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 4 : Réseau hydrographique simplifié du territoire du Val d'Argent

2.2. LES EAUX SOUTERRAINES

Le territoire de la CCVA recouvre une masse d'eau souterraine de niveau 1 selon le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Giessen-Lièpvrette 2015-2020.

FRCG003 Socle vosgien

Cette masse d'eau souterraine est un socle d'une superficie totale de 3 940 km² pour 3030 km affleurant.

Elle correspond au socle du massif vosgien (entité BDRHF n°601) qui s'étend entre la vallée de la Bruche et le Belfortain sur une longueur de 100 km et une largeur de 50 km.

Elle est composée de formations cristallines et vulcanosédimentaires très affectées par la tectonique. Les granites et gneiss se montrent aquifères dans leurs parties fissurées et altérées. Les circulations d'eau se font, entre autres, dans les arènes qui sont constituées essentiellement de grains de quartz et de feldspaths avec une proportion variable d'argile. Il s'agit donc presque toujours de circulations peu profondes au droit des failles. Par ailleurs, des circulations d'eau s'observent dans les zones d'éboulis qui peuvent présenter des extensions importantes.

Toutes ces circulations sont à l'origine de sources dont les débits sont le plus souvent directement liés aux précipitations. Le gneiss de Sainte-Marie-aux-Mines se présente dans son ensemble comme un complexe assez peu favorable pour la recherche de gros débits. Cependant, l'existence de diaclases favorise parfois la circulation des eaux. Ce domaine intéresse toute la partie supérieure du cours de la Lièpvrette. Dans les granites de Sainte-Marie-aux-Mines, les possibilités hydrogéologiques sont aussi limitées.

La recharge naturelle est majoritairement pluviale, avec des cumuls de précipitations annuels.

Cette masse d'eau est exploitée pour l'alimentation en eau potable des communes du secteur, lui conférant ainsi un intérêt très important.

Selon le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2016-2021, ses états quantitatifs et qualitatifs en 2013 sont bons.

2.3. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'origine de la ressource est principalement les sources (pour l'AEP) et les rivières (essentiellement la Lièpvrette, pour l'industrie et l'agriculture).

La CCVA compte 15 périmètres de protection des eaux potables situés au niveau des zones de captages.

Les prélèvements en eau potable représentent 20% de la ressource en eau du bassin versant et se font essentiellement en tête de bassin.

Différentes analyses ont eu lieu par commune sur l'eau potable. Ces analyses concernent les nitrates, les pesticides, la dureté, l'origine du traitement, le type de traitement, la conformité biologique, la conformité de la turbidité, la désinfection accompagnée du taux de chlore.

L'eau est globalement de bonne qualité, elle est très douce et aucun pesticide n'a été détecté. Mais quelques problèmes ponctuels de contamination de l'eau distribuée surviennent chaque année. Il s'agit essentiellement d'une mauvaise qualité bactériologique.

Les performances du réseau sont insuffisantes, le rendement du réseau d'adduction sur certains secteurs est de 67 à 88% selon les secteurs (88% sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, 67% sur la commune de Rombach-le-Franc). Des efforts sont nécessaires pour atteindre en un rendement supérieur à 80% afin de limiter les pertes.

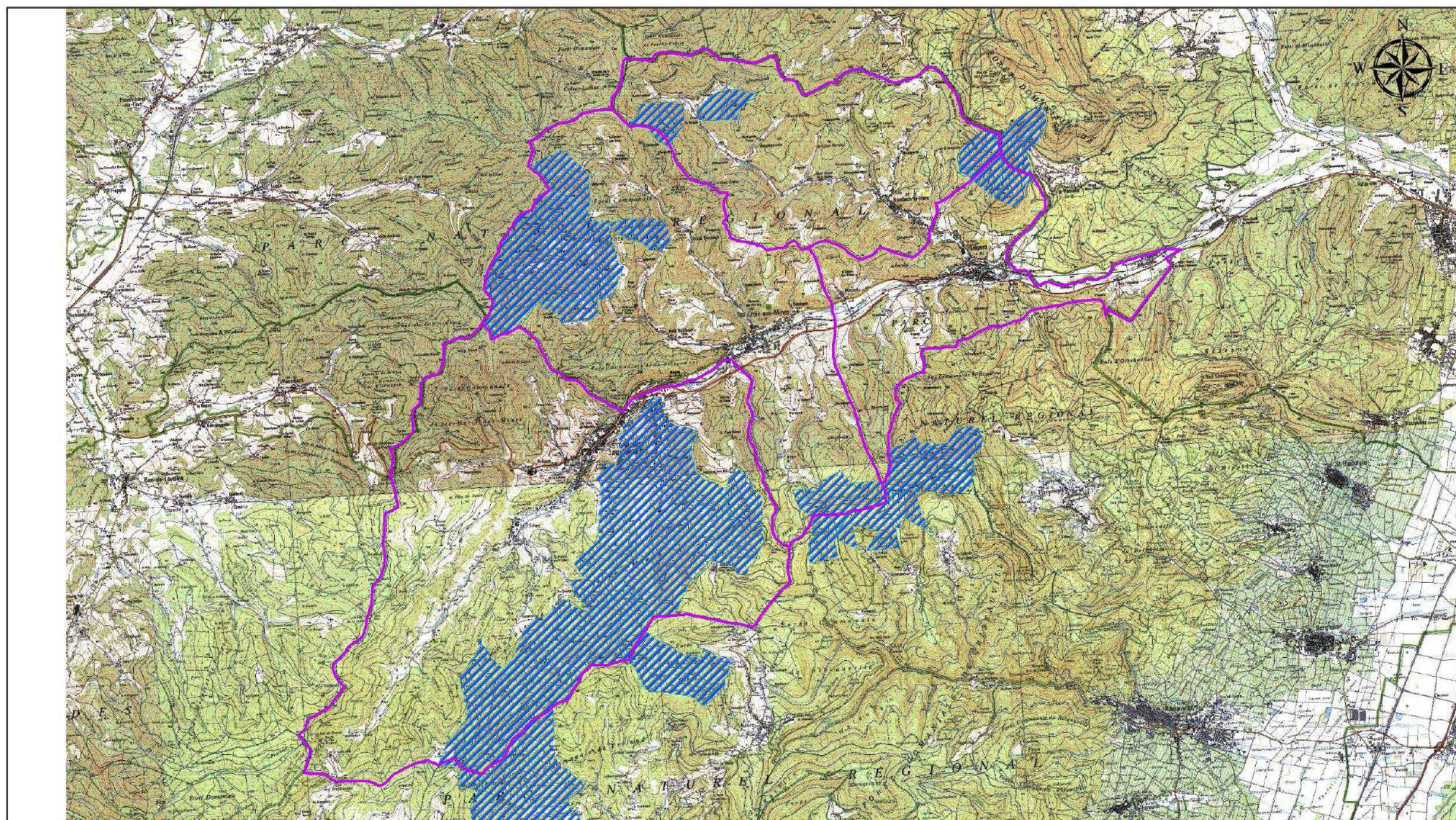
La nappe ayant peu de capacité de stockage, une grande partie du secteur est sensible à l'étiage des aquifères. La commune la plus vulnérable est Sainte-Croix-aux-Mines.

2.4. L'ASSAINISSEMENT

Une station d'épuration collecte et traite les effluents à Sainte-Marie-aux-Mines. La station d'épuration de Sainte-Marie-aux-Mines a une capacité de 24 350 Equivalent-habitant (EqH) ; elle a fait l'objet d'améliorations en 2007. Les communes de Rombach-le-Franc, Lièpvre et Sainte-Croix-aux-Mines ont été raccordées à la station de traitement de Sélestat à l'automne 2006.

Le Val d'Argent étant encaissé, le taux de raccordement est moins élevé pour Sainte-Croix-aux-Mines (76%) et Rombach-le-Franc (76%) qui ont des habitations plus isolées que Lièpvre qui atteint un taux de 93% ou pour Sainte-Marie-aux-Mines (94 %).

Au vu des contraintes topographiques, le raccordement de certaines habitations très isolées ne pourrait se faire qu'avec des investissements financiers très lourds. Pour ces habitations, il est donc plus efficace de passer par un assainissement autonome. Pour le Val d'Argent, sur les habitations disposant d'un assainissement non collectif, le pourcentage d'installations aux normes est faible (en moyenne 21 % seulement).





PLUI de la Communauté de communes du Val d'Argent PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E., DDT 68
Fond de plan : SCAN 25

Carte 5 : Périmètres de protection des eaux potables du territoire du Val d'Argent

-  Limites du territoire intercommunal du Val d'argent
-  Périmètres de protection des eaux potables



2.5. LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SAGE du Giessen-Lièpvrette est encadré par les dispositions de la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du décret n°2007-1213 du 10 août 2007. Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ce document est opposable à toutes décisions administratives, précisées par la circulaire du 15 octobre 1992 ; décisions administratives parmi lesquelles figurent les plans locaux d'urbanisme.

Initié en 2003, le périmètre du SAGE a été fixé en 2004 et la démarche du SAGE Giessen-Lièpvrette a démarré en juin 2006 lors de l'installation de la commission locale de l'eau (CLE).

Le SAGE du Giessen-Lièpvrette poursuit les 7 enjeux du SDAGE 2016-2021 suivants :

- Enjeu n°1 : Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau et le SDAGE ;
- Enjeu n°2: Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques ;
- Enjeu n°3: Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Enjeu n°4: Assurer la protection des biens et des personnes ;
- Enjeux n°5 Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface ;
- Enjeux 6: Préserver la ressource en eau souterraine ;
- Enjeu n° 7: Sensibiliser les populations.

L'ambition de cette stratégie est de donner au Giessen et à la Lièpvrette leur rôle de colonne vertébrale des deux vallées et de structurer des trames bleues fonctionnelles autour de ces deux axes.

La priorité est mise sur :

- l'arrêt de la dégradation du fuseau de mobilité, des zones humides de bordure de cours d'eau, des zones d'expansion de crue ;
- la reconquête des surfaces dégradées ;
- la restauration de la franchissabilité sur les deux axes.

Ont aussi été intégrées des actions de sécurisation de l'AEP sur les communes défaillantes, par la mise en œuvre de micro aménagement hydrauliques en milieu forestier et la formation des personnes à l'impact des travaux d'exploitation sur la ressource en eau.

Comme l'a demandé le Grenelle de l'Environnement en 2015, 66% des eaux superficielles se devaient de viser le bon état écologique. L'objectif de bon état n'ayant pu être atteint en 2015 pour des raisons techniques ou économiques, ce dernier est reporté en 2021. L'objectif de bon état écologique des eaux superficielles est ramené à 50% jusqu'à la fin de l'année 2015. En 2021, ce sont environ 16% des masses d'eau superficielles qui devront atteindre ce même objectif et 34% en 2027.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire des EPCI. Cette compétence est donc remplie par la CCVA. Les actions entreprises par les intercommunalités dans ce cadre sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des zones humides.

2.6. SYNTHÈSE RESSOURCE EN EAU

La CCVA possède un **riche réseau hydrographique** dont la Lièpvrette est un axe majeur. L'état de ce cours d'eau s'est globalement amélioré ces dernières années. **L'état chimique est « bon » mais l'état écologique s'échelonne de « bon » à « mauvais »**. La dégradation des cours d'eau peut en partie s'expliquer par la présence d'industries sur certaines communes mais aussi par l'assainissement individuel de particuliers ne respectant pas les normes.

Une masse d'eau souterraine de bonne qualité est présente sous le territoire et sert à l'alimentation en eau potable de la CCVA. La qualité de l'eau potable est par ailleurs bonne sur l'ensemble du territoire. Elle reste globalement de bonne qualité biologique, douce, elle ne présente pas ou très peu de nitrates et de pesticides. Mais la nappe ayant peu de capacité de stockage, **une grande partie du secteur est sensible à l'étiage des aquifères.**

L'assainissement de la CCVA est majoritairement collectif. Néanmoins, l'assainissement individuel, parfois vétuste et inadapté, existe encore notamment au niveau des habitations isolées. Des rejets mal ou peu traités sont alors rejetés dans les cours d'eau, ce qui peut participer à la dégradation chimique et écologique de ces derniers.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Giessen-Lièpvrette permet de fixer des objectifs concernant les cours d'eau et les masses d'eau souterraines visant l'amélioration de la qualité chimique et écologique du réseau hydrographique ainsi que de l'eau potable.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 2018, l'aménagement des bassins versants, la lutte contre les inondations, l'entretien des cours d'eau et la protection des zones humides est de la compétence de la CCVA.

3. LE CLIMAT – L’AIR – L’ENERGIE

3.1. LE CLIMAT

Deux stations de mesures manuelles de Météo-France sont présentes sur la CCVA (Sainte-Croix-aux-Mines et Sainte-Marie-aux-Mines). Le territoire de la CCVA présente un climat de transition où les influences océaniques et continentales se combinent en permanence.

Les vents d’Ouest qui balayent la vallée en hiver sont chargés d’humidité et les précipitations, bien réparties sur l’année, atteignent 1 158 mm/an en moyenne à Sainte-Marie-aux-Mines. Elles diminuent de l’amont vers l’aval.

L’enneigement peut durer en moyenne 30 à 40 jours par an entre la mi-janvier et la mi-mars.

Dans la vallée principale, le versant exposé au Nord-Est est plus froid que celui exposé au Sud-Ouest. Il en va de même pour les vallons secondaires, les versants exposés à l’Est étant plus froids que ceux exposés à l’Ouest.

L’altitude est le premier facteur de variation des conditions climatiques. Du fait de sa grande amplitude, la CCVA est organisée en trois étages climatiques qui se traduisent par des variations de végétation :

- étage de la chênaie à chêne sessile dans les parties basses (inférieures à 400 m d’altitude) caractérisé par des pluies inférieures à 700 mm annuels et une température moyenne annuelle d’au moins 10°C ;
- étage de la hêtraie – chênaie à charme (de 400 à 600 m d’altitude), plus pluvieux (vers 800 mm annuels) et plus frais ;
- étage de la hêtraie-sapinière entre (600 et 1 100 m d’altitude), qui montre une influence océanique. Le climat est humide (plus de 1 000 mm de précipitation annuelle) et frais.

3.2. LA QUALITE DE L’AIR

La directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 et relative à la qualité de l’air ambiant et à un air pur en Europe complétée par la directive 2004/107/CE du 15 décembre 2004 concernant les métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l’air ambiant définissent le système de surveillance de la qualité de l’air (méthodes et outils), les seuils réglementaires (long et court termes) ainsi que les plans et programmes mis en œuvre en cas de dépassement de ces seuils

En Alsace, la fédération agréée ATMO Grand Est, assure la **surveillance de la qualité de l’air**. Cette dernière fait partie du réseau des fédérations des Associations de Surveillance de la Qualité de l’Air. Pour la région, 23 stations de surveillance sont présentes dont 12 pour le département du Haut-Rhin. Il n’y a **pas de station à proximité du territoire de la CCVA**.

L’Alsace présente une concentration d’activités humaines émettrices de polluants atmosphériques ainsi qu’une topographie et un climat défavorables à leur dispersion. De plus, des étés chauds y sont propices aux pollutions photochimiques (ozone) et des hivers froids favorisent les émissions liées au chauffage (particules notamment). Il en résulte une pollution atmosphérique concentrée là où la densité de population est la plus importante (agglomérations et certaines vallées vosgiennes). Les émissions alsaciennes sont à la baisse depuis plusieurs années. Cependant, de nombreuses normes de qualité de l’air ne sont toujours pas respectées et des pics de pollutions sont toujours présents.

Sur le territoire de la CCVA, **les émissions des polluants sont globalement plus faibles que dans le reste du Grand Est**, à l’exception des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) qui atteignent des valeurs plus élevées. Ils sont émis par l’utilisation de solvants industriels ou domestiques et par le transport routier (combustion et évaporation).

Tableau 1: Comparaison des émissions de polluants entre le territoire du Val d’Argent et le Grand Est en 2014

Polluant (en kg/ par habitant)	Territoire de la CCVA	Grand Est
Particules fines PM10	3,2	6,2
Particules fines PM2.5	2,9	3,3
Oxydes d’azote (NOX)	10,3	18
Dioxyde de soufre (SO ₂)	0,7	4,2
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	23,4	13,8
Ammoniac (NH ₃)	2,2	9,3

La pollution photochimique (formation d’ozone à partir des émissions de précurseurs que sont les oxydes d’azote et les composés organiques volatiles non méthaniques sous l’action du rayonnement solaire) est un **phénomène important en Alsace** et plus largement en France. Cela concerne les zones urbaines mais également rurales, ainsi que les Vosges. Sur le territoire de la CCVA, les émissions atmosphériques de polluants et de gaz à effet de serre sont estimées simultanément chaque année au niveau communal dans le cadre de la mise à jour des inventaires de l’ASPA. Ceux-ci montrent des **taux importants de pollution sur les communes de Lièpvre, Sainte-Croix-aux-Mines et Sainte-Marie-aux-Mines**. Cette pollution s’explique en partie par le fort trafic enregistré sur la N59, de l’ordre de 10 000 véhicules/jours, conjugués aux émissions de polluants par les industries.

L’Indice de Qualité de l’Air annuel montre un **état bon à moyen** de l’air dans le secteur de la CCVA.

Le projet INTERREG III dénommé « Atmo-rhenA » est porté par les trois organismes de surveillance de la qualité de l'air autour du Rhin (ASPA pour l'Alsace, LUBW pour le pays de Bade et LHA pour les cantons de Bâle) a été mise en place. Le projet Atmo-rhenA se veut ainsi à la croisée :

- des enjeux communs liés à la pollution de l'air sans frontières notamment pour l'ozone ;
- et des défis locaux transfrontaliers de réductions locales des précurseurs de l'ozone dans l'entité géographique, économique et sociale qu'est l'espace du Rhin supérieur.

Il permet une surveillance de la qualité de l'air dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur. Ce projet a permis la création d'un site internet commun (<http://www.atmo-rhinsuperieur.net>) et des outils d'évaluation développés sont opérationnels pour contribuer à la sensibilisation de la population et aider les décideurs face aux différents défis à relever.

3.3. GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Sur le territoire de la CCVA, la consommation d'énergie est évaluée à 31,6 MWh/habitant en 2014 pour une émission de 4,8 TCO_{2e}/habitant, ce qui est en dessous de l'émission moyenne dans le Grand Est estimée à 8,5 TCO_{2e}/habitant. Ces émissions sont en grande partie liées à l'industrie sur le territoire.

Le territoire joue un rôle important pour la séquestration du carbone. Les forêts du Val d'Argent captent du CO₂, la différence entre les émissions de GES du secteur UTCATF (Utilisation des Terres, aux Changements d'Affectation des Terres et Foresterie) et l'absorption (stockage) de GES de ce même secteur étant négative. Elle indique une séquestration de moins 5 TCO_{2e}/habitant.

3.4. LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le territoire possède quelques productions d'énergies renouvelables qui participent à la réduction du réchauffement climatique. Celles-ci se regroupent sous la forme de chaufferie bois, panneau photovoltaïque et de quelques éoliennes.

A Sainte-Marie-aux-Mines, des efforts sont entrepris depuis des années pour maximiser la production d'électricité avec les énergies renouvelables. La ville a remporté le titre énergie citoyenne en 2014. La ville possède deux chaufferies biomasse. Celles-ci permettent le chauffage d'une partie des bâtiments publics. Chaque année, c'est 1000 m³ de bois de purge qui est récupéré pour ces chaufferies. La ville possède également une puissance solaire de 416 kW pour seulement 5.749 habitants avec la pose de panneau solaire sur le hangar de stockage du bois de purge et sur la toiture du lycée. La ville teste également 6 éoliennes domestiques. La commune de Rombach-le-Franc est également équipée d'une chaufferie biomasse, le bois est également fourni par le bois de purge.

De plus, les bâtiments publics ont été ou être rénovés, dans le cadre d'un contrat de performance énergétique passé avec EDF.

La CCVA, en partenariat avec l'ESAT des Tournesols (Établissement d'Aide et de Service par le Travail), met en place une station hydrogène pour développer la mobilité hydrogène sur le territoire

3.5. LES POLITIQUES PUBLIQUES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

La France suit des engagements européens et déclinés nationalement pour la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Un paquet énergie-climat européen a ainsi été traduit dans l'article 2 de la loi Grenelle 1.

Les objectifs nationaux en matière de climat, d'air et d'énergie sont :

- réduire les émissions de GES de 75% par rapport à 1990 en 2050 (facteur 4) ;
- réduire les émissions de GES des secteurs concernés par la directive « Quotas » de 21% en 2020 par rapport à 2005 ;
- réduire les émissions de GES des secteurs hors « Quotas » de 14% en 2020 par rapport à 2005 ;
- respecter les valeurs limites de concentration dans l'air des principaux polluants atmosphériques ;
- réduire les consommations d'énergie primaire de 20% par rapport au scénario de référence en 2020 ;
- atteindre 23% d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale en 2020 ;
- réduire de 38% les consommations d'énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement du parc existant en 2020 par rapport 2008 ;
- réduire de 20% les émissions GES du secteur des transports en 2020 par rapport à 2008 ;
- atteindre 10% d'agrocultures dans les consommations totales d'essence et de gazole en 2020 ;
- convertir 20% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique en 2020.

En Alsace, un Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 juin 2012. Ce SRCAE fait suite à la loi portant sur les engagements nationaux dite Loi Grenelle 2. Il constitue un document stratégique fixant un cap à la politique régionale. Il comporte des engagements qui se déclinent au travers de cinq axes :

- axe 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique ;
- axe 2 : Adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique ;
- axe 3 : Prévenir et réduire la pollution atmosphérique ;
- axe 4 : Développer la production d'énergies renouvelables ;
- axe 5 : Favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie.

Les leviers qui doivent être actionnés pour atteindre ces objectifs sont :

- des axes transversaux : qualité de l'air, adaptation du territoire aux changements climatiques, concertation avec la population pour faire évoluer les comportements, encouragement de l'innovation et de la recherche et renforcement de l'ingénierie financière ;
- l'aménagement du territoire et des transports via l'urbanisme, la mobilité des personnes et les transports de marchandise ;
- le bâtiment ;
- les activités économiques ;
- les énergies renouvelables.

Plus localement, un **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural** (PETR) a été créé le 1^{er} janvier 2017 par les quatre communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la vallée de Villé et du Val d'Argent : le **PETR de Sélestat – Alsace-centrale**. Ce pôle a permis d'engager une réflexion de fond sur la gouvernance des politiques territoriales. Cet établissement public de SCOT a en charge différentes compétences dont l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan contribuera aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de prévention contre le réchauffement climatique.

3.6. SYNTHÈSE CLIMAT AIR ÉNERGIE

- ✓ L'Alsace a une très bonne position avec, en 2009, une production d'énergies renouvelables de 17 % dans sa consommation d'énergie finale grâce à la valorisation optimale de son potentiel hydroélectrique et de la biomasse-bois. Et pour objectif de passer à 26,5 % d'énergies renouvelables d'ici 2020.
- ✓ Une consommation énergétique plus élevée que la moyenne française : 2.9 Tep/habitant contre 2,6 au niveau national qui s'explique par un territoire fortement industrialisé et un climat continental.
- ✓ Des émissions de GES supérieures à la moyenne nationale : 8,8 TeqCO₂ par habitant pour l'Alsace contre 8,2 pour la moyenne nationale. Ces émissions sont principalement liées aux consommations, aux industries, commerces et services. L'objectif en Alsace est de réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre entre 2003 et 2050 (facteur 4 volontariste) avec un palier à 20 % en 2020.
- ✓ Les émissions de polluants baissent voire stagnent depuis une quinzaine d'années. Cependant, des dépassements de normes des particules et des oxydes d'azote subsistent dans les zones sensibles. Le respect des normes européennes en matière de particules et d'oxydes d'azote est la priorité pour l'Alsace au travers de la maîtrise de l'énergie dans le secteur automobile et le chauffage urbain.
- ✓ La CCVA est en dehors des zones sensibles aux pollutions de l'air, mais présente un enjeu lié aux émissions de polluants de la N59 et de l'industrie.

Des axes d'améliorations sont possibles à travers :

- ✓ Le transport et l'aménagement en favorisant des offres de déplacement sobres énergétiquement, en limitant l'étalement des centres de village, en sensibilisant le comportement notamment sur l'éco-conduite.
- ✓ Le bâtiment par la rénovation thermique, en modernisant les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, en sensibilisant les comportements sur le chauffage individuel.
- ✓ Le développement des énergies renouvelables.

4. LE PATRIMOINE NATUREL

4.1. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES

Le territoire de la communauté de communes du Val d'Argent possède des milieux naturels de qualité, relativement bien conservés. Ceci est souligné par les périmètres de protection ou d'inventaire qui concernent le territoire.

4.1.1. NATURA 2000

Le réseau des sites Natura 2000 émane des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Il s'agit d'un ensemble de sites proposés par les états membres pour la présence d'habitats et d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire. Sur ces sites, la vocation est la conservation du patrimoine naturel ; l'État s'engage à maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable. La gestion sur ces sites n'est généralement pas une protection stricte et imposée mais se caractérise par une action concertée entre les différents acteurs présentée dans un document d'objectifs ou « Docob ».

Le territoire intercommunal est concerné par 2 sites Natura 2000 :

- la Zone spéciale de Conservation (ZSC) FR4202004 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » désignée au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive Habitats ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR4211807 « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » désignée au la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive Oiseaux.

La ZSC FR4202004 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »

Le site Natura 2000 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » a une surface de 6 231 ha. Le territoire de la CCVA comprend 23% du site Natura 2000. Le site est animé par le PNR Ballon des Vosges et présente un document d'objectifs (DOCOB) approuvé en 2013. Les éléments suivant sont tirés de ce document.

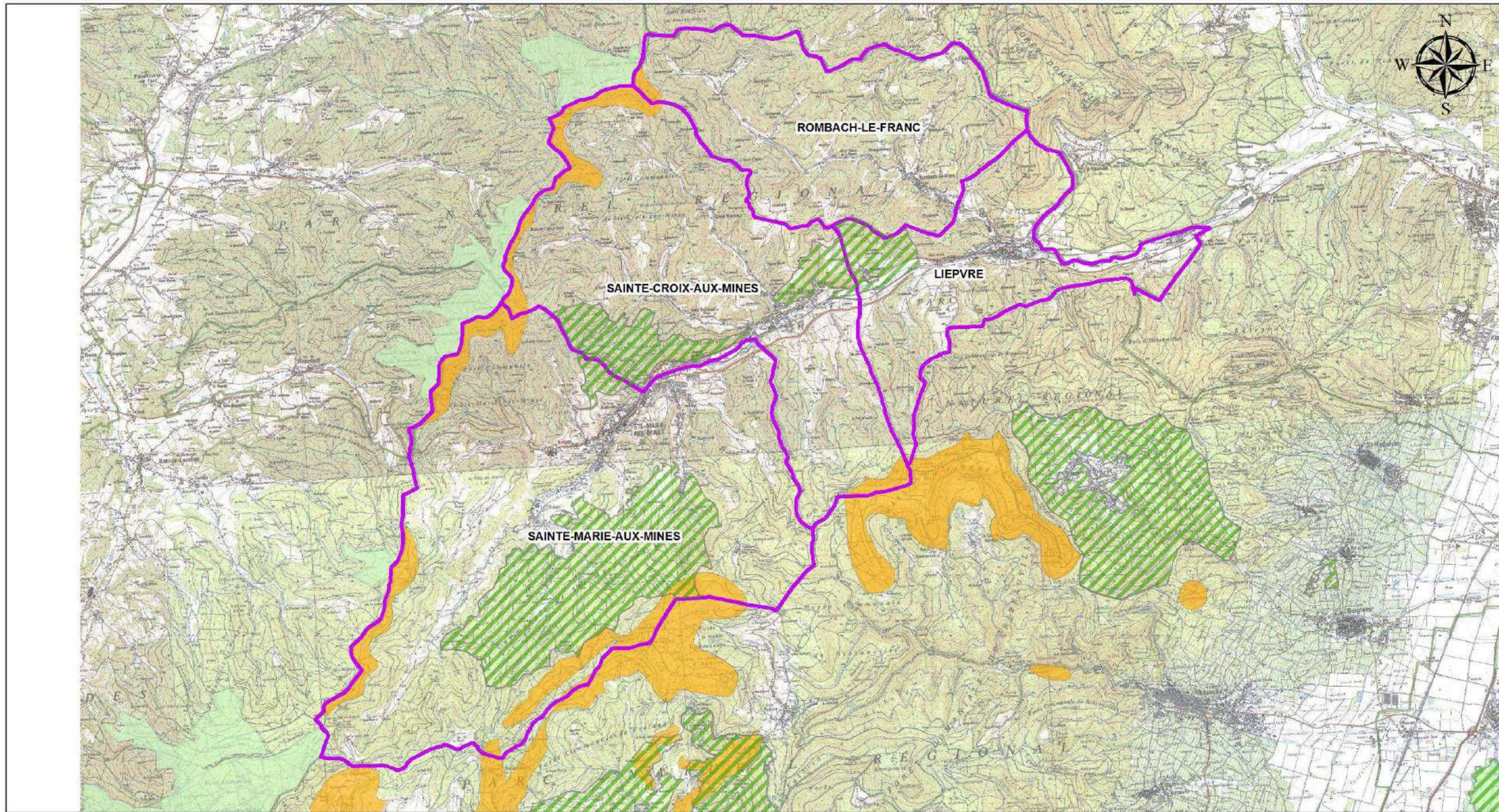
Les Hautes Vosges, montagnes granitiques de moyenne altitude, abritent un ensemble exceptionnel d'habitats naturels remarquablement bien conservés. Les forêts, qui montrent un fort degré de naturalité, sont composées pour l'essentiel de hêtraies-sapinières et de hêtraies d'altitude. Les érablaies d'éboulis et les pessières sur les blocs constituent les autres habitats forestiers de grand intérêt patrimonial. Les landes, qui résultent de pratiques agropastorales séculaires, recouvrent la plupart des crêtes. Elles couvrent également une bonne proportion des versants. Elles accueillent de nombreuses espèces animales et végétales.

Certaines vallées et crêtes secondaires du massif vosgien abritent les gîtes de reproduction, de passage ou d'hivernage de deux espèces de chauves-souris d'importance communautaire, le Grand Murin et le Minioptère de Schreibers. Ces secteurs sont essentiels pour les espèces concernées en Alsace. Il s'agit d'anciennes mines ou d'ouvrages militaires qui constituent des milieux d'accueil pour plusieurs espèces de chauves-souris. La vulnérabilité la plus importante pour les populations de chauves-souris se situe au niveau des gîtes de reproduction, d'hivernation ou de transit. La perturbation de ces lieux a un impact négatif immédiat sur la colonie. On peut également noter la présence du Lynx et celle d'un cours d'eau abritant l'écrevisse à pattes blanches.

Remarque : Afin de limiter les dérangements, la CCVA a fait poser des grilles sur 4 ouvrages militaires au niveau du col de Sainte-Marie.

Quatre espèces de l'Annexe 2 de la directive Habitats ont justifié la désignation de ce site Natura 2000, il s'agit des :

- Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*, présent dans tout milieu riche en insectes ;
- Grand Murin *Myotis myotis*, dans les futaies de feuillues ou mixtes associées à des milieux herbacés ras ;
- Lynx boréal *Lynx lynx* dans les milieux forestiers riches en ongulés (chevreuil, chamois) ;
- Ecrevisse à pieds blancs *Austopotamobius pallipes*, dans les petits cours d'eau peu profonds présentant des eaux claires, de bonne qualité, bien oxygénées.

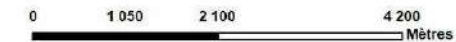


PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent
PERIMETRES N2000



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : SCAN 25

- ZSC Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises
- ZPS Hautes-Vosges, Haut-Rhin
- Autres ZPS
- Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 6 : Sites Natura 2000 du territoire du Val d'Argent

Tableau 2 : Habitats présents dans la ZSC FR4202004 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » (source : ANDRE A., 2012)

Grands milieux	Recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Forêts mixtes	18%	9110 : Hêtraies- sapinières du <i>Luzulo- Fagetum</i>	Chauves-souris (toutes espèces) Lynx boréal	160 : gestion forestière 161 : enrésinement 162 : artificialisation des peuplements 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 604 : circuit, piste
Forêts de résineux	31%	<i>Sans objet</i>		620 : sports et loisirs de nature 623 : véhicules motorisés
Forêts de feuillus	22%	9130 : Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9150 : Hêtraies calcicoles médio- européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> 9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies- charmaies subatlantiques et médio- européennes du <i>Carpinion betuli</i> 9170 : Chênaies-charmaies du <i>Galio- Carpinetum</i> 9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		954 : envahissement d'une espèce
Prairies de fauche et pâturages	18%	6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) 6520 : Prairies de fauche de montagne	Chauves-souris (toutes espèces) Pie-grièche écorcheur	100 : mise en culture 102 : fauche 110 : pesticides 120 : fertilisation 141 : abandon de systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux 400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires
Bosquets et haies	<1%	<i>Sans objet</i>	Chauves-souris (toutes espèces) Pie-grièche écorcheur	110 : pesticides (milieux environnants) 151 : élimination haies et boqueteaux
Cours d'eau, ripisylves et friches humides	<1%	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Écrevisse à pieds blancs Chauves-souris (toutes espèces) Sonneur à ventre jaune	701 : pollution de l'eau
Etangs et lacs	<1%	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea-uniflora</i> et/ou des <i>Isoeto- Nanojuncetea</i> 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Chauves-souris (toutes espèces) Écrevisse à pieds blancs	701 : pollution de l'eau 853 : gestion des niveaux de l'eau 952 : eutrophisation 954 : envahissement d'une espèce
Vergers traditionnels et cultures	<1%	<i>Sans objet</i>	Chauves-souris (toutes espèces)	400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires
Terrains artificialisés (espaces urbains, routes, etc.)	2%	<i>Sans objet</i>	Chauves-souris (toutes espèces)	<i>Sans objet</i>
Milieux souterrains (grottes, anciennes mines et infrastructures militaires)	Non évalué	8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	Chauves-souris (toutes espèces)	624 : escalade 710 : dérangement 720 : piétinement, surfréquentation 620 : sports et loisirs de nature
Landes, pelouses et pâturages de montagne	3%	4030 : Landes sèches européennes 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	Chauves-souris (toutes espèces) Pie-grièche écorcheur	141 : abandon de systèmes pastoraux 954 : envahissement d'une espèce 620 : sports et loisirs de nature 623 : véhicules motorisés

Grands milieux	Recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Éboulis, falaises et affleurements rocheux	<1%	8110 : Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> & <i>Galeopsietalia ladani</i>) 8220 : Penthes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Chauves-souris (toutes espèces) Faucon pèlerin Grand-duc d'Europe	624 : escalade 710 : dérangement 720 : piétinement, surfréquentation 620 : sports et loisirs de nature

Tableau 3 : Espèces de l'Annexe 2 de la directive Habitats ayant justifié la désignation du site (source : ANDRE A., 2012)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Estimation des effectifs	Habitat(s) de l'espèce	Liste rouge Alsace	Liste rouge France	Evaluation de l'état de conservation			
						Population	Isolément	Conservation	Globale
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	Reproduction : Moyenne : 1 100 femelles Hibernation : Moyenne : 250 individus	Gîte de mise bas : en Alsace, les colonies de reproduction sont installées dans des bâtiments (clochers, greniers, combles). Gîte d'hibernation : cavités variées (anciennes mines, souterrains militaires, grottes). Habitats de chasse : futaies de feuillus ou mixtes, présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte) et végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pâtures).	D	LC	B	C	B	C
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	Transit : Moyenne : 30 individus (max. 175 ind.)	Gîte de transit : l'unique population connue en Alsace fréquente une ancienne mine de fer. Habitats de chasse : tout milieu riche en papillons, à savoir forêts d'âge moyen à mûr de feuillus ou mixtes, lisières (haies, ripisylves, alignements d'arbres) en contact avec des milieux ouverts (prairies, pâtures, friches)	E	VU	D			
Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>	1361	10 individus sur l'ensemble du massif des Vosges	Milieux forestiers riches en ongulés (chevreuil, chamois). La composition du peuplement semble avoir peu d'importance si le milieu lui offre la possibilité de se dissimuler et se déplacer discrètement.	V	EN	C	C	C	C
Écrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	Non évalué	Cours d'eau (parfois plan d'eau) présentant une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité et très bien oxygénée. Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant et des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs, herbiers aquatiques ou bois morts).	E	-	C	A	B	B

Tableau 4 : Autres espèces de l'Annexe 2 de la directive Habitats (source : ANDRE A., 2012)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Estimation des effectifs	Habitat(s) de l'espèce	Liste rouge Alsace	Liste rouge France	Evaluation de l'état de conservation			
						Population	Isolément	Conservation	Globale
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Hibernation : 1 individu observé en 10 ans.	Gîte d'hibernation : anciennes mines, souterrains militaires, grottes). Habitats de chasse : tout linéaire arboré et arborescent (haies, lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres), ainsi que vergers, bosquets et forêts en contact avec des milieux ouverts (prairies, friches jachères, zones aquatiques).	E	LC	-	-	-	-
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Hibernation : 2 observations en 10 ans.	Gîte d'hibernation : anciennes mines, souterrains militaires, grottes). Habitats de chasse : paysages semi-ouverts à forte diversité d'habitats : boisements de feuillus (30 à 40%), pâtures en lisière de bois ou de hais (30 à 40%), ripisylve, lande, friche, vergers.	NS	NT	-	-	-	-
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	1355	Encore quelques indices en 2008 sur la Weiss. Probablement éteinte en 2011.	Rivières oligotrophes et mésotrophes.	E	LC	-	-	-	-
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1193	Non évalué	Eaux stagnantes peu profondes (mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés).	D	VU	-	-	-	-

La ZPS FR4211807 « Hautes-Vosges, Haut-Rhin »

Le site Natura 2000 « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » a une surface de 23 680 ha. Le territoire de la CCVA comprend 2,4% du site Natura 2000. Le site est animé par le PNR Ballon des Vosges et présente un document d'objectif (DOCOB) approuvé en 2013. Les éléments suivants sont tirés de ce document.

La ZPS « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » se justifie par la présence de 10 espèces de l'annexe I de la directive 79/409/CEE dite « directive Oiseaux » :

- le **Grand Tétrás, caractéristique des stades ultimes des successions forestières ;**
- la **Gélinotte des bois, espèce des forêts mélangées de conifères et de feuillus, riches en buissons et en sous-bois arbustifs (noisetiers, saules, sorbiers,...) ;**
- le **Faucon pèlerin, nicheur régulier sur différentes corniches rocheuses sur le versant alsacien ;**
- le **Pic noir, le Pic cendré et la Chouette de Tengmalm, fréquentant notamment les forêts matures riches en gros hêtres ;**
- la **Bondrée apivore, nicheuse régulière dans les vieilles futaies ;**
- la **Pie-Grièche écorcheur, présente sur les zones ouvertes à semi-ouvertes ;**
- le **Hibou Grand-Duc et la Chouette chevêchette, deux espèces qui sont visiblement en cours d'expansion sur le massif. Le premier rapace est lié aux corniches rocheuses, le deuxième aux forêts matures de montagne.**

Ces 10 espèces d'intérêt communautaire sont inféodées aux vieilles forêts mixtes feuillues couvrant 56 % du site, aux forêts résineuses (11%), aux falaises rocheuses (11%) et aux chaumes (22%).

La ZPS couvre une partie importante des crêtes des Hautes-Vosges, massif granitique avec des contraintes climatiques particulières, présentant une diversité remarquable d'habitats naturels. On y retrouve des espèces typiquement montagnardes du fait de ce climat marqué, à des altitudes relativement faibles, impliquant la présence d'un étage subalpin bien représenté dès 1100 m.

Les milieux présents sont le résultat des conditions climatiques particulières et de l'exploitation de l'homme. On retrouve ainsi des forêts à fort degré de naturalité dans les secteurs escarpés comme les érablaies d'éboulis et les pessières sur blocs, habitats forestiers à grand intérêt patrimonial. La crête présente principalement des zones défrichées, ou des zones de chaume climacique, avec une mosaïque de Nardaaie sommitale et de Landes à Ericacées. Ces milieux abritent une faune et une flore diversifiée dont certaines reliques arctico-alpines comme la Pulsatille blanche *Pulsatilla alpina* subsp. *austriac*, la Pensée des Vosges *Viola lutea* ou encore plusieurs espèces de Moiré (Papillon de jour, genre *Erebia*), notamment *Erebia manto*, localisé dans les prairies marécageuses de la Route des Crêtes. On y retrouve également des complexes tourbeux remarquables avec, chez les papillons, le Nacré de la Canneberge *Boloria aquilonaris*, espèce protégée au niveau national et des habitats spécifiques des cirques glaciaires comme la Saulaie à Saule bicolore.

L'ensemble de ces milieux est sensible, souffrant d'une part de pratiques agricoles néfastes comme les amendements organiques excessifs sur certaines prairies de montagne, mais également de la déprise sur certains secteurs de chaume qui s'enfrichent progressivement.

Tableau 5 : Espèces de l'Annexe I ayant justifié la désignation de la ZPS « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4211807>)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Population					Evaluation			
			Taille Min	Taille Max	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	Résidence	10	50	Couples	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	Résidence	50		Couples	Présente		15% ≥ p > 2%	Bonne	Non-isolée	Bonne
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Résidence	40		Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Résidence	12	14	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe	Résidence		10	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Moyenne	Isolée	Moyenne
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction	100		Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Reproduction	10	20	Couples	Présente		2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Résidence			Individus	Présente		2% ≥ p > 0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétrás	Résidence			Individus	Très rare		100% ≥ p > 15%	Moyenne	Isolée	Moyenne

Le tableau suivant présente les grands milieux présents sur le site Natura 2000, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire associés.

Tableau 6 : Habitats présents dans la ZPS FR4211807 « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » (Source : ANDRE A., 2012)

Grands milieux	Recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Forêts mixtes	10%	9110 : Hêtraies- sapinières du Luzulo- fagetum 91D0* : Tourbières boisées 9180* : Forêts de pente, éboulis ou ravin du tilio acerion	Grand Tétrás, Gélinothe des bois, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pic noir, Pic cendré, Bondrée apivore	160 : gestion forestière 161 : enrésinement 162 : artificialisation des peuplements 166 : élimination des arbres morts ou dépérissants 604 : circuit, piste 620 : sports et loisirs de nature 623 : véhicules motorisés 626 : ski hors piste 954 : envahissement d'une espèce
Forêts de résineux	27%	9410 : Forêts de conifères acidophiles Vaccinio-piceetea		
Forêts de feuillus	33%	9140 : Hêtraies subalpines médio- européennes à Acer et Rumex arifolius 91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior		
Landes, pelouses et pâturages de montagne	5%	4030 : Landes sèches européennes 6230* : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	Pie-grièche écorcheur, Pluvier guignard	140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 620 : sports et loisirs de nature 623 : véhicules motorisés 954 : envahissement d'une espèce
Prairies de fauche et pâturages	21%	6520 : Prairies de fauche de montagne 6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 : Mégaphorbiaies riveraines	Pie-grièche écorcheur	100 : mise en culture 102 : fauche 110 : pesticides 120 : fertilisation 141 : abandon de systèmes pastoraux 151 : élimination des haies et des boqueteaux 400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires
Éboulis, falaises et affleurements rocheux	<1%	8110 : Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Andosacetalia alpinae & Galeopsietalia ladani) 8220 : Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe	624 : escalade 620 : sports et loisirs de nature 710 : dérangement 720 : piétinement, surfréquentation
Bosquets et haies	<1%	<i>Sans objet</i>	Pie-grièche écorcheur	110 : pesticides (milieux environnants) 151 : élimination haies et boqueteaux
Cours d'eau, ripisylves et friches humides	<1%	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	<i>Sans objet</i>	701 : pollution de l'eau
Etangs et lacs	<1%	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea-uniflora et/ou des Isoeto- Nanojuncetea.	<i>Sans objet</i>	701 : pollution de l'eau 853 : gestion des niveaux de l'eau 952 : eutrophisation 954 : envahissement d'une espèce
Vergers traditionnels et cultures	<1%	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires
Terrains artificialisés (espaces urbains, routes, etc.)	1%	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

4.1.2. ZONES NATURELLE D'INTÉRÊT ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Le territoire de la commune recoupe **8 périmètres en ZNIEFF de type I** et **1 périmètre en ZNIEFF de type II**. Le tableau suivant présente ces sites (surfaces et caractéristiques).

L'inventaire des ZNIEFF est un inventaire scientifique visant à désigner des zones remarquables sur la base de la présence d'espèces ou d'habitats à fort intérêt patrimonial. Il ne s'agit pas d'un périmètre réglementaire mais d'un outil de connaissance et de prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement.

On distingue les ZNIEFF de type I de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et abritant au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

4.1.3. AUTRES PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE OU PROTECTION

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) :

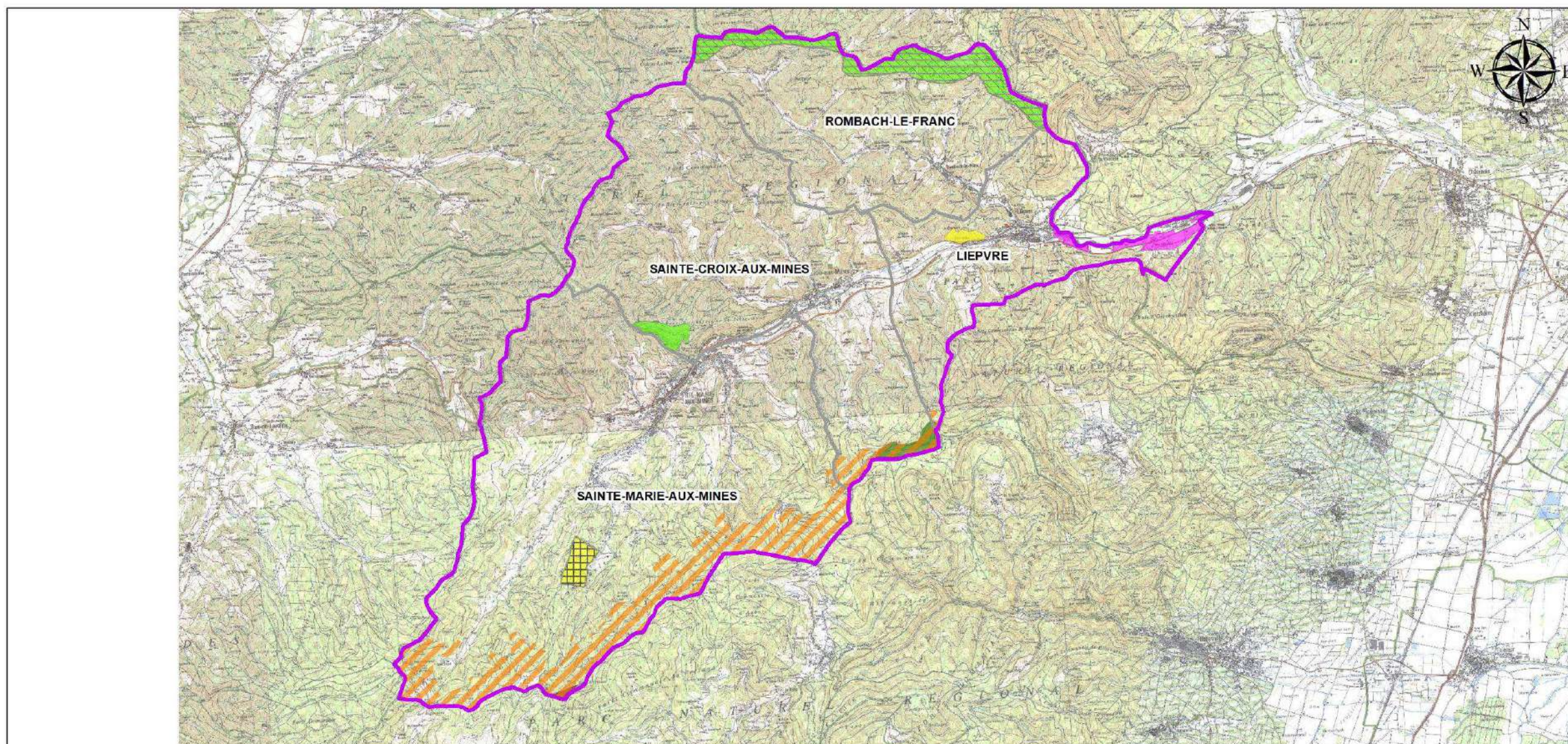
L'arrêté de protection de biotope ou APB est un arrêté, pris par un préfet, pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

Il s'agit d'un outil de protection forte qui concerne un espace pouvant être limité et pouvant regrouper plusieurs biotopes sur un même site.

Le territoire intercommunal borde un APB qui porte sur la protection de biotope du Grand Tétras et de la Gélinotte des bois. Il s'agit de **l'APB du massif du Taennchel**, d'une superficie de 345 ha sur le territoire de la commune de Ribeauvillé. L'objectif principal est de maintenir des zones de quiétude en faveur du Grand Tétras.

Tableau 7 : Périmètres ZNIEFF recoupés par la CCVA ou à proximité

N°	Type	Nom	Surface du site (en ha)	Surface au sein de la CCVA (en ha)	Descriptif
420030432	1	Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen, de Lièpvre à Châtenois	293.69	59.53	Englobe le Giessen, et deux de ses affluents, le Muehlbach et la Lièpvrette, avec leurs milieux associés. Cours d'eau présentant une qualité physico-chimique préservée, le Giessen, abrite des belles populations de Truite fario et de Lamproie de Planer. La ripisylve est quasi continue sur les trois cours d'eau, constituée d'un cordon d'aulnaie à frêne avec des zones élargies formant des forêts galeries fraîches relevant de l' <i>Alno-Padion</i> , habitat communautaire d'intérêt prioritaire. Les prairies humides inondables, lorsqu'elles sont associées à une gestion extensive, présentent une diversité floristique remarquable avec, entre autres, 2 espèces protégées en Alsace, l'Oenanthe à feuilles de peucedan <i>Oenanthe peucedanifolia</i> et le Scorzonère humble <i>Scorzonera humilis</i> . Ces prairies abritent également deux papillons protégés, les Maculinea des prairies humides, à savoir l'Azuré des paluds <i>Maculinea nausithous</i> et l'Azuré de la sanguisorbe <i>Maculinea teleius</i> . La vallée du Giessen constitue également un corridor biologique important pour la faune depuis les Vosges cristallines et le piémont jusqu'à la plaine du ried de Sélestat.
420007210	1	Crêtes des hauteurs de la Forêt de la Vancelle au Col de la Hingrie	1220.60	274.14	Cette ZNIEFF regroupe des forêts de montagne et des promontoires rocheux (dont les ruines du château du Frankenbourg), connus pour leur richesse en Ptéridophytes (fougères). Ainsi, le Château de Frankenbourg accueille deux fougères originales : une sous espèce peu commune de la Capillaire des murailles <i>Asplenium trichomanes subsp. hastatum</i> et la Doradille noire <i>Asplenium adiantum-nigrum</i> . Bordant les routes forestières en milieu semi-ouverts, on observe 3 espèces de lycopodes (le Lycopode sélagine <i>Huperzia selago</i> , le Lycopode en massue <i>Lycopodium clavatum</i> et le Lycopode à rameaux annuels <i>Lycopodium annotinum</i>). Le Rocher des Fées abrite une Hymenophyllacée, le Trichomanès remarquable <i>Trichomanes speciosum</i> , petite fougère hygro-thermophile. Les promontoires rocheux sont le refuge de deux oiseaux rupestres : le Grand Corbeau <i>Corvus corax</i> et le Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> et les forêts d'altitude matures abritent au moins deux oiseaux cavernicoles peu communs à savoir le Pic cendré <i>Picus canus</i> et la Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i> .
420030094	1	Rochers de la Collinière à Lièpvre	0.46	0.46	Affleurement rocheux surplombant le village de Lièpvre regroupant des milieux xérothermophiles très particuliers : Chênaies sessiliflores claires, fruticées thermophiles du <i>Berberidion</i> , rochers siliceux collinéens, pelouses et landes acidiphiles sèches. On y observe des espèces d'orthoptères déterminantes dont le Caloptène ochracé <i>Calliptamus barbarus</i> ou l'Ephippigère <i>Ephippiger diurnus</i> , espèces subméditerranéennes. La flore y est très diversifiée, regroupant de nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF à affinité méridionale comme <i>Micropyrum tenellum</i> , <i>Anthericum liliago</i> , <i>Amelanchier ovalis</i> , etc.
420030093	1	Coteau thermophile de la Craintole à Lièpvre	16.36	16.36	Affleurement rocheux surplombant le village de Lièpvre regroupant des milieux xérothermophiles très particuliers : Chênaies sessiliflores claires, fruticées thermophiles du <i>Berberidion</i> , rochers siliceux collinéens, pelouses et landes acidiphiles sèches. On y observe des espèces d'orthoptères déterminantes dont le Caloptène ochracé ou l'Ephippigère, espèces subméditerranéennes. La flore y est très diversifiée, regroupant de nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF à affinité méridionale comme <i>Micropyrum tenellum</i> , <i>Anthericum liliago</i> , <i>Amelanchier ovalis</i> , etc.
420030092	1	Mines de Saint-Louis au Neuenberg à Sainte-Marie-aux-Mines	42.45	42.45	Il s'agit d'un vaste réseau minier souterrain. Par l'étendue de son réseau, ce site constitue un refuge hivernal idéal pour quatre espèces de chauve-souris, dont le petit Rhinolophe, un refuge idéal avec plus de trois sorties distinctes.
420013002	1	Crêtes du Taennchel à Ribeauvillé	556.24	41.93	Ensemble forestier couvert principalement de hêtraie sapinière à laquelle se mêle des peuplements de pins sylvestres d'origine naturelle. La pauvreté relative des sols et leurs grandes sensibilités à l'érosion n'ont pas permis le développement d'une sylviculture intensive (excepté sur les versants). Ponctuellement, malgré une altitude élevée de 800 à 900 m, se rencontrent des peuplements naturels composés de chênes à la faveur de l'exposition et de la sécheresse des sols. Les crêtes du Taennchel présentent un intérêt écologique élevé pour toutes les espèces inféodées aux forêts âgées de montagne. C'est également un corridor écologique important pour les espèces forestières montagnardes, dans le prolongement de la grande crête des Hautes-Vosges.
420030102	1	Massif du Brézouard, à Fréland et Lapoutroie	154.62	5.95	Ce site marque la fin de la grande crête ; les sommets du Petit et Grand Brézouard font partie des sommets les plus élevés des hautes Vosges (plus de 1200 m). La forêt est largement dominante, avec des pessières artificielles, des Erablaies à lunaire sur éboulis, etc. La partie sommitale est occupée par une lande relictuelle. La densité de chamois est importante dans cette zone souvent fréquentée par le Lynx. On y observe également le Cassenoix moucheté <i>Nucifraga caryocatactes</i> .
420030079	1	Chênaie thermophile de la Forêt Domaniale de Saint-Pierremont	35.84	35.84	Ce site, qui comprend principalement une Chênaie sessiliflore xérothermophile, doit sa désignation à la présence de lycopodes protégés au niveau national : le Lycopode d'Issler <i>Lycopodium issleri</i> et le Lycopode de Zeiller <i>Lycopodium zeilleri</i> . Elle présente également un intérêt pour plusieurs espèces de chiroptères tel que le Murin à oreilles échancrés <i>Myotis emarginatus</i> occupant en hiver l'ancien réseau minier.
420030275	2	Hautes Vosges haut-rhinoises	30248.46	832.66	Ce vaste site, correspondant à l'espace de nature central du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, la zone des Haute-Vosges, englobe 56 Znieff de type 1. On y observe de nombreux milieux rares et de haute naturalité (chaumes, hêtraie subalpine, forêts de ravin, cirques glaciaires). Cette entité accueille une grande quantité d'espèces originales et rares, à l'instar du Grand tétras en tant qu'espèce "parapluie" pour les forêts de montagne. Ce secteur concentre d'ailleurs le réseau des aires protégées réglementairement et contractuelles (Natura 2000 ZSC et ZPS).



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent

PERIMETRES ZNIEFF



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : SCAN 25

ZNIEFF de type 1

- Chênaie thermophile de la Forêt Domaniale de Saint-Pierremont
- Coteau thermophile de la Craintole à Lièpvre
- Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen, de Lièpvre à Châtenois
- Crêtes des hauteurs de la Forêt de la Vancelle au Col de la Hingrie

- Crêtes du Taennchel à Ribeauvillé
- Massif du Brézouard, à Fréland et Lapoutroie
- Mines de Saint-Louis au Neuenberg à Sainte-Marie-aux-Mines
- Rochers de la Collinière à Lièpvre

ZNIEFF de type 2

- Hautes Vosges haut-rhinoises
- Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 8 : ZNIEFF du territoire de la CCCVA

4.2. LES PRINCIPALES ENTITES NATURELLES

4.2.1. DÉTERMINANTS ÉCOLOGIQUES ET « PORTRAIT » DU PATRIMOINE NATUREL

Le territoire intercommunal du Val d'Argent se caractérise par un relief très marqué, avec des vallées en « V ». L'urbanisation se concentre en partie basse, le long du réseau hydrographique autour de la Lièpvrette et de ses affluents (Rombach et Robinot). Les altitudes minimales au niveau des fonds de vallée se trouvent aux alentours de 230 m et les altitudes maximales (autour de 1 200 mètres) marquent la limite septentrionale des Hautes-Vosges.

L'occupation du sol est marquée par :

- une importante couverture forestière, près de 80% ;
- des milieux ouverts dominés par la prairie (proportion de grande culture faible à l'est et plus importante à l'ouest) ;
- des surfaces relativement importantes de milieux transitoires correspondant à des espaces prairiaux évoluant vers le milieu pré-forestier puis forestier ;
- une urbanisation représentant une surface faible.

Les versants assez raides de part et d'autre de la Lièpvrette sont découpés par ses affluents qui forment des vallées secondaires également encaissées. La Lièpvrette, outre l'urbanisation, voit son lit majeur occupé principalement par des espaces prairiaux, prairies de fauche mésohygrophiles à hygrophiles, le cours d'eau ayant une ripisylve quasi continue. Les vallons entourant les affluents de la Lièpvrette, à proximité des habitations, sont également occupés par des prairies fauchées ou pâturées. Puis, succède à ces milieux ouverts, le milieu forestier.

La déprise rurale est particulièrement marquée sur le territoire intercommunal. Ce recul de l'agriculture entraîne une fermeture progressive des milieux ouverts (prairies), au bénéfice du milieu forestier. A l'étude des photos historiques, comme on peut le voir page suivante, comparant les photographies aériennes de 1956 et l'état actuel, cette évolution est très visible, tout particulièrement sur les communes de Lièpvre et de Rombach-le-franc. Cet état de fait a des conséquences directes sur les paysages, sur les milieux naturels et sur la biodiversité induite par la mosaïque d'habitats. C'est pourquoi un programme de réouverture des milieux prairiaux sur certains secteurs a été mis en place, et a été soutenu financièrement par l'union européenne au travers de mesures agri-environnementales.

Schématiquement, on peut distinguer différentes grandes entités naturelles : les milieux forestiers, la Lièpvrette et son lit majeur, les espaces ouverts prairiaux et les ruisseaux et zones humides associées, les vergers, la grande culture et les milieux anthropiques.

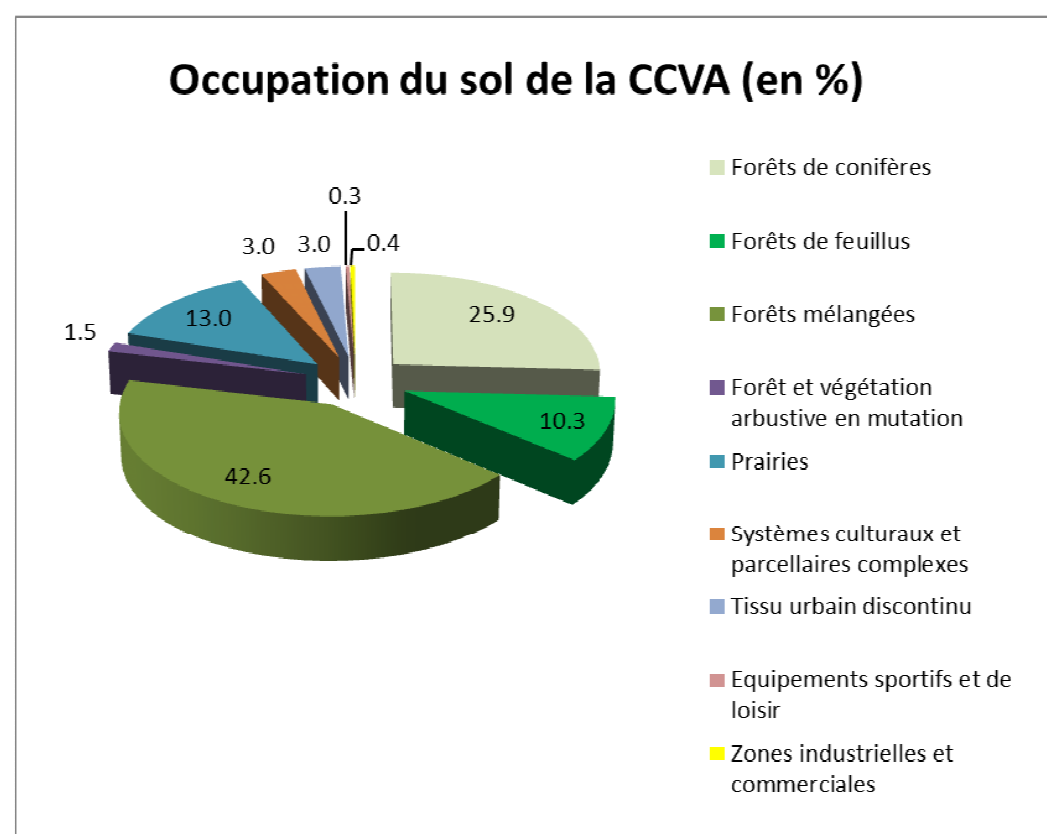
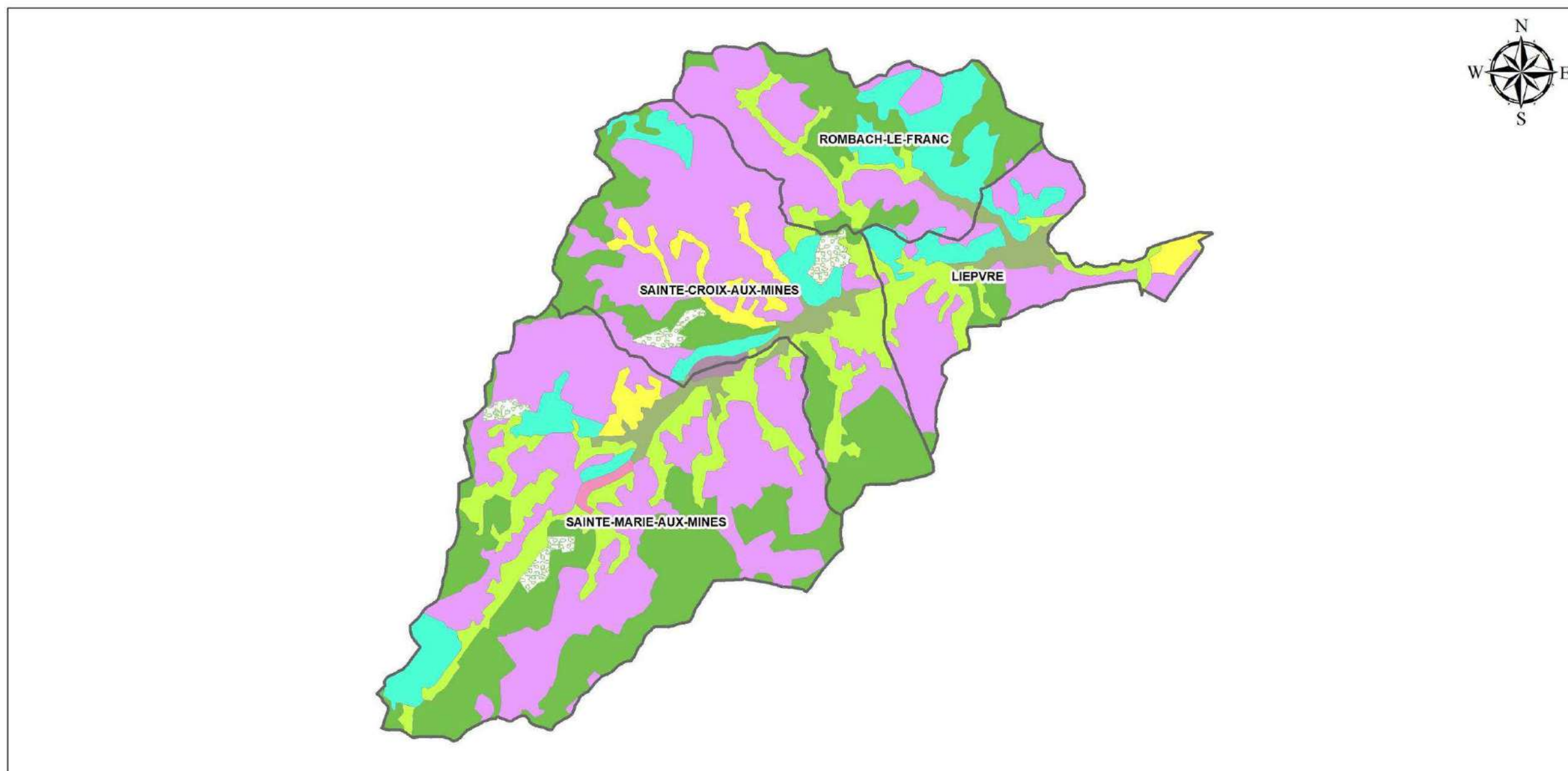


Figure 2 : Répartition surfacique schématique de l'occupation du sol



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent
OCCUPATION DU SOL



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : Corine Land Cover
Fond de plan : SCAN 25

- | | | |
|---|--|--|
|  Forêts de conifères |  Prairies |  Communes |
|  Forêts de feuillus |  Systèmes cultureux et parcellaires complexes | |
|  Forêts mélangées |  Tissu urbain discontinu | |
|  Forêt et végétation arbustive en mutation |  Equipements sportifs et de loisir | |
|  Landes et broussailles |  Zones industrielles et commerciales | |

0 1 2 4 Kilomètres

Carte 9 : Occupation du sol du territoire de la CCVA d'après Corine Land Cover

ESTERR - O.G.E / Communauté de Communes du Val d'Argent

Elaboration du PLUI – Lot 2 : Evaluation environnementale – Etat initial de l'environnement – juin 2018

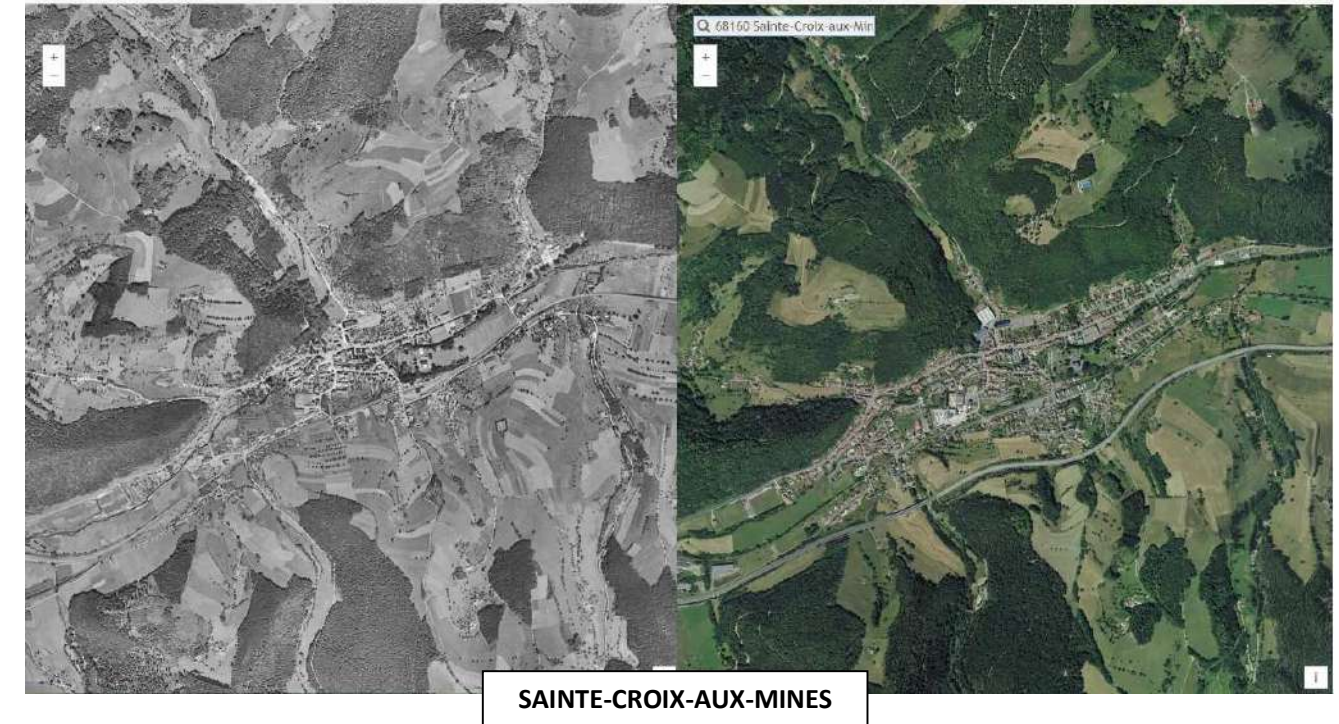
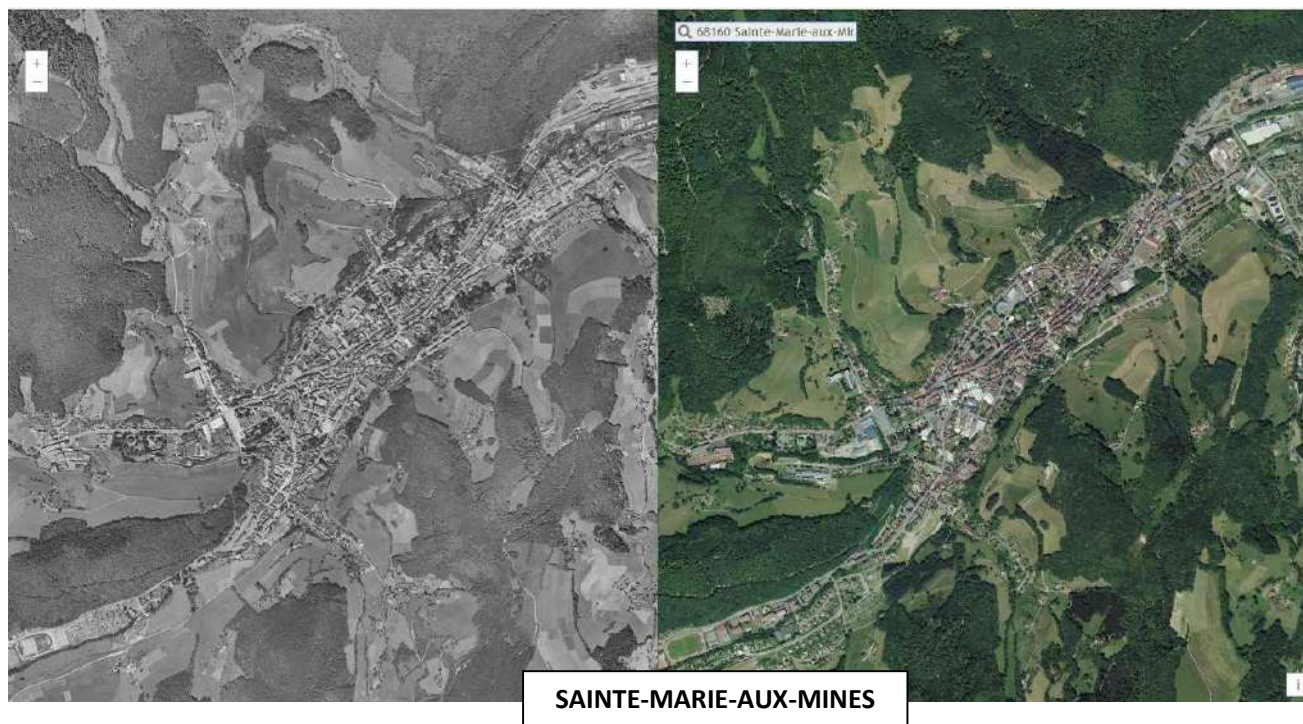
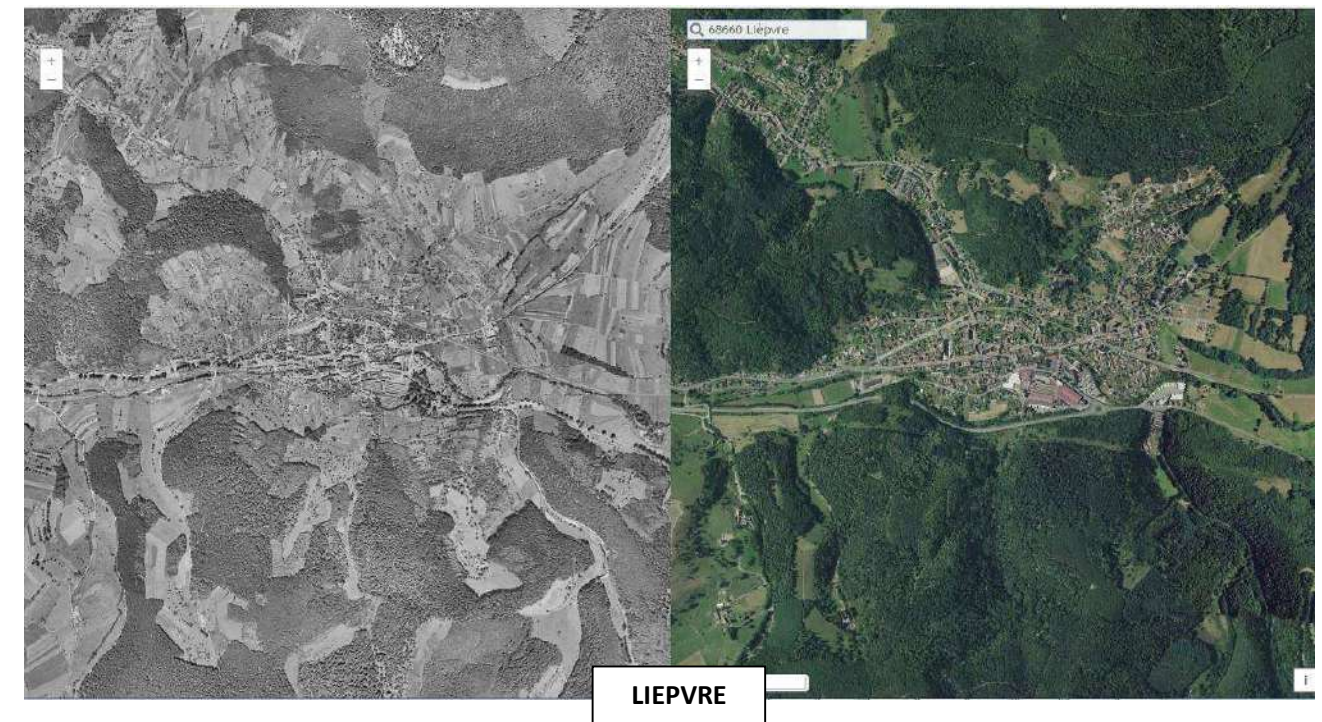
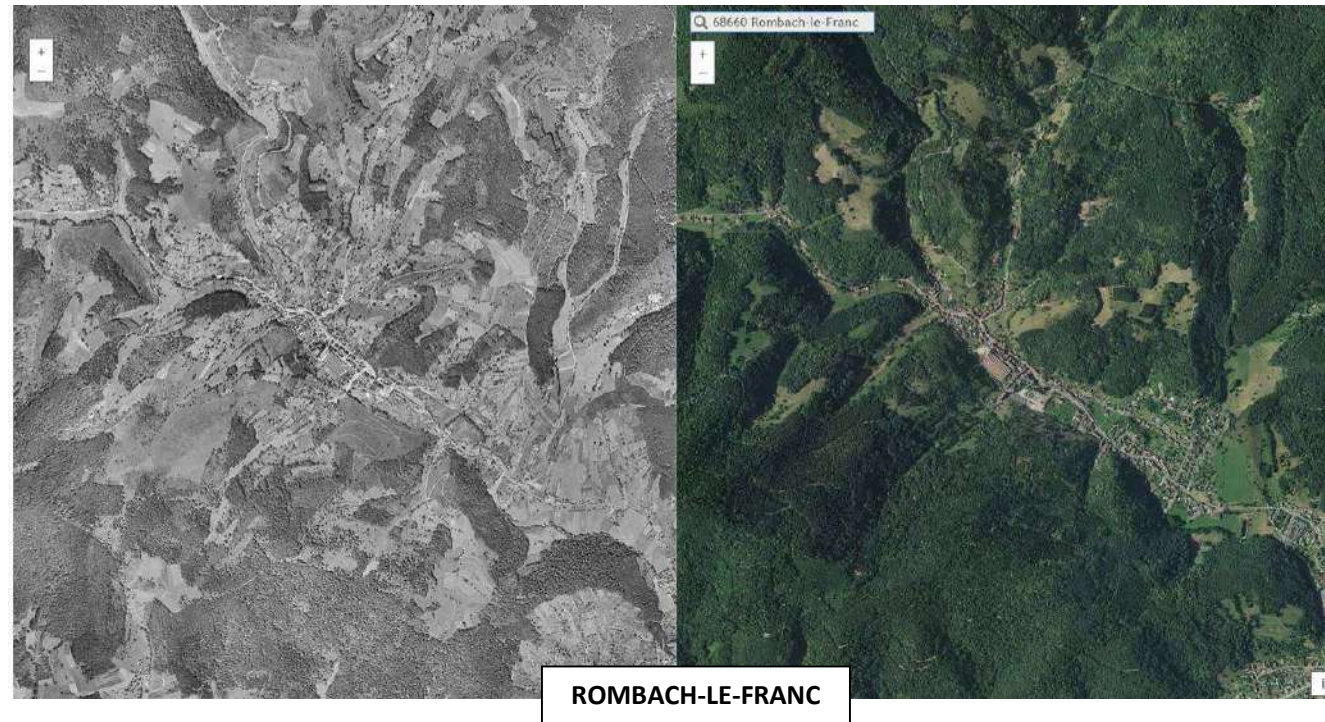


Figure 3 : Evolution de l'occupation du sol entre 1956 et 2017 (Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)

4.2.2. DESCRIPTION DES ENTITÉS NATURELLES

4.2.2.1. Le milieu forestier

Le milieu forestier est dominant sur le territoire intercommunal. On peut distinguer différents types de boisements en fonction de l'altitude, de l'exposition, de la géologie, des conditions stationnelles et du traitement sylvicole.

Pour simplifier, les deux déterminants écologiques principaux sont la géologie et l'humidité. Les premières strates surplombant les villages sont des forêts collinéennes (jusqu'à 500 m d'alt. environ) et sont le domaine des Hêtraies-Chênaies, alliance du *Carpino-Fagion*. Le Chêne est en mélange avec le Charme, parfois le Hêtre, l'Erable Champêtre. Dans le sous-bois, on trouve le Troène, le Cornouiller Sanguin, et le Noisetier. La strate herbacée est éparse composée entre autres de poacées communes, la Luzule blanchâtre, le Brachypode des bois, le Paturin sylvestre ou la Mélisse à une fleur et du Lamier jaune.



Chêne-charmaie du Carpin-Fagion

Plus haut, la forêt dominante est la Hêtraie-Sapinière, avec un type dominant, les Hêtraies-sapinières à Grande Fétuque et à Aspérule odorante du *Festuco altissimae-Abietetum albae*. Cette forêt très productive est dominée dans la strate arborée par le Hêtre et le Sapin, la strate arbustive étant composée du Sorbier des oiseleurs, d'Erable plane et sycomore, de Sureau à grappe et ponctuellement de Houx. La Fétuque des bois forme par endroits des tapis continus, accompagnée d'espèces typiquement montagnardes comme le Prénanthe pourpre ou le Seau de Salomon verticillé. Ces grands types forestiers sont remplacés localement par des plantations de résineux principalement, qui couvrent des surfaces relativement importantes. A proximité des cours d'eau, l'engorgement favorise l'installation de l'Aulne et du Frêne qui forment un groupement avec une strate herbacée luxuriante dominée par des espèces des mégaphorbiaies comme la Reine des prés, les grands Carex, des hygrotrophes comme l'Ortie et le Gaillardet. Par secteurs, les espèces exotiques



Hêtraies-sapinières à Grande Fétuque et à Aspérule odorante en altitude

invasives concurrencent fortement la végétation indigène, à l'image de la Renouée du Japon et de la Balsamine de l'Himalaya.

Les secteurs en pente, frais et humides sont couverts par une formation associant l'Erable sycomore et le Frêne avec une strate herbacée dense et luxuriante dominée par la Lunaire vivace.

Les lisières forestières et les trouées sont caractérisées par des stades pré-forestiers avec le Sorbier des Oiseleurs, le Sureau à grappes, le Framboisier, la Belladonne, le Saule marsault.

La forêt de moyenne altitude connaît une grande variété et densité faunistiques grâce aux divers étages de la végétation, des milieux rocheux, et des clairières.



Chêne sessiliflore thermophile sur éboulis, au-dessus de Lièpvre

Entre Sainte-Croix-aux Mines et Lièpvre, sur les versants forestiers sud (Saint-Pierremont, Crintole et la Collinière), du fait de l'exposition favorable et du substrat très acide avec une réserve en eau faible, se distinguent des formations originales sur les promontoires siliceux. On observe des chênaies sessiliflores acidiphiles xérothermophiles, du *Hieracio glaucini-Quercetum petraeae silenetosum nutantis*, particulièrement remarquables. Ce sont des forêts claires sur pentes fortes et escarpements rocheux, dominées par le Chêne sessile, parfois remplacé par le Pin sylvestre avec une strate arbustive constituée d'espèces des fruticées thermophiles du Berberidion, avec notamment l'Aubépine monogyne ou l'Amelanchier ovale, espèce déterminante ZNIEFF. La strate herbacée est peu dense, représentée par des espèces acidiphiles comme la Callune ou la Canche flexueuse, avec également le Silène penché, le Silène vulgaire ou la Phalangère à fleurs de lis, déterminante ZNIEFF. Ces habitats, associés aux promontoires siliceux avec une bonne exposition, sont déterminants ZNIEFF.

L'état de conservation des habitats forestiers est très variable, dépendant directement de la gestion sylvicole en place.

La densité en grands mammifères est forte (Sanglier, Chevreuil et Cerf), l'équilibre sylvo-cynégétique étant un enjeu majeur pour assurer la régénération naturelle d'espèces sensibles aux dents des Ongulés. Depuis quelques années, la difficulté est grande d'obtenir une régénération naturelle dynamique de résineux (Epicéa et Sapin).

Les boisements abritent de nombreuses espèces remarquables comme le Chat forestier, les pics, la Bondrée apivore, la Salamandre tachetée, la Gelinotte des bois et le Cassenoix moucheté dans les Epicéas.

4.2.2.2. Les milieux prairiaux

Les milieux prairiaux occupent différents espaces et se distinguent par les conditions stationnelles et le traitement (fauche ou pâturage, amendements, etc.).

1. Au niveau du lit majeur de la Lièpvrette, l'ensemble prairial est remarquable, au contact direct avec les habitations. Ces milieux présentent des sols hydromorphes et sont principalement exploités par la fauche. 3 types prairiaux ont été distingués en fonction de la gestion et de la topographie :

- o La prairie de fauche alluviale de *l'Alchemillo xanthochlorae-Arrhenatherretum elatioris*, habitat d'intérêt communautaire (6510-5). Ces prairies présentent une diversité floristique remarquable, associant des espèces des pelouses mésotrophiles avec des graminées communes comme le Dactyle aggloméré, la Houlque laineuse ou le Fromental, et des dicotylédones comme le Lotier corniculé, la Crépide bisannuelle, la Centaurée jacée ou la Knautie des champs à des espèces mésohygrophiles à hygrophiles comme le Vulpin des prés, le Silène à fleur de coucou, la Grande Pimprenelle ou la Reine des prés.



Prairie de fauche alluviale diversifiée

- o Au niveau des dépressions microtopographiques, les espèces franchement hygrophiles sont encore mieux représentées. Le cortège précédent s'enrichit entre autres de la Renoncule flamette ou des joncs (*Juncus articulatus*, *Juncus effusus* et *Juncus conglomeratus*). Ce groupement végétal hautement patrimonial, à rattacher au *Junco conglomerati-Scorzoneretum humilis*, présente une diversité floristique remarquable avec, entre autres, 2 espèces protégées en Alsace, l'Oenanthe à feuilles de peucedan et le Scorzonère humble.



Prairie alluviale dans une variante eutrophe

- o Les groupements végétaux précédents, lorsqu'ils sont traités de façon plus intensive, notamment avec des amendements organiques et des fauches répétées, évoluent vers un cortège floristique appauvri. C'est le type dominant. Il s'agit d'une prairie dense, haute et homogène, avec une présence importante de la Berce sphondyle, la Renoncule acre, l'Oseille à feuilles obtuses et du Pissenlit, et de poacées ubiquistes comme le Brome mou, le Pâturin commun ou la Houlque laineuse. On peut rattacher ces prairies à l'association de *l'Heracleo sphondylii-Brometum mollis*.

Ces prairies humides, lorsqu'elles sont dans un état de conservation favorable, abritent des insectes patrimoniaux :

- des papillons protégés, les Maculinea des prairies humides, à savoir l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sangisorbe ou le Cuivré des marais dont la chenille se nourrit d'oseilles sauvages (*Rumex* spp.) ;
 - des orthoptères (criquets et sauterelles), comme le Criquet des roseaux ou le Criquet ensanglanté.
2. Les prairies sur versants surplombant les villages et longeant les ruisseaux. Ces prairies ont perdu beaucoup de superficie, c'est celles qui souffrent le plus de la déprise. Elles se trouvent sur des pentes généralement assez raides et sont fréquemment pâturées. On distingue différents types :
 - o La prairie la plus répandue est la prairie pâturée à Luzule champêtre et Crételle du *Luzulo campestris-Cynusoretum cristati*, dominée par des petites graminées sociales, la Fétuque rouge et l'Agrostide capillaire. Ces espèces sont complétées par des espèces favorisées par la pâture comme la Crételle, le Trèfle rampant ou le Bugle rampant, ainsi que des espèces des pelouses acidiphiles comme le Polygale vulgaire, el Serpolet, la Potentille tormentille ou la Piloselle.
 - o L'intensification des pratiques sur l'habitat précédent (amendement et pression de pâturage élevée) le font évoluer vers un groupement bien moins diversifié, avec présence abondante d'espèces eutrophiles comme le Pissenlit ou l'Oseille à feuilles obtuses, et d'espèces adaptées au surpiétinement comme le Plantain majeur. On peut rattacher ce groupement aux prés pâturés du *Lolio perennis-Cynusoretum cristati*.
 - o Enfin, à la faveur des variations topographiques, dépressions et zones de ruissellement, on observe une variante hygrophile, les prairies pâturées à joncs du *Junco acutiflori-Cynusoretum cristati*, avec une physionomie particulière avec les touffes de joncs (refus de pâturage).



Prairies pâturées sur les flancs raides, à tendance mésophile

3. A ces habitats prairiaux, il faut ajouter les espaces prairiaux d'altitude, principalement sur les crêtes au-dessus de Sainte-Marie-aux-mines (Haicot, Petit Brézouard, Col des bagenelles). De la même manière que les prairies plus basses, la forêt gagne du terrain, et les chaumes sont très peu étendues. Cet habitat est hautement patrimonial, abritant nombre d'espèces faunistiques et floristiques remarquables extrêmement localisées. Il s'agit de pelouses et landes acidiphiles montagnardes. La variabilité est forte en fonction de la microtopographie, de l'exposition et du substrat. On y retrouve un cortège de graminées constantes comme la Fétuque rouge, l'Agrostide vulgaire, le Nard raide, la Flouve odorante, accompagnées par des espèces acidiphiles comme l'Arnica ou la Potentille tormentille et des espèces des landes comme les Genêts pileux et ailé, la Callune, la Myrtille ou le Thym serpolet. Ces habitats sont directement liés à une exploitation extensive.

L'abandon des pratiques agricoles entraîne une colonisation progressive des Genêts, de la Callune ou de la Fougère aigle qui peut former des peuplements denses monospécifiques. Ces milieux très localisés abritent des espèces arctico-alpines particulièrement menacées.

4.2.2.3. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique s'articule autour de la Lièpvrette et de ses différents affluents, qui « taillent » des vallons encaissés.

La Lièpvrette est une rivière vosgienne qui prend sa source en amont du Col des Bagenelles et se jette dans le Giessen à Chatenois. Elle présente des fluctuations saisonnières de débit bien marquées avec des hautes eaux d'hiver. Dans sa partie amont, le cours d'eau présente une énergie marquée (charriage grossier) qui s'atténue en aval. En plaine, le lit mineur, présente encore un aspect naturel et la dynamique alluviale remet constamment en mouvement l'alternance de radiers, rapides et lisses. La pauvreté en espèces végétales aquatiques de la lame d'eau est à mettre en relation avec la violence des crues. C'est un cours d'eau de



La Lièpvrette, avec ses berges envahies par le Renouée du Japon

première catégorie piscicole classé en liste 1 par le classement de Continuité Ecologique (article L. 214-17 du code de l'environnement) qui doit « permettre d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique ». Les espèces migratrices concernées sont : le Saumon atlantique, l'Ombre commun, la Truite fario, la Truite de mer et l'Anguille. Il est à noter les opérations de réintroduction du saumon par l'association Saumon-Rhin, soulignant que la Lièpvrette présente un fort potentiel de réintroduction.

La ripisylve est relativement préservée, hormis au passage de l'urbanisation, caractérisée par endroit, par des boisements alluviaux de type Aulnaie-Frênaie (*Alliance de l'Alno-Padion*), habitat d'intérêt communautaire prioritaire mais dans un état de conservation médiocre. Deux essences constituent la canopée : l'Aulne glutineux et le Frêne élevé accompagnés par endroit par l'Erable sycomore. Dans la strate herbacée, les espèces des mégaphorbiaies eutrophes et des roselières dominent, l'Ortie dioïque formant souvent des peuplements denses monospécifiques. Les berges présentent en revanche des peuplements très importants de deux espèces exotiques invasives : la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. Ces espèces menacent la flore indigène moins compétitive, elle forme des cortèges monospécifiques particulièrement importants.

L'habitat principal du cours d'eau correspond au lit mineur actif des rivières vosgiennes en basse vallée et en plaine, habitat déterminant ZNIEFF (cotation 20).

4.2.2.4. Les vergers

Les vergers sont assez peu représentés sur le territoire de la CCVA, principalement intégré au tissu urbain ou bordant les villages. Il s'agit principalement de vergers haute tige traditionnels, entretenus de manière extensive.

L'intérêt écologique est variable, dépendant directement de la gestion en place, notamment sur les surfaces en herbe, et de l'âge des arbres. En fonction de la gestion (nombre de fauche, amendements ou non, pâturage), la flore est plus ou moins oligotrophe et ainsi, plus ou moins diversifiée. Les prairies les plus riches sont caractérisées par une flore mésophile des prairies de fauche à Fromental, avec un cortège de graminées et de nombreuses dicotylédones colorées comme la Crépide bisannuelle, la Centaurée jacée ou la Knautie des champs. On peut signaler des ensembles de verger plus remarquables par exemple au nord la commune de Lièpvre, sous la ferme du Chalmont. Les prairies de fauche mésophiles sont ici bien conservées et très diversifiées. C'est également le cas entre Lièpvre et Rombach le franc.



Vergers sur prairies de fauche mésophile entre Lièpvre et Rombach

Les vergers constituent des zones de nidification pour plusieurs espèces d'oiseau remarquable comme : la, la Pie-grièche écorcheur, le torcol fourmilier et le Rougequeue à front blanc.

Ces zones sont également des zones de chasse pour les espèces de lisière présentes sur le territoire comme la Bondrée apivore.

4.2.2.5. Milieux rupestres

Cette entité naturelle revêt sur le territoire une importance significative pour l'accueil d'une flore et d'une faune diversifiée.

En effet, les affleurements rocheux siliceux sont très répandus principalement entre Lièpvre et Sainte-Croix-aux-mines. Des milieux originaux en découlent, comme des ravins, sols squelettiques et éboulis qui, associés à des expositions diverses créent une diversité remarquable.

En outre, ces milieux, souvent forestiers étant difficilement exploitables et peu productifs du fait des sols squelettiques, sont souvent laissés à leur évolution naturelle et présentent ainsi, une naturalité préservée.

Sur ces promontoires siliceux, on observe des affleurements rocheux en mosaïque avec des formations forestières, les chênaies thermophiles, semi-forestières, des fruticées thermophiles, et des clairières caractérisées par des pelouses.

C'est sur ces milieux que se concentrent une bonne partie des espèces floristiques et faunistiques remarquables recensées sur le territoire. La diversité floristique est importante avec beaucoup d'espèces remarquables comme le Petit Nard de Haller, la Potentille à petite fleur, la Phalangère à fleur de lys, l'Arabette de Borbás, la Doradille noire, l'Achillée noble et le Galeopsis des champs. Les fruticées thermophiles sont l'habitat de l'Amélanchier, du Bois de Sainte Lucie ou du Cotoneaster vulgaire.

Il est intéressant de signaler, que des surfaces réduites de ces habitats écorchés, thermophiles, peuvent se rencontrer sur des milieux secondaires, à l'image de talus routiers. Ces milieux jouent un rôle dans la répartition, la dispersion et le maintien des espèces patrimoniales inféodées.



Rochers de la colline surplombant Lièpvre

Ces milieux thermophiles sont également intéressants pour les reptiles et les insectes. Notons la présence par exemple de l'Ephippigère des vignes associée au Criquet des Pins pour les Orthoptères ou du Némusien, papillon également associé aux sols caillouteux.

4.2.2.6. La grande culture

La grande culture est très peu représentée, essentiellement au niveau du lit majeur de la Lièpvrette, remplaçant ponctuellement des parcelles prairiales. Ces espaces de cultures annuelles, traités avec des produits phytosanitaires multiples, présentent peu d'intérêt écologique.

Le cortège faunistique associé à ces espaces regroupe des espèces communes pour l'essentiel, avec le Renard roux, le Chevreuil ou le Lièvre brun pour les mammifères, et le Corbeaux freux, la Faucon crécerelle ou l'Alouette des champs pour les oiseaux.

La végétation associée à ces milieux se compose d'espèces tolérantes aux multiples interventions et produits chimiques. Cette végétation commensale des cultures est déterminée généralement par la nature du substrat. Elle est riche en dicotylédones annuelles et liée aux sols riches en nutriments. Les espèces caractéristiques sont la Mercuriale annuelle, l'Euphorbe réveil matin, la Morelle noire ou la Capselle bourse à pasteur.

4.2.2.7. Milieux artificialisés et urbains

La flore et la faune urbaine ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. Pour la faune, on rencontre principalement des espèces communes.

Les espaces régulièrement tondus sont largement dominés par des espèces probablement issues d'ensemencement telles que le Ray-grass anglais, les Trèfles des prés et rampants, le Plantain lancéolé ou la Pâquerette. Cette prairie ensemencée est pénétrée par une végétation des friches rudérales vivaces avec entre autres la Chicorée sauvage. La flore de ces milieux est relativement banale car les plantes qui la composent présentent une large répartition géographique et transgressent dans d'autres habitats. Leur valeur réside dans leur qualité d'habitat refuge et de corridor de déplacement (micromammifères, mustélidés, hérisson, avifaune, insectes...) dans un contexte urbain. Le cortège abrite de nombreuses plantes entomogames attirant en été de nombreux insectes à la recherche de nectar.

Certains espaces comme les surfaces rudérales en bordure des habitations ou au sein des zones industrielles présentent une flore rudérale thermophile. La végétation observée est celle des friches graveleuses, des ballasts ou des terrasses alluviales. Le substrat est « séchard », pauvre en matières organiques, il s'agit d'un stade pionnier très héliophile, le couvert étant très discontinu sur les secteurs peu évolués. La végétation se rattache aux communautés de rudérales pluriannuelles mésophiles du *Dauco-Melilotion*. La Carotte sauvage est accompagnée par la Picride fausse épervière, le Saxifrage à trois doigts ou la Tunique saxifrage.

L'habitat ne présente qu'un intérêt botanique réduit, cependant ces espaces constituent des biotopes refuge pour la flore dite ordinaire et la flore associée aux milieux

écorchés et secs, véritable enjeu sur le territoire intercommunal. C'est ainsi, que sur la digue au sud de la

Lièpvrette sur la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, on observe une belle station de Potentille inclinée, plante semi-rudérale des sols chauds argilo-sablonneux ou squelettiques considérée comme vulnérables (VU) sur la liste rouge d'Alsace et déterminante ZNIEFF (cotation 10).

Par ailleurs, leur valeur pour la faune est relativement marquée : lieu de vie, couloir de passage ou de site d'alimentation pour des espèces animales appartenant à des groupes variés - micromammifères, oiseaux granivores, orthoptères, lépidoptères.



Zone rudérale avec végétation thermophile

4.3. LE PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIÉ

4.3.1. LA FLORE

Cet état des lieux a été construit sur la base des données bibliographiques suivantes :

- données de la société botanique d'Alsace (SBA) ;
- données du CBA (Conservatoire Botanique d'Alsace).

A ces données bibliographiques s'ajoutent les données récoltées sur le terrain lors de la campagne du 6 au 8 juin 2017.

Le patrimoine végétal du territoire intercommunal est relativement bien connu et il semble riche. Les données concernent principalement certains sites particulièrement remarquables, mis en avant par ailleurs, au travers de différents périmètres d'inventaire et protection.

Tableau 8 : Nombre de données floristiques par commune

Commune	Nombre de données floristiques	Nombre de taxons
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	1800	466
SAINTES-CROIX-AUX-MINES	968	378
ROMBACH LE FRANC	1128	309
LIEPVRE	923	312

Près de 4 000 données issues de la base de données Brunfels de la SBA se rapportent au territoire, auxquelles s'ajoutent 335 données de la base de données du CBA et 500 données produites en juin 2017. Ces données concernent **682 taxons**, certaines stations de données anciennes étant probablement disparues. En retirant les nombreuses données anciennes de la SBA (avant 2000), on compte 44 espèces patrimoniales dont :

- 3 espèces bénéficiant d'une protection nationale (N) ;
- 2 espèces bénéficiant d'une protection régionale (R) ;
- 12 espèces figurent sur la liste rouge des espèces menacées régionales avec les catégories de menaces « vulnérable » (VU), « en danger » (EN) et 8 espèces « quasi menacées » (NT).

Tableau 9 : Espèces végétales patrimoniales citées sur le territoire intercommunal

Nom scientifique	Liste rouge Alsace	Liste rouge nationale	Protection	ZNIEFF
<i>Achillea nobilis</i> L., 1753	VU			10
<i>Actaea spicata</i> L., 1753	NT			5
<i>Aira praecox</i> L., 1753	NT			10
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	LC			5
<i>Anemone hepatica</i> L., 1753	LC			5
<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	LC			5
<i>Arabidopsis arenosa</i> subsp. <i>borbasii</i> (Zapal.) O'Kane & Al-Shehbaz, 1997	LC	LR2		0
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	LC			5
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	LC			20
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	VU			5
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	EN			10
<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill.) O.E.Schulz, 1903	LC			5
<i>Carex digitata</i> L., 1753	LC			5
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L., 1753	LC			5
<i>Diphasiastrum issleri</i> (Rouy) Holub, 1975	VU	LR1	N	100
<i>Diphasiastrum zeilleri</i> (Rouy) Holub, 1975	EN	LR1	N	100
<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri, 1818	NT			5
<i>Filago minima</i> (Sm.) Pers., 1807	LC			5
<i>Galeopsis ladanum</i> L., 1753	NT			5
<i>Galeopsis segetum</i> Neck., 1770	NT			5
<i>Geranium pratense</i> L., 1753	LC			5
<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	LC		R	5
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	VU			20
<i>Lilium martagon</i> L., 1753	NT			10
<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753	LC			5
<i>Matteuccia struthiopteris</i> (L.) Tod., 1866	VU	LR1	N	100
<i>Melica nutans</i> L., 1753	LC			5
<i>Micropyrum tenellum</i> (L.) Link, 1844	VU			20
<i>Minuartia rubra</i> (Scop.) McNeill, 1963	EN			100
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	LC	LR2		10
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	LC		R	10
<i>Polystichum x bicknellii</i> (H.Christ) Hahne, 1905	DD			10
<i>Potentilla heptaphylla</i> L., 1755	EN			20
<i>Potentilla inclinata</i> Vill., 1788	VU			10
<i>Potentilla micrantha</i> Ramond ex DC., 1805	LC			5
<i>Pulmonaria montana</i> Lej., 1811	NT			10
<i>Ribes alpinum</i> L., 1753	LC			5
<i>Rubus canescens</i> DC., 1813	LC			5
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753				5
<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	LC			10
<i>Sorbus mougeotii</i> Soy.-Will. & Godr., 1858	NT			10
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br., 1812	LC			5
<i>Veronica agrestis</i> L., 1753	VU	LR2		5
<i>Viola lutea</i> Huds., 1762	LC			5

La signification des abréviations figurant dans le tableau se trouve en annexe.

Les données patrimoniales sont bien réparties sur le territoire intercommunal (cf. carte p. 38). Elles sont principalement associées aux milieux suivants :

- **les promontoires siliceux entre Sainte-Croix-aux-Mines et Lièpvre**, qui, du fait de l'exposition favorable et du substrat très acide, abritent un cortège d'espèces à affinités méridionales comme le Petit Nard de Haller *Micropyrum tenellum*, la Potentille à petite fleur *Potentilla micrantha*, la Phalangère à fleur de lys *Anthericum liliago*, l'Arabette de Borbás *Arabidopsis arenosa subsp. borbasii*, la Doradille noire *Asplenium adiantum-nigrum*, l'Achillée noble *Achillea nobilis*, le Galeopsis des champs *Galeopsis segetum* l'Amélanchier *Amelanchier ovalis*, le Bois de Sainte Lucie *Prunus mahaleb* ou le Cotoneaster vulgaire *Cotoneaster integerrimus*. Certaines de ces espèces peuvent se rencontrer sur des milieux secondaires, à l'image de talus routiers ;
- **au niveau du lit majeur de la Lièpvrette**, l'ensemble prairial plus ou moins hydromorphes abrite la Grande Pimprenelle *Sanguisorba officinalis* et potentiellement l'Oenanthe à feuilles de peucedan *Oenanthe peucedanifolia* et le Scorzonère humble *Scorzonera humilis*, non revus. Ces milieux souffrent généralement de la gestion trop intensive (amendements et fauches répétées) appauvrissant le cortège floristique ;
- **les espaces prairiaux d'altitude**, principalement sur les crêtes au-dessus de Sainte-Marie-aux-Mines (Haicot, Petit Brézouard, Col des Bagenelles) avec des espèces acidiphiles comme l'Arnica *Arnica montana* ou la Pensée des Vosges *Viola lutea* ;
- **les secteurs forestiers en pente**, frais et humides, caractérisés par l'Erablaie à Lunaire vivace peuvent abriter une fougère protégée le Polystic à frondes soyeuses *Polysticum setiferum* ;
- Enfin citons **deux espèces de Lycopode associées aux landes**, particulièrement menacés et protégés, *Diphasiastrum issleri*, *Diphasiastrum zeilleri*.

Ces différents habitats sont dans des états de conservation variables. En effet, les prairies souffrent souvent d'une fertilisation trop importante, les prairies sur les versants sont en voie de fermeture, les boisements largement enrésinés et les berges de ruisseaux par la présence massive d'espèces exotiques invasives comme la Renouée du Japon.

Par ailleurs, on relève de nombreuses données d'espèces végétales invasives, concernant 10 taxons sur le territoire intercommunal. Le tableau suivant présente les différentes espèces invasives avec une hiérarchisation de leur niveau de menace, d'après Vuillemenot M. & al., (2016).

Tableau 10 : Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques observées sur le territoire (d'après Vuillemenot M. & al., 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Espèces exotiques envahissantes majeures dans les milieux naturels ou semi-naturels	
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne vierge
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Solidago gigantea</i>	Tête d'or
Espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les milieux naturels ou semi-naturels, proliférantes dans les milieux anthropiques du territoire dans les milieux naturels ou semi-naturels	
<i>Rhus typhina</i>	Vinaigrier
<i>Senecio inaequidens</i>	Sénéçon du Cap
Espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les milieux naturels ou semi-naturels, proliférantes dans les milieux anthropiques du territoire	
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillon
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada

Les espèces présentées ici sont pour partie cantonnées aux biotopes secondaires, sur les zones rudérales et en contexte urbain. Notons également les espèces disséminées le long du bassin hydrographique comme la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon.

Il s'agit de plantes non-indigènes, introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à s'établir dans la nature, à se multiplier et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes.

Ces espèces ont comme point commun d'être particulièrement compétitives et fortement adaptées voire favorisées par les perturbations. Les conséquences de l'invasion de ces espèces se traduisent par une diminution de la diversité végétale, celles-ci supplantant les espèces indigènes moins compétitives.

Elles sont l'une des principales causes de l'état de conservation médiocre de certains habitats.



Pensée des Vosges



Potentille inclinée



Galeopsis des champs



Petit Nard de Haller



Achillée noble



Phalangère à fleur de lys

PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent

FLORE PATRIMONIALE

Espèces bénéficiant d'une protection nationale

- ✚ Diphasiastrum issleri (Rouy) Holub, 1975// LR VU, PN
- ✚ Diphasiastrum zeilleri (Rouy) Holub, 1975// LR EN, PN
- ✚ Matteuccia struthiopteris (L.) Tod., 1866// LR VU, PN
- ✚ Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829// LR LC, PR
- ✚ Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913// LR LC, PR

Espèces inscrites sur la liste rouge régionale

- ▲ Potentilla heptaphylla L., 1755// LR EN
- ▲ Asplenium adiantum-nigrum L., 1753// LR EN
- ▲ Buxus sempervirens L., 1753// LR EN
- ▲ Minuartia rubra (Scop.) McNeill, 1963// LR EN
- Micropyrum tenellum (L.) Link, 1844// LR VU
- Potentilla inclinata Vill., 1788// LR VU
- Achillea nobilis L., 1753// LR VU

- Hypochaeris glabra L., 1753// LR VU
- Barbarea intermedia Boreau, 1840// LR VU
- Veronica agrestis L., 1753// LR VU
- ★ Liliun martagon L., 1753// LR NT
- ★ Galeopsis segetum Neck., 1770// LR NT
- ★ Pulmonaria montana Lej., 1811// LR NT
- ★ Galeopsis ladanum L., 1758// LR NT
- ★ Sorbus mougeotii Soy.-Will. & Godr., 1858// LR NT
- ★ Actaea spicata L., 1753// LR NT
- ★ Aira praecox L., 1753// LR NT
- ★ Epilobium lanceolatum Sebast. & Mauri, 1818// LR NT

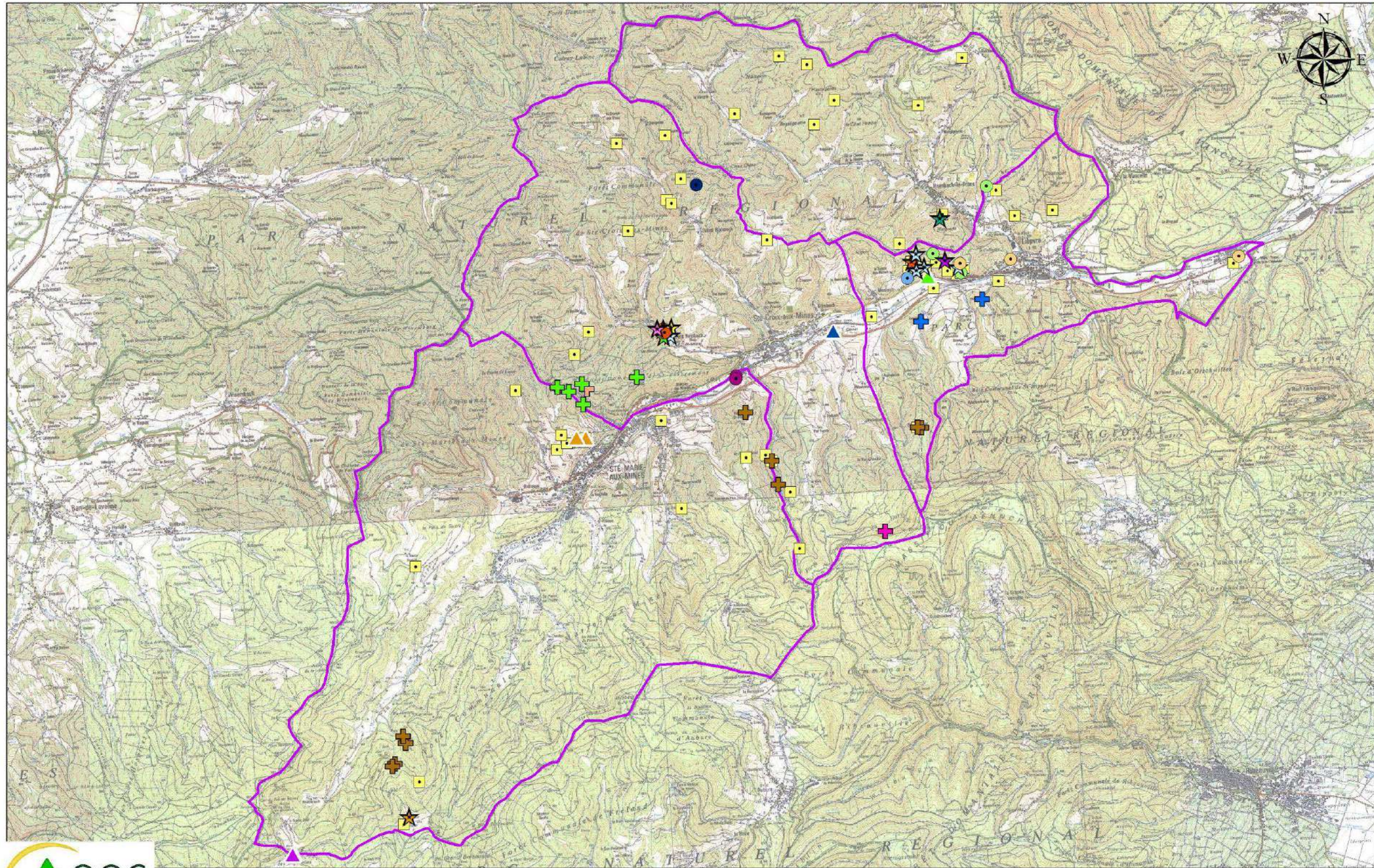
Autres espèces patrimonial

- Espèces déterminantes ZNIEFF
- Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Réalisation : O.G.E., 2018
Source des données : SBA, O.G.E
Fond de plan : SCAN 25

Carte 10 : Flore patrimoniale du Val d'Argent



Réalisation : O.G.E., 2018
Source des données : SBA, O.G.E
Fond de plan : SCAN 25

PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent

FLORE PATRIMONIALE



4.3.2. FAUNE

La faune du territoire intercommunal est partiellement connue. Certaines espèces font l'objet de suivis réguliers comme les chiroptères. Le caractère montagnard et le bon état de conservation de certains milieux naturels ont favorisé la présence d'espèces remarquables d'intérêts communautaires, ou inscrites sur la liste rouge d'Alsace.

Les mammifères :

Ce groupe est largement favorisé par la prédominance de la forêt sur l'ensemble du territoire. Parmi la grande faune, on peut citer le Cerf élaphe *Cervus elaphus* bien présent sur le secteur et la présence d'une petite population de Chamois *Rupicapra rupicapra* présente au niveau du Brézouard. On peut également citer la présence du Chat forestier *Felis silvestris* espèce typique des milieux boisés. Le territoire est également un habitat favorable au Lynx bien que sa présence n'est pas encore été mentionnée.

Sur ce territoire **l'un des enjeux les plus importants**

pour la faune concerne **les chiroptères ou chauves-souris**. La présence de nombreuses cavités (ancienne mine, ouvrage militaire, tunnel) permet l'hibernation de plusieurs espèces, en particulier du Grand murin, chiroptère d'intérêt communautaire. La majorité des sites sont d'anciennes mines. Selon le DOCOB du site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises, 4 sites présentent des enjeux fort comme : le site Saint/Louis / Eisenthur sup. / Le chêne Sainte-Marie-aux-Mines et la Fontaine des chouettes à Sainte-Croix-aux-Mines. Le territoire de la CCVA accueille une part importante des effectifs hivernant en Alsace. Plusieurs cavités ont fait l'objet de pose de grilles afin de préserver la quiétude des chiroptères. La fermeture des mines par éboulement ou leur sur-fréquentation, en particulier en hiver, porte préjudice à ce groupe.



Grand Murin *Myotis myotis* ©Naturalia

De plus, le territoire de la CCVA accueille également quelques colonies de Grand Murin. Une grande partie des sites abritant les chiroptères sont suivis par le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA) depuis plusieurs années.

Les oiseaux :

Pour les oiseaux, 88 espèces sont signalées dont 7 espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses d'intérêt communautaire.

Le cortège des milieux forestiers est le plus important du territoire. Ce cortège comprend quelques espèces inféodées aux boisements d'altitude comme le Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra* et le Cassenoix moucheté *Nucifraga caryocatactes*. Le secteur du Taennchel est également favorable à deux espèces en danger critique d'extinction en Alsace : le Grand Tétrás *Tetrao urogallus* et le Gélinoite des bois *Tetrastes bonasia*. Le territoire



Grand Tétrás *Tetrao urogallus* (source : Oiseaux.net)

de la CCVA est situé en limite d'aire de présence. Les boisements abritent également d'autres espèces d'intérêt communautaire comme : Pic mar *Dendrocopos medius*, Pic noir *Dryocopus martius*, Pic cendré *Picus canus* et la Bondrée apivore *Pernis apivorus*.

Le cortège des oiseaux des milieux semi-ouverts occupe une part importante du territoire. Plusieurs espèces remarquables sont inféodées aux milieux ouverts comme la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*.

Le cortège des cours d'eau, et plans d'eau est limité à quelques espèces, la Lièpvrette et ses affluents étant des cours de faible gabarit. Parmi les espèces les plus remarquables, on peut citer le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* et le Cincle plongeur *Cinclus cinclus*. Ces espèces apprécient les cours d'eau dynamiques comme la Lièpvrette.

Les amphibiens :

Ce groupe est relativement bien connu, avec la présence d'une espèce typique du secteur des Vosges, la Salamandre tachetée *Salamandra salamandra* qui apprécie les massifs forestiers. Les mares et étangs du secteur jouent un rôle important pour la reproduction des amphibiens. Sur le territoire de la CCVA, des mares ont été aménagées lors de chantiers bénévoles d'Alsace Nature-BUFO afin de favoriser les populations. Une dizaine de mares favorables aux amphibiens est répertoriée sur le territoire.

Ce groupe est également sensible à la mortalité routière. Un point sensible a été identifié sur la route communale bordant l'étang du Frarupt à Lièpvre, où des crapauds communs *Bufo bufo* et Grenouilles rousse *Rana temporaria* sont écrasés lors de leurs migrations printanières.



Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*

Les reptiles :

La CCVA abrite une bonne diversité de reptiles avec la présence de 6 espèces sur les 7 espèces autochtones en Alsace. Parmi celles-ci, deux espèces sont typiques du secteur des Vosges : le Lézard vivipare *Zooteca vivipara* et la Coronelle lisse *Coronella austriaca*. Le territoire de la CCVA présente de nombreux milieux favorables aux reptiles, comme les rochers de la Collinière et le coteau thermophile de la Craintole à Lièpvre ou la chênaie thermophile de la Forêt Domaniale de Saint-Pierremont.



Lézard vivipare (femelle) *Zooteca vivipara*

Les poissons et écrevisses :

Les données proviennent des pêches électriques réalisées par l'agence Française de Biodiversité (ex-ONEMA). Deux stations sur la Lièpvrette ont fait l'objet de pêche :

- Une station, sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines en amont du village, où la présence Truite de rivière *Salmo trutta fario* et du Chabot *Cottus gobio* ont été notées en 2013.
- La seconde, sur la commune de Lièpvre, où 5 espèces ont été notées en 2011 : le Vairon *Phoxinus phoxinus*, la Truite de rivière, le Chabot, la Loche franche *Barbatula barbatula* et le Saumon atlantique *Salmo salar*. Cette dernière espèce fait l'objet de réintroduction par l'Association Saumon-Rhin depuis 2000 dans les parties moyennes et aval du Giessen et de la Lièpvrette favorables à son développement. La présence de nombreux ouvrages sur le cours d'eau n'est pas favorable à la remontée de l'espèce.

Sur le ruisseau du Rombach, une pêche a été réalisée sur la commune de Rombach-le-Franc en 2011. Des Truites de rivière et du Chabot ont été notées. Ce peuplement est typique des cours d'eau de tête de bassin.

L'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) fréquente les ruisseaux frais, à courant rapide. Sur le territoire de la CCVA, les écoulements en tête de bassin abritent potentiellement cette espèce remarquable et très menacée.

Les insectes :

Ce groupe est largement sous prospecté sur le territoire de la CCVA qui présente une mosaïque de milieux favorable à plusieurs espèces remarquables.

Sur le bord de la Lièpvrette dans le périmètre de la ZNIEFF de type 1 « Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen de Lièpvre à Châtenois », trois espèces lépidoptères protégées (papillons) sont mentionnées. Il s'agit de l'Azuré de la sanguisorbe *Maculinea teleius*, l'Azuré des paluds *Maculinea nausithous* et du Cuivré des marais *Lycaena dispar*. Ces espèces de prairies humides sont également signalées dans le Gerplan sur ces mêmes prairies humides bordant la Lièpvrette. Ces espèces ont largement souffert de la destruction ou dégradation des zones humides et des modifications des pratiques agricoles.



Cuivré des Marais *Lycaena dispar*



Azuré des paluds *Maculinea nausithous*

Quelques autres espèces remarquables sont présentes comme :

- Le Cordulégastre bidenté *Cordulegaster bidentata*, une libellule inféodée aux zones de source et aux suintements. Cette libellule est peu commune en Alsace, elle est localisée dans quelques secteurs du massif des Vosges.
- L'Ephippigère des vignes *Ephippiger diurnus* qui fréquente les coteaux thermophiles de Lièpvre. Cet orthoptère peu commun en Alsace a souffert de la destruction des milieux thermophiles dans le piémont et de l'intensification des pratiques agricoles en particulier des traitements chimiques.

La présence d'une partie des espèces patrimoniales est menacée sur le territoire de la CCVA par différents facteurs, les principaux étant :

- les changements des pratiques agricoles qui tendent à banaliser les prairies ;
- la mise en place d'une sylviculture intensive limitant les peuplements âgés ;
- la dégradation des milieux aquatiques, par exemple par la colonisation massive par la Renouée du Japon.
- le dérangement de la faune, avec la fréquentation non autorisée de certaines mines durant des périodes critiques.



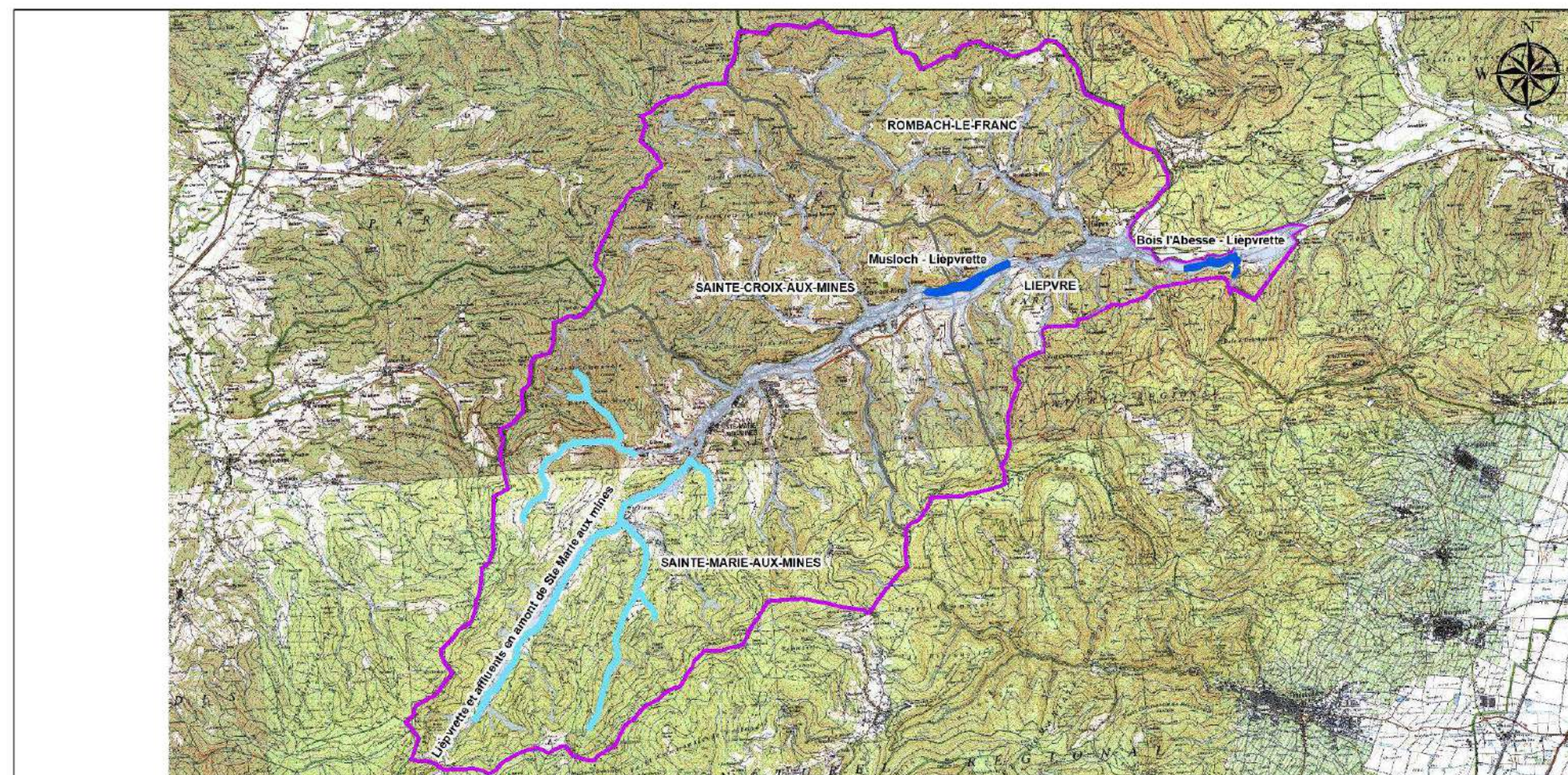
Ephippigère des vignes *Ephippiger diurnus*

4.4. LES ZONES HUMIDES

Le territoire de la CCVA compte de nombreuses zones humides relativement bien réparties. Celles-ci représentent à minima 11,4 % de la surface totale.

Sur la carte suivante, on observe la localisation des zones à dominante humide (BdZDH2008-CIGAL³). Soulignons que l'échelle de cette carte, au 1/10 000, ne permet pas d'affirmer que l'ensemble des surfaces de ce périmètre présent des sols hydromorphes.

On peut observer que les zones humides occupent principalement le lit majeur des différents cours d'eau traversant le territoire en particulier celui de la Lièpvrette. Deux zones humides remarquables sont signalées sur ce cours d'eau au lieu-dit le Musloch et Bois l'Abbesse.



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent
ZONES A DOMINANTE HUMIDE



Carte 11 : Zones à dominante humide d'après BdZDH2008-CIGAL

³ BdZDH2008-CIGAL : La Base de données des Zones à dominante humide.

La Région Alsace, dans le cadre du partenariat public de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), a élaboré une Base de Données des Zones à Dominante Humide exploitable à l'échelle du 1/10 000e sur les territoires de la Région Alsace et des Parcs Naturels Régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord. Elle est appelée BdZDH2008-CIGAL. Elle est réalisée par l'interprétation d'images satellitaires SPOT5 en date de fin 2007 et début 2008 et de photographies aériennes de l'IGN de 2007. Des données exogènes d'inventaires de terrain réalisés par différentes partenaires ont également été mobilisées pour aider la photo-interprétation (y compris les [zones potentiellement humides](#)).

La BdZDH2008-CIGAL a pour objectif de réaliser un relevé le plus exhaustif possible des zones à dominante humide, mais ne constitue en aucun cas ni un inventaire exhaustif des zones humides, ni une donnée réglementaire. Des investigations complémentaires et précises seront nécessaires à l'identification des zones humides.

4.5. TRAME VERTE ET BLEUE OU CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les milieux naturels sont organisés en fonction de la topographie, de la nature des sols, des gradients d'humidité, de l'utilisation des terrains par les activités humaines passées et actuelles.

En conséquence, la répartition des espèces animales et végétales est hétérogène. La survie des populations dépend des possibilités de déplacement entre les milieux favorables. Ces voies sont autant de continuités écologiques qui contribuent à la structuration de l'espace pour la faune et la flore.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer,... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Dans le SCoT de Sélestat et sa région (approuvé le 17 décembre 2013), deux principaux types de réservoirs biologiques sont identifiés :

- les réservoirs biologiques forestiers constitués par les grands ensembles forestiers de la montagne, de l'III et du Rhin ;
- les réservoirs biologiques prairiaux constitués par les espaces ouverts des vallées (pâturages et vergers), les chaumes d'altitude (faible), les prairies inondables du ried de l'III.

Les corridors biologiques sont de trois grands types :

- corridors biologiques forestiers ;
- corridors biologiques prairiaux ;
- le réseau hydrographique et sa ripisylve.

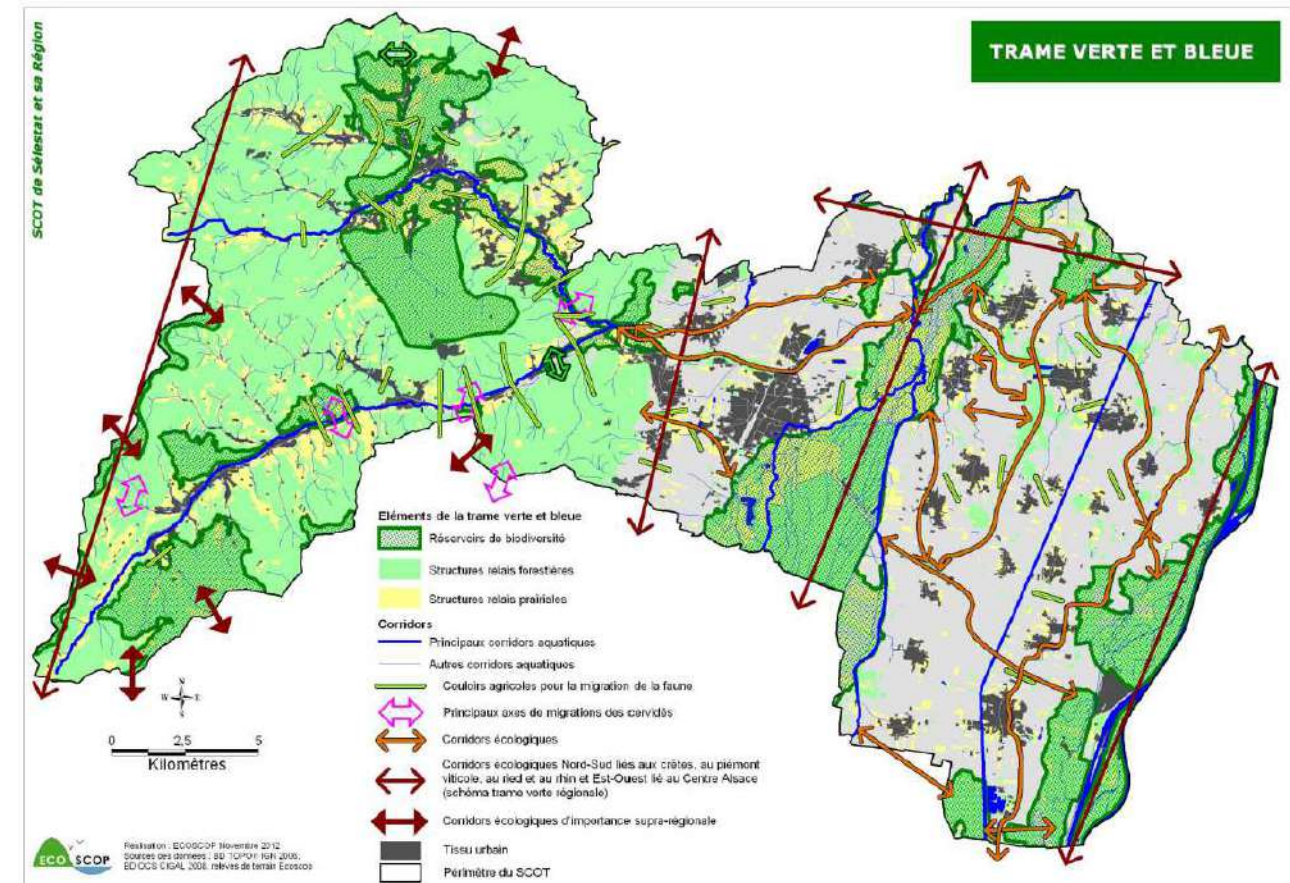
Sur le territoire du SCoT, les obstacles appartiennent à des types variés :

- Espaces agricoles cultivés : ils sont majoritaires en plaine (grandes cultures céréalières) et plus en montagne. Ils ont une faible perméabilité biologique pour diverses raisons (barrière chimique, physique, climatique, ...).
- Espaces urbains : ils sont disséminés un peu partout sur le territoire,
- Routes : l'ensemble du réseau routier du territoire constitue un obstacle à la circulation de la faune, et notamment les axes principaux comme l'A35, les RN83 et 59, les RD 424 et 21.
- Obstacles particuliers en milieu aquatique (barrage hydroélectrique, petits seuils plus ou moins franchissables, barrage chimique en lien avec la qualité de l'eau, ...).

Le SCoT a identifié les principaux enjeux de trame verte et bleue du territoire du Val d'Argent. Sur ce territoire plusieurs corridors ont été identifiés en particulier des principaux axes de déplacement des cervidés et des couloirs agricoles.

Les enjeux principaux sont le maintien et le développement des réservoirs biologiques et des corridors, mais également la reconnexion des réservoirs biologiques

Le SRCE établi en partie sur les éléments du SCoT donne une vision plus précise de la trame verte et bleue sur le territoire.



Carte 12 : Carte des trames vert et bleues définie par le SCoT de Sélestat

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges joue un rôle important dans la préservation des trames verte et bleue, en particulier à travers la charte du Parc. Ce document d'orientations indique les sensibilités patrimoniales (naturelles, culturelles, paysagères) et les enjeux de développement durable à prendre en compte dans les projets et la gestion du territoire. La charte a défini 4 orientations dont 2 jouent un rôle majeur pour la préservation des trames verte et bleue :

- **Orientation 1 : Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire.** L'ensemble des acteurs du Parc doit tendre à maintenir, voire restaurer, dans certains cas, ce patrimoine faunistique et floristique fragile.
- **Orientation 2. : Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources.** Il s'agit d'adopter une démarche d'urbanisme durable pour l'ensemble du territoire. Ces principes consistent à économiser les ressources du territoire, s'appuyer sur l'identité propre aux villes et aux villages et utiliser les caractères des territoires pour concevoir des projets d'urbanisme.

La définition des continuités écologiques est fortement dépendante des espèces choisies pour définir ces continuités. Le choix des sous-réseaux écologiques à développer pour une région donnée est donc une étape importante de l'élaboration de la trame. Dans le cas de l'Alsace, 4 grands réseaux ont été définis dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) datant de 2014. Ceux-ci regroupent la majorité des espèces et milieux naturels de la zone d'étude. Il s'agit :

- du **continuum forestier** ;
- du **continuum de milieux agricoles extensifs** défini par les zones de prairies et de prés-vergers (agriculture extensive) ;
- du **continuum « milieux rupestres »**, affleurement rocheux, sites d'altitude ;
- du **continuum des milieux aquatiques et zones humides** défini par le réseau de cours d'eau et de prairies humides.

Le bon fonctionnement écologique de ce réseau permet la conservation des espèces au niveau démographique (système de métapopulation dans le contexte de milieu anthropisé et fractionné). Cette approche se réalise à différents niveaux (Europe, France, Région, Commune...).

Le SRCE s'inscrit en Alsace dans la continuité des actions entreprises ou initiées de longue date par les différents partenaires locaux pour la préservation de la biodiversité. Il définit les orientations en faveur d'un réseau écologique à l'échelle de l'Alsace, en faveur de la biodiversité dans son ensemble, qu'il s'agisse de nature ordinaire ou de nature remarquable. Ainsi, il donne une vision intégrée et prospective des enjeux de biodiversité, permettant d'anticiper et de concilier les besoins d'aménagement et économiques avec le maintien des continuités écologiques.

L'échelle de travail au 1/100 000 retenue par le législateur, offre, en outre, une réelle marge de manœuvre aux acteurs locaux, pour adapter ce schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.

La commune est à cheval sur quatre grandes entités paysagères et naturelles identifiées dans le SRCE : « Vallées vosgiennes », « Versants des Hautes-Vosges », « Massifs des Vosges moyennes » et « Zone sommitale des Hautes-Vosges ».

5 réservoirs de biodiversité ont été désignés dans le SRCE :

- Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu ;
- Vallées du Giessen et de la Lièpvrette ;
- Forêt domaniale de Pierremont ;
- Massif du Taennchel ;
- Forêt communale de Sainte-Marie.

A ces surfaces, il faut ajouter les îlots de vieillissement identifiés, dispersés dans les massifs forestiers, surfaces où la naturalité est privilégiée, ainsi que les zones humides.

Schématiquement, on peut dire que les zones présentant une biodiversité remarquables sont liées au lit majeur de la Lièpvrette, aux surfaces forestières xérothermophiles en versant sud (forêt domaniale de Pierremont), et aux ensembles forestiers montagnards et promontoires rocheux.

Deux corridors majeurs à l'échelle régionale apparaissent ainsi, caractérisés d'une part par les Crêtes vosgiennes, axe de déplacement privilégié de la grande faune (Lynx), et d'autre part le lit majeur de la Lièpvrette. Il s'agit de deux corridors distincts, présentant des axes sud-ouest / nord-est.

Le corridor du lit majeur de la Lièpvrette se justifie par une continuité d'habitats humides en mosaïque abritant des espèces patrimoniales, à l'image des azurés (*Maculinea*) des prairies humides. Ce corridor principal est à mettre en lien avec des corridors secondaires constitués par les cours d'eau et les zones humides associées affluents de la Lièpvrette. En effet, cette « trame bleue » est essentielle pour nombre d'espèces inféodées aux milieux aquatiques ou humides. Pour les Oiseaux, l'exemple du Cincle plongeur, est parlant, celui-ci ayant besoin d'un linéaire important de cours d'eau avec des ressources alimentaires conséquentes.

Sur le territoire, ces continuités se précisent par des axes de déplacement privilégiés de la faune. On recense par exemple différents axes de déplacement de la faune d'un versant à l'autre, corridors secondaires traversant la vallée de la Lièpvrette, désignés notamment pour le Cerf élaphe. Deux obstacles majeurs apparaissent, il s'agit de la D 459 et la N 59, ceux-ci n'étant néanmoins pas infranchissables. Au niveau des crêtes, ces axes de déplacement concernent également des espèces plus sensibles comme le Grand tétras, pour qui la présence de ligne à haute tension est un obstacle. Ce corridor, à l'extrémité ouest du ban communal de Sainte-Marie-aux-Mines, est d'ailleurs identifié comme élément à restaurer dans le SRCE.

Sur le territoire intercommunal, 4 continuums se dégagent :

- Le **continuum forestier** : Avec environ 80% de la surface du territoire intercommunal, la sous-trame forestière revêt une importance particulière et permet d'assurer la continuité écologique pour certaines espèces. Les espèces concernées par ce continuum sont pour les principales, le Chat forestier, le Cerf et le Chevreuil, espèces particulièrement mobiles et avec des aires vitales importantes croisant les milieux forestiers. On peut mentionner également le Lynx, le massif du Taennchel étant le site historique de sa réintroduction. Cette espèce a besoin de ressources en ongulés importantes et d'une continuité forestière.

On relève différents éléments fragmentant qui sont les routes principales (D59 et N59) et les secteurs d'urbanisation les plus denses. Les routes principales, bien que ne constituant pas des obstacles infranchissables, limitent les déplacements (effet barrière) et fragmentent ainsi le territoire. Enfin, les tâches d'urbanisation sont des obstacles évidents au déplacement de la grande faune.

Au final, la fragmentation écologique du territoire apparaît comme modérée vis-à-vis du continuum forestier. Le principal impact sur ce continuum est caractérisé par les infrastructures de transports renforcé par le développement linéaire de l'urbanisation le long de la Lièpvrette.

- Le **continuum de milieux agricoles extensifs** est caractérisé par l'ensemble des espaces ouverts jouissant d'une exploitation extensive. Ce continuum concerne principalement l'ensemble prairial du lit majeur de la Lièpvrette ainsi que les versants pâturés, l'habitat forestier étant dense par ailleurs, avec peu d'espaces ouverts. Certaines surfaces souffrent d'un excès de fertilisation (dans le lit majeur) mais les surfaces sont relativement bien connectées entre elles. A proximité immédiate des zones densément urbanisées, il faut souligner la présence de **vergers et de prairies mésophiles de qualité**, ces espaces étant à préserver.

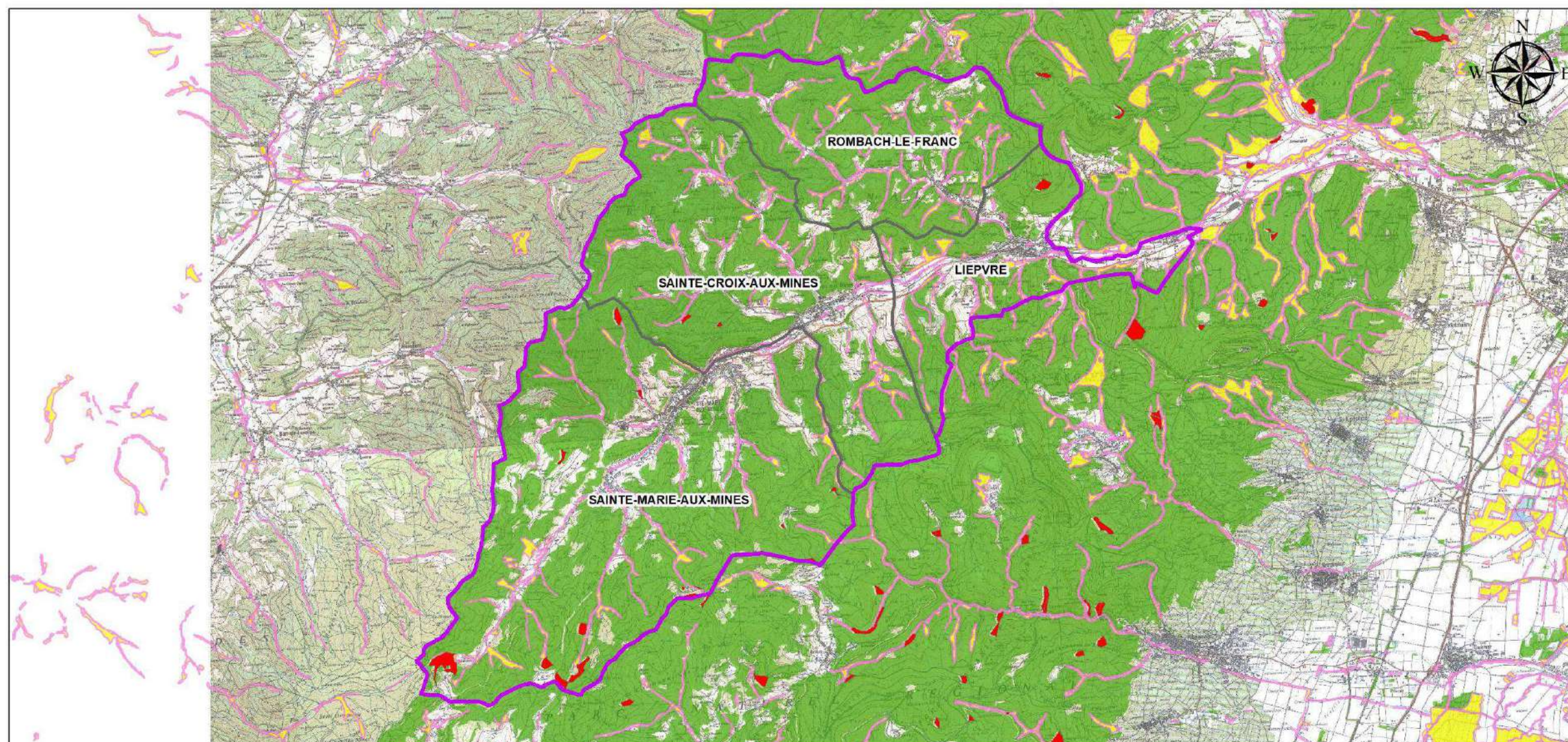
La sous-trame des milieux prairiaux est également très importante pour le territoire, ces milieux étant fortement représentés. Les espèces concernées par ce continuum sont des mammifères de plus petite taille comme le Chevreuil, le Blaireau et le Renard. Soulignons que ces espaces sont l'habitat d'une flore et d'une faune très diversifiée mais moins sensibles à la fragmentation que les espèces sus-citées. Le principal impact ici recensé réside dans la déprise et la perte constante des milieux ouverts au profit du milieu forestier.

Les éléments fragmentant sont les mêmes que pour la sous-trame des milieux forestiers qui sont les routes principales, et l'urbanisation, auxquels il faut ajouter les grands ensembles forestiers qui constituent un obstacle pour les espèces de milieux ouverts (papillons notamment)

- Le **continuum des milieux aquatiques et zones humides** comprend la Lièpvrette et son lit majeur ainsi que les petits cours d'eau descendant les versants de montagne. Les zones humides associées aux affluents de la Lièpvrette sont principalement fermées, caractérisées par la forêt hygrophile, dans un bon état de conservation. Ce continuum concerne les espèces et habitats indigènes mais également des espèces indésirables comme la Balsamine de l'Himalaya ou la Renouée du Japon, espèces végétales exotiques envahissantes, qui suivent ce corridor humide préférentiel. Comme ceci apparaît sur la carte suivante (Carte 14), le cours de la Lièpvrette et ses affluents présente peu d'obstacles à l'écoulement. La continuité écologique de ce cours d'eau majeur est un enjeu fort, ceci étant marqué par le classement de Continuité Écologique (article L. 214-17 du code de l'environnement) qui doit « permettre d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique ». Au final, la fragmentation écologique du territoire apparaît comme modérée vis-à-vis du continuum « milieux aquatiques et zones humides », le principal impact étant le mode de gestion agricole de ces surfaces et les obstacles à la continuité hydraulique.
- Le **continuum des milieux rupestres** est bien représenté et essentiel pour l'accueil de la faune et la flore patrimoniale à l'échelle du territoire. Il s'agit d'entités morcelées, les espèces faunistiques associées fonctionnant en métapopulation. L'ensemble de ces entités, incluant les zones artificielles comme les talus routiers, sont à maintenir.

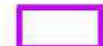


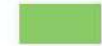
Pour résumer, les enjeux en termes de trames verte et bleue pour le territoire intercommunal résident dans :

- le maintien de la qualité des biotopes exceptionnels existant notamment par une sylviculture plus « naturelle », limitation des plantations de résineux ;
- le maintien ou la réouverture des espaces ouverts mésophiles extensifs et des vergers, à proximité des habitations et sur les versants nord et sud ;
- l'amélioration des pratiques agricoles sur les espaces prairiaux dégradés (limitation de l'amendement et réflexion sur les dates de fauche et leur fréquence) notamment sur certaines prairies du lit majeur de la Lièpvrette



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent
TVB - CONTINUUM FORESTIER

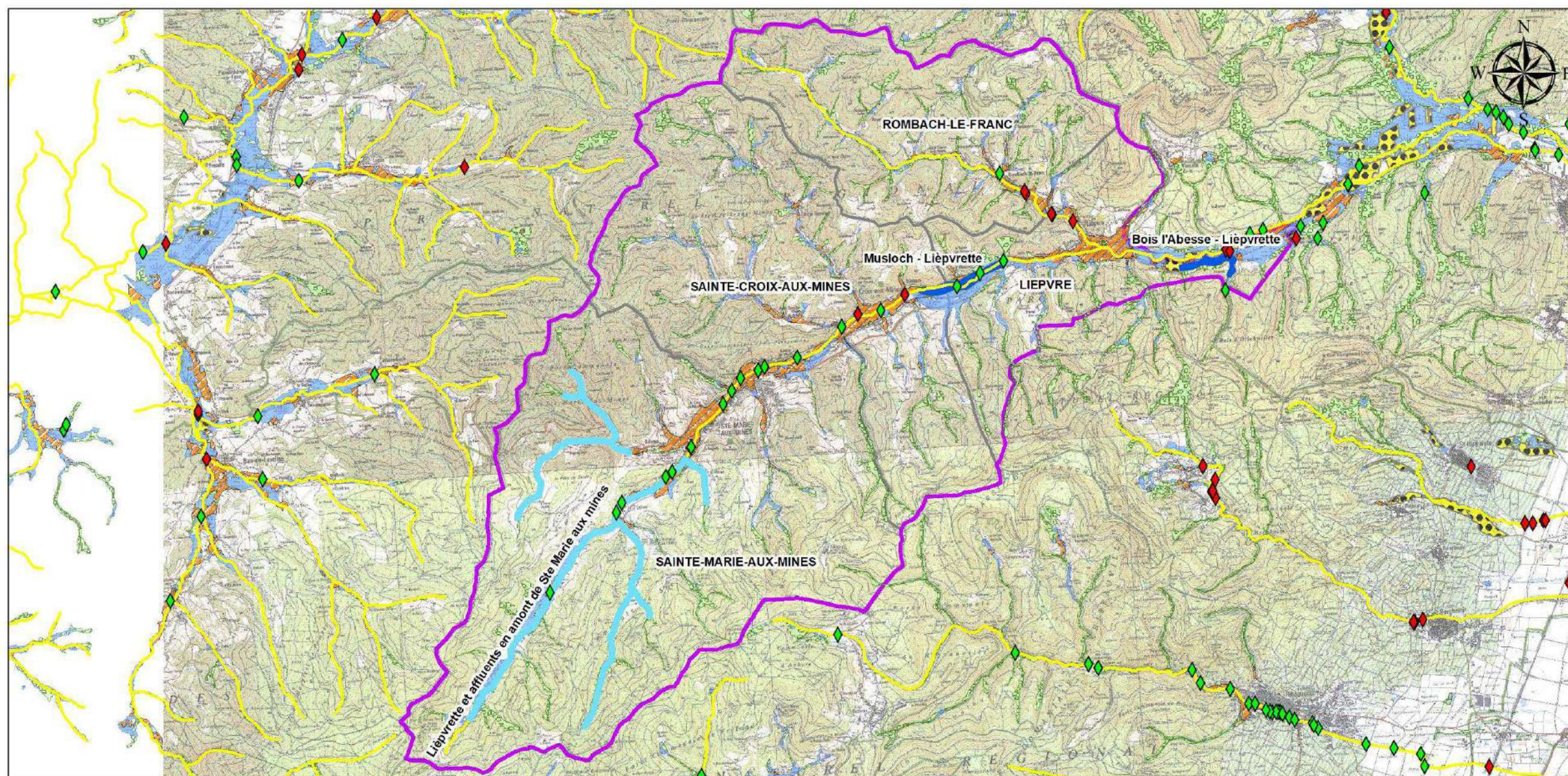


-  Limites du territoire intercommunal du Val d'argent
-  Îlots de vieillissement
-  Forêts et fourrés humides
-  Trame forestière

Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : SCAN 25



Carte 13 : Continuum forestier du territoire du Val d'Argent



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent TVB - CONTINUUM DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : CIGAL DdZDH 2008
Fond de plan : SCAN 25

Zones à dominante humide (CIGAL 2008)

- Forêts et fourrés humides
- Prairies humides
- Terres arables
- Territoires artificialisés

- Réseau hydrographique
- Ruisseau remarquable

Inventaire des zones humides remarquables (CG68-AERM-DIREN, 1996)

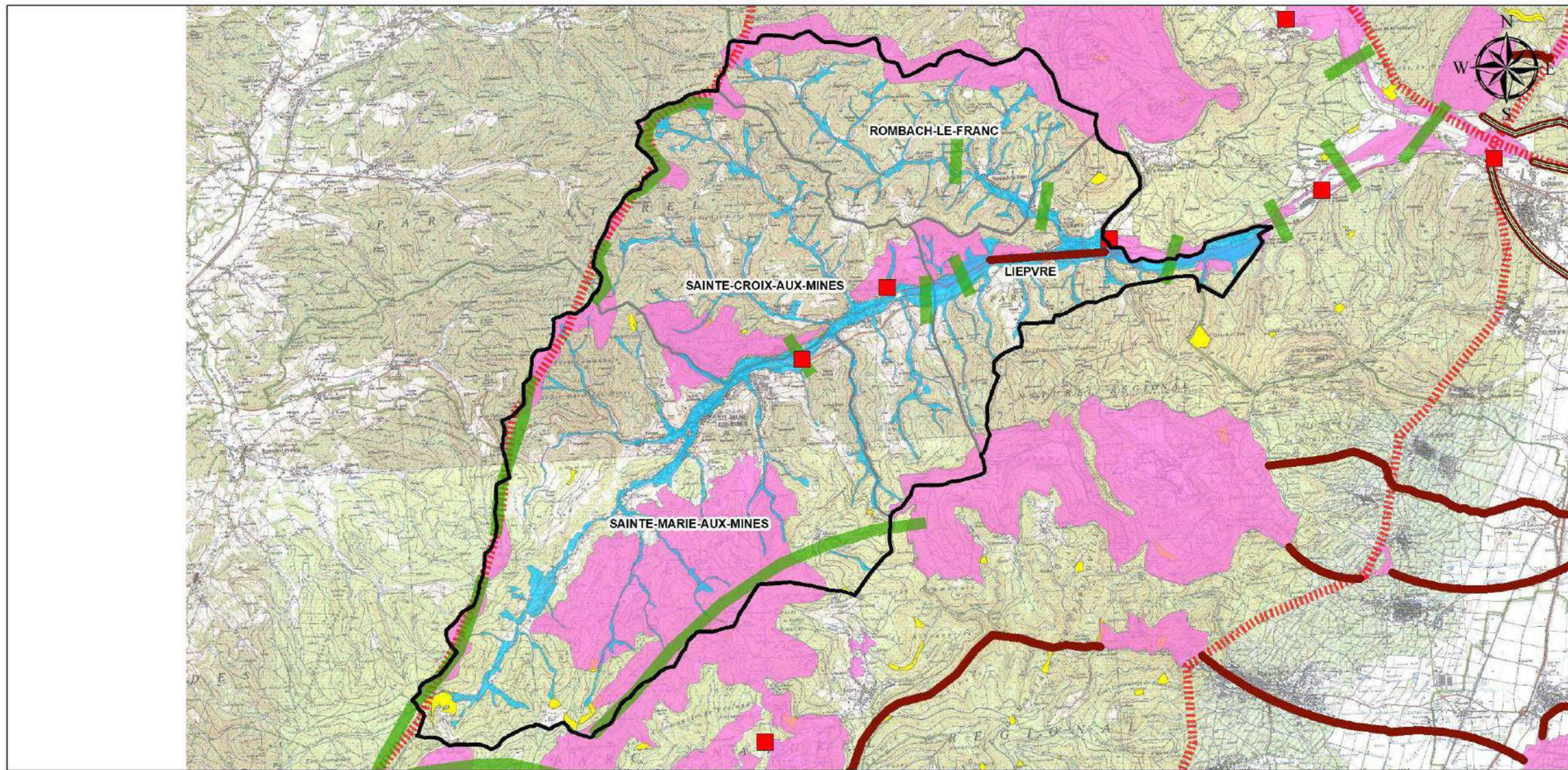
- Zones humides remarquables

Obstacles à l'écoulement

- Présence de passe
- Absence de passe
- Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 14 : Continuum des milieux aquatiques et humides du territoire du Val d'Argent



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent
TRAME VERTE ET BLEUE DU SRCE



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : CIGAL DdZDH 2008 / SRCE DREAL ALSACE
Fond de plan : SCAN 25

- Réservoirs de biodiversité
- Zones à dominante humide (CIGAL 2008)
- Ilots de vieillissement
- Corridors majeurs
- Corridors écologiques
- Axes traversée faune
- Point de conflit avec urbanisation
- Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 15 : Trame verte et bleue du territoire du Val d'Argent

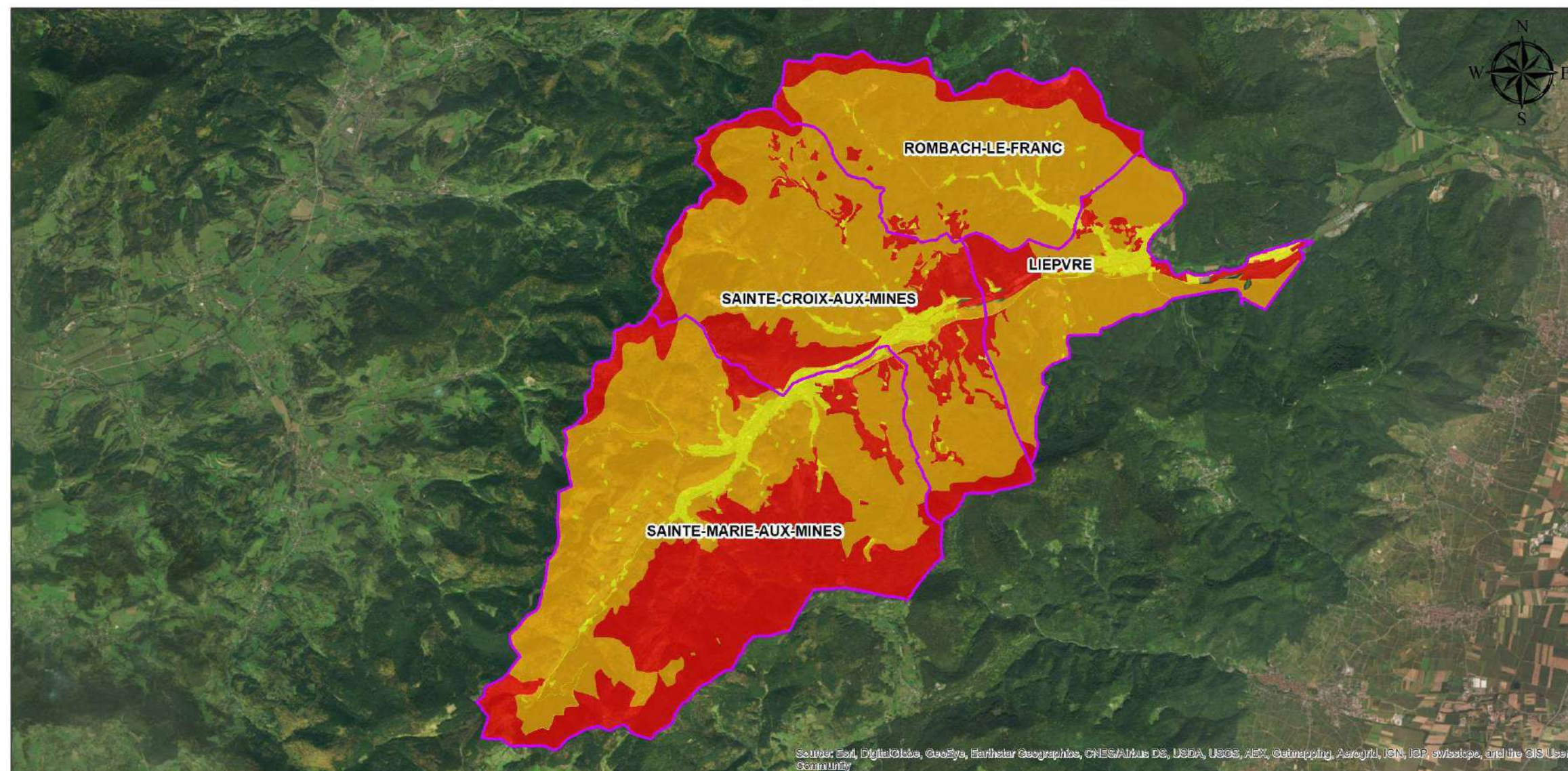
4.6. ENJEUX VIS-À-VIS DU MILIEU NATUREL

Les zones du territoire intercommunal présentant un enjeu par rapport au milieu naturel ont été définies en croisant les informations cartographiques disponibles : périmètres d'inventaires et de protection (ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000), zones humides, données faune-flore patrimoniales et les prospections de terrain. Différentes entités sont ainsi décrites dans le tableau ci-dessous, afin de faire le lien avec les enjeux définis. Ces entités sommairement décrites sont à croiser avec la carte des enjeux. L'enjeu environnemental dépend le plus souvent de l'état de conservation des habitats observés. Soulignons que l'échelle de travail ne permet pas de définir les enjeux à l'échelle de la commune, elle permet de définir des secteurs présentant une sensibilité environnementale plus forte.

Tableau 11 : Enjeux du territoire de la CCVA vis-à-vis du milieu naturel

Commune	Enjeux écologiques	Menaces	Espèce, groupe d'espèce ou fonction
Rombach-le-Franc	Ensemble de milieux ouverts mésophiles associés à vergers, notamment coteau "les Eveaux"	Enrésinement important des forêts / Déprise très marquée / Lisières forestières "polluées" par Robinier sur coteaux secs / Prairies dégradées par amendement	Avifaune, flore diversifiée
	Chênaies sessiliflores xerothermophiles		Anthericum liliago, Asplenium-adiantum nigrum, Cardamine arenosa subsp boarbasii, Galeopsis segetum, Potentilla micrantha
Lièpvre	Maintien des milieux ouverts humides bordant le Rombach		flore diversifiée
	Milieux rocheux surplombant village (Craintole, collinière) particulièrement remarquable => mosaïque Chênaies sessiliflores xerothermophiles, falaises siliceuses, fruticées thermophiles, dalles des Sedo-Scleranthetea, pelouses acidiphiles		Pour la flore : Anthericum liliago, Asplenium-adiantum nigrum, Cardamine arenosa subsp boarbasii, Galeopsis segetum, Potentilla micrantha, Amelanchier ovalis, Galeopsis angustifolia, Micropyrum tenellum, Achillea nobilis, Dianthus superbus Pour la Faune : intérêt fort pour les insectes (Ephippigère des vignes) et les reptiles
	Lit majeur de la Lièpvrette avec zone humide remarquable (Bois l'Abesse et Musloch)		Fonction de corridor pour la faune piscicole et présences de prairies humides (Azurés et Cuivré des marais)
	Ensemble de prairies de fauche mésophiles bien conservées, associées à vergers sur le flanc sud, au nord de la commune		Flore et entomofaune diversifiées
	Versants pâturés (Frarupt, Aspigoutte), prairies mésophiles associées à zones de suintements et petits ruisseaux avec prairies à jonc et mégaphorbiaies		Flore et entomofaune diversifiées
Sainte-Croix-aux-Mines	Ensemble des boisements exposés au sud, surplombant la vallée, notamment forêt domaniale de St Pierremont		<i>Diphasiastrum zeilleri</i> , <i>Diphasiastrum issleri</i>
	Lit majeur de la Lièpvrette => proportion importante urbanisée, maintien des surfaces encore en herbe et gestion extensive sont des enjeux forts		Fonction de corridor prairie humide (papillons de zone humides du genre <i>Maculinea</i>)
	Ensemble prairial mésophile en pente, au sud de la RN59 encore bien conservé, peu de perte de surface visible		Flore et entomofaune diversifiées
	La réouverture des surfaces prairiales au nord de la commune, notamment sur la crête entre Rombach et Ste-Croix et sur la crête entre le col de la Hingrie et le col de Ste-Marie est un enjeu du territoire important		
Sainte-Marie-aux-Mines	Certains espaces prairiaux mésophiles à proximité de l'urbanisation présentent un bon état de conservation : Fertrupt, Fenarupt, etc.		Flore et entomofaune diversifiées
	La réouverture des surfaces de chaume entre le col de Ste-Marie et le Petit Brézouard est un enjeu du territoire important	Pour la flore : <i>Arnica montana</i> , <i>Cicerbita plumieri</i> , <i>Epikeros pyrenaeus</i> , <i>Lilium martagon</i> Pour la faune : ce secteur abrite une entomofaune typique des milieux montagnard avec de nombreuses espèces localisées en alsace, comme les lépidoptères du genre <i>Erebia</i>	
	Véritable enjeu à l'échelle du territoire intercommunal autour des zones de crêtes = forêts de montagne, Hautes-chaumes, Erablaies à lunaire		
	Milieux rudéraux nombreux (friche industrielle), milieux de substitution pour espèces thermophiles	Potentilla inclinata citée en 1955, trouvée sur une friche industrielle	

Commune	Enjeux écologiques	Menaces	Espèce, groupe d'espèce ou fonction
	Boisements à caractère naturel (ilots de sénescence) présentant une surface étendue		Oiseaux cavernicoles, insectes saproxyliques
	Réseau de mines et d'ouvrage souterrain (ancienne mine, ouvrage militaire)	Comblement / fréquentation humaine	Sur ce territoire l'un des enjeux les plus importants pour la faune concerne les chiroptères. permet l'hibernation de plusieurs espèces en particulier du Grand murin chiroptère d'intérêt communautaire. Selon le DOCOB du site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises, 4 sites présentent des enjeux fort comme : le site Saint/Louis / Eienthur sup. / Le chêne Sainte-Marie-aux-Mines et la Fontaine des chouettes à Sainte-Croix-aux-Mines



PLUI de la Communauté de Communes du Val d'Argent
ENJEUX



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : Corine Land Cover
Fond de plan : SCAN 25

- Niveau d'enjeux**
- Enjeux fort
 - Enjeux moyen
 - Enjeux faible
- Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 16 : Zones à enjeu pour le milieu naturel sur le territoire de la CCVA

5. LE PAYSAGE

5.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

5.1.1. LE PAYS DE L'ALSACE CENTRALE

Le territoire appartient au PETR Sélestat Alsace Centrale. Ce dernier est situé dans le centre de l'ancienne région Alsace, le Pays de l'Alsace Centrale occupe nord du département du Haut-Rhin.

Les 100 communes qui le composent sont réparties sur 6 Communautés de Communes et regroupent plus de 150 000 habitants sur 1083 km². Le Pays est frontalier de plusieurs limites territoriales :

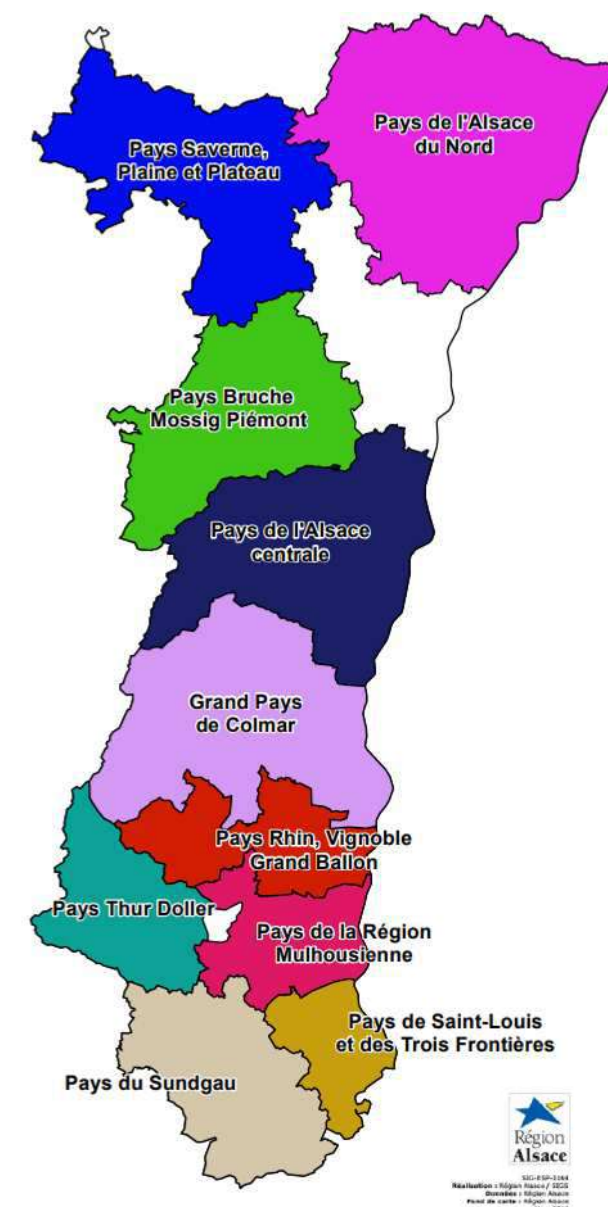
- Bas-Rhin/Haut-Rhin au nord ;
- Alsace/Vosges à l'ouest ;
- France/Allemagne à l'est.

C'est un territoire carrefour nord/sud et est/ouest.

Il est situé à l'est du Massif des Vosges. Son périmètre est inscrit pour partie sur celui du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le territoire se compose d'une diversité de reliefs offrant une succession de paysages différents, la forêt et la moyenne montagne constituant la colonne vertébrale de ce territoire.

L'identité du Pays est construite autour de la trilogie : massif boisé, coteau et plaine. En effet, se succèdent en seulement plusieurs dizaines de kilomètres et d'ouest en est le plateau, le massif des Vosges densément boisé, puis le coteau (piémont viticole) et enfin la plaine agricole et le Grand Ried.

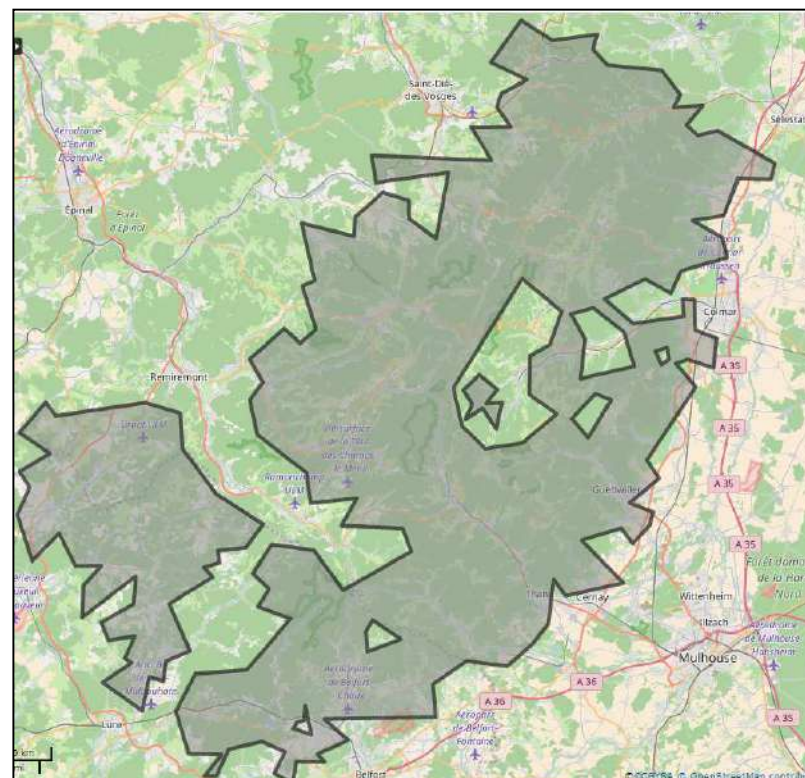


5.1.2. LE VAL D'ARGENT, UN TERRITOIRE AU CŒUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES (PNRBV)

Le Val d'Argent s'inscrit dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Créé en 1989 à l'initiative des deux régions Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Bourgogne Franche-Comté, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 189 communes réparties sur quatre départements : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône.

Sa superficie couvre 2 700 km² et compte 238 000 habitants. Il est à ce titre le plus peuplé des Parcs naturels régionaux. Il s'étend depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil-les-Bains, au sud.



Périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Unité des Vallées Haut-Rhinoises

Plusieurs entités paysagères ont été identifiées à l'échelle du PRNBV. Le Val d'Argent s'inscrit dans l'unité des Vallées Haut-Rhinoises qui ont été caractérisées par le Parc de la manière suivante.

En raison de l'effondrement du fossé rhénan, le versant alsacien des Vosges a très fortement subi l'érosion de la dernière période glaciaire. Ainsi, au-dessus de 900 mètres, c'est à un véritable mur de granit que s'est souvent heurtée la colonisation des vallées. Cet obstacle naturel conjugué à des conditions climatiques sommitales extrêmes ont cantonné les nombreuses habitations aux pentes ensoleillées de moyenne altitude.

La façade est de la crête est échancrée de cirques glaciaires abrupts et rocailloux. Les vents d'ouest dominants ont repoussé la neige à l'est en contrebas des crêtes où elle s'est accumulée pour former de profondes cuvettes de surcreusement.

Les pratiques agricoles sont orientées vers l'élevage. Prairies de fauche et pâturages parsemés d'arbres fruitiers aux alentours immédiats des fermes et des villages dominent largement sur les pentes de faible et moyenne altitude. Plus haut, d'anciennes chaumes ont souvent laissé place à des plantations uniformes de résineux. La forêt ne retrouve un aspect naturel qu'à l'approche des sommets ou sur les pentes abruptes.

Les hautes vallées alsaciennes au départ de Masevaux, Thann, Guebwiller, Munster, Kaysersberg, Ribeauvillé et Sainte-Marie-aux-Mines sont très contrastées. La langue, la culture, le paysage, l'économie et même l'art de vivre peuvent y différer. A tel point que dans le Val d'Orbey, Pays Welche, qui constitue, avec le col du Bonhomme, un des plus anciens points de passage entre l'Alsace et la Lorraine, on y parle un patois roman. Quelque soit leur culture ou leur situation, ces vallées sont de plus en plus habitées par celles et ceux qui, bien souvent, travaillent dans les grandes agglomérations situées à leurs portes. Ce contexte a généré depuis les années 1970 une urbanisation de ces vallées. Le Parc accompagne désormais les communes et communautés de communes afin de repenser cette urbanisation rurale au fort impact paysager.

Ecopaysage de la Vallée de Lièpvrette

Les paysages et les milieux naturels constituent le cadre de vie des habitants, participent à l'identité des territoires et sont facteur d'attractivité.

Le PNRBV s'est donné pour mission de valoriser ces atouts et d'en améliorer les qualités sur l'ensemble de son territoire. Pour agir concrètement, le Syndicat mixte du Parc, en concertation avec les territoires intercommunaux, a élaboré un « schéma sur les paysages et la biodiversité » qui se décline en 5 grands objectifs, 14 projets thématiques sur 18 secteurs éco paysagers.

Le territoire du Val d'Argent s'inscrit dans l'écopaysage de la Vallée de la Lièpvrette.

Le périmètre de l'écopaysage de la Vallée de La Lièpvrette suit parfaitement les limites administratives et géographiques de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Cette vallée glaciaire en « U », aux versants pentus et bien contrastés, se caractérise par un bâti dense en fond de vallée et des versants ponctués de grosses fermes isolées. De belles coupures vertes existent entre les villages, même si on constate une tendance à l'urbanisation linéaire en fond de vallée et au mitage.

Les agriculteurs ont développé la vente directe ce qui, cumulé au bénéfice de mesures agri-environnementales, semble pouvoir conforter leur activité qui contribue à la fois à l'entretien des paysages et à la biodiversité.

Le développement de boisements spontanés atténue l'aspect monotone de la forêt monospécifique

5.1.3. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

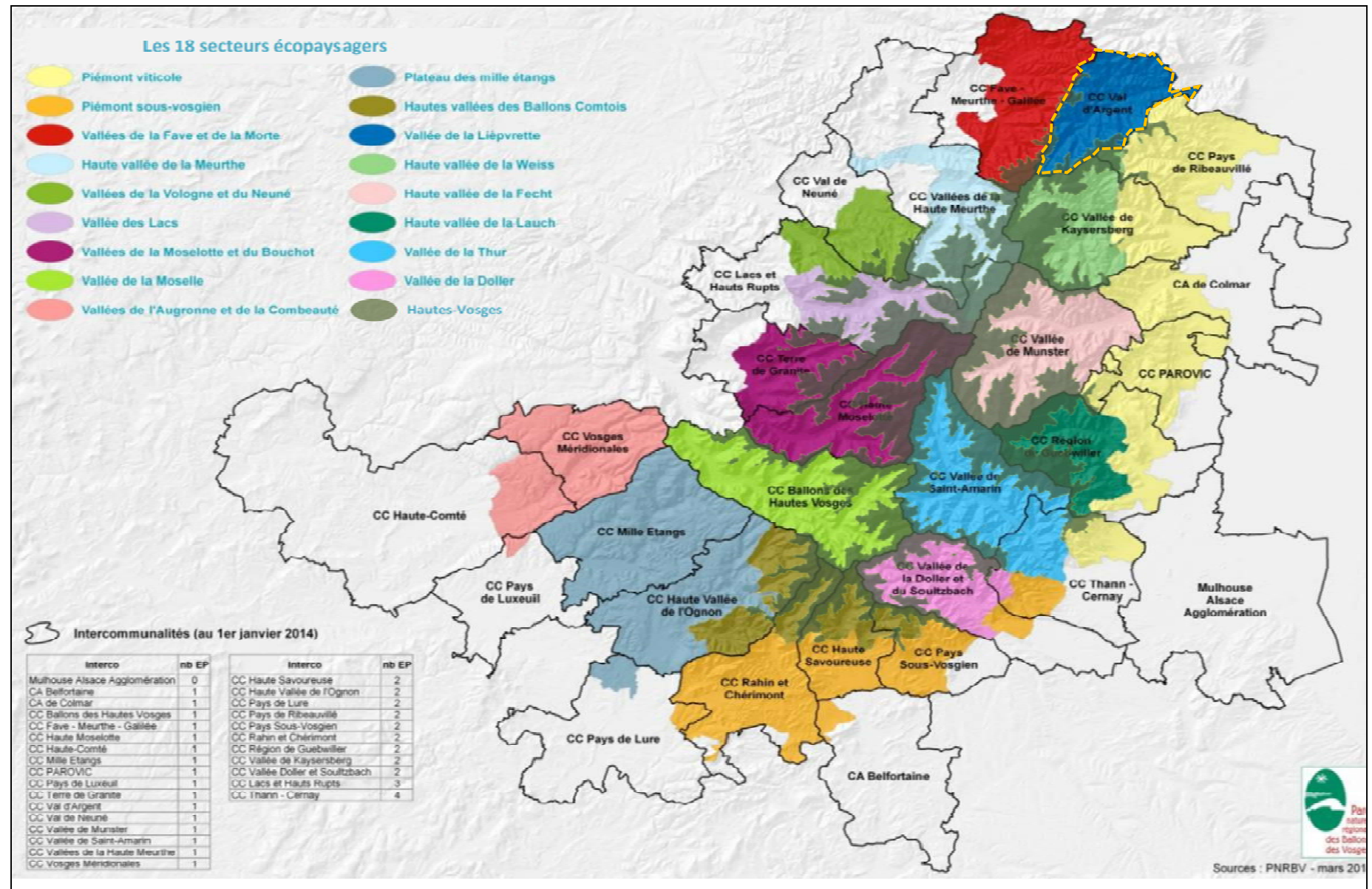
Le Val d'Argent appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Le ministère de la Culture et de la Communication-direction de l'Architecture et du Patrimoine, attribue l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Le Val d'Argent fait désormais partie d'un réseau national de 184 Villes et Pays à travers toute la France.

Créé en mars 2006, et intégré au Pôle Culture de la Communauté de Communes du Val d'Argent, le service Patrimoine met en œuvre des actions pédagogiques et patrimoniales à l'échelle intercommunale.

Les différentes missions du service consistent à:

- susciter, initier et animer des projets patrimoniaux en collaboration avec les structures et associations du Val d'Argent
- coordonner des actions patrimoniales à l'échelle intercommunale. Il est le porte-parole des porteurs de projets patrimoniaux des associations, particuliers et des enseignants et rend compte des attentes exprimées par les habitants dans ce domaine,
- être le porte-parole des projets patrimoniaux auprès des partenaires régionaux (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, DRAC, Académie de Strasbourg, musées et associations régionales)
- recruter et former les guides conférenciers et sensibiliser les enseignants, les associations, les médiateurs sociaux et touristiques à leur environnement patrimonial.



5.2. ENTITÉS PAYSAGÈRES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

5.2.1. LES HAUTES VOSGES

Le Val d'Argent appartient à l'entité paysagère des Hautes Vosges selon l'**Atlas des Paysages d'Alsace**.

Les **Hautes Vosges** forment un massif cristallin, **très boisé**, parcouru de **profondes vallées couloirs** industrielles, orientées est/ouest, dominées de hauts sommets ouverts où les Hautes Chaumes offrent des belvédères impressionnants.

Les reliefs des Hautes Vosges se dressent majestueusement depuis l'immense étendue plate de la Plaine d'Alsace. Recouverts par la forêt, ils offrent une tonalité plus sombre formant une rupture franche. Le vignoble venant ourler ces reliefs s'amenuise vers le sud au niveau de Thann. Mais cette barrière est modulée par l'ouverture des vallées qui crée des interruptions.

Plus que dans le reste des Vosges, il existe ici une profondeur étonnante des vues à travers ces reliefs imposants. Ceux-ci sont étagés et offrent des lignes de crêtes allongées formant des plans successifs. Depuis le rebord de ces émergences, des belvédères révèlent de larges panoramas sur la Plaine.

Six vallées-couloirs affirmées qui orientent les perceptions

Du nord au sud se succèdent régulièrement plusieurs vallées principales, plutôt orientées est/ouest. Chacune, avec des spécificités qui lui sont propres, présente une haute vallée étroite, forestière et une basse vallée plus urbanisée ou agricole, à fond plat. Elles prennent leur départ en limite ouest de la région, au niveau de la ligne bleue des Vosges, ligne de crête majeure entre l'Alsace et la Lorraine. Depuis plusieurs points sur ce relief, abrupts côté alsacien, s'ouvrent de longues perspectives sur les couloirs des vallées et la Plaine d'Alsace au loin par temps clair. C'est aussi l'occasion d'admirer les lignes de crêtes des vallons perpendiculaires aux vallées principales qui se succèdent en plans successifs.

Les vallées : des voies d'accès qui innervent le massif

Côté Piémont, le passage de chaque rivière entaille le relief, formant autant de portes d'entrées dans le massif. A l'entrée dans le massif, les villages originels se sont fortement développés. Les vallées permettent un accès aisé en innervant l'ensemble du massif avec un réseau routier majeur dans leur fond. De grands axes empruntent ainsi les vallées, débouchant sur des cols après une ascension en lacets à travers la forêt puis les chaumes.

Depuis le fond de vallée les perceptions sont fortement cadrées par les coteaux boisés ou en prairies. Le paysage s'ouvre à la confluence de vallons adjacents, élargissant les perceptions intimes d'un fond de vallée étroit en couloir. Ces couloirs ont fédéré une grande partie de l'urbanisation avec une succession de villages dans les fonds ou en pied de coteau pouvant former par endroits des conurbations.

Un paysage forestier cadré par les hauts-sommets

Les forêts occupent la majeure partie du territoire, hormis les fonds de vallée, certains versants en prairie ou les chaumes. Dans les vallées les vues sont limitées par les lisières, les coteaux ou les crêtes boisées. Bon nombre de perceptions découlent également des ambiances intimes des sous-bois, variées par un jeu de transparence composant avec les percées de lumière. La diversité des boisements, mêlant feuillus et conifères, donne une

palette étendue de couleurs et de formes, qui anime les lisières le long de routes ou des chemins. Le déroulement des saisons offre ainsi de nombreuses combinaisons formant une succession de tableaux au fil de l'année.

D'époustouflantes vues panoramiques

Sans être en « haute montagne », on est surpris par l'ampleur des vues en belvédère depuis les sommets. Compte tenu du dénivelé conséquent certains panoramas offrent ainsi depuis l'intérieur du massif des horizons sur la Plaine d'Alsace. Il est également possible de voir la répétition étonnante des reliefs bombés des montagnes, le long sillon profond d'une vallée ou encore l'ampleur d'un cirque. Lignes de crêtes et versants forment de vastes moutonnements qui apportent un côté graphique. La force incomparable de ces vues souligne une compréhension géographique de l'étendue qui s'offre au regard. Tout cela est rendu possible par l'ouverture des hautes chaumes, avec des vues à 360° sur une étendue montagneuse relativement homogène.

Des échelles de perceptions multiples et contrastées

Les Hautes-Vosges présentent une très large palette de perceptions compte tenu de l'amplitude du relief, de l'étagement du paysage, et du jeu d'ouverture et de fermeture lié à l'alternance forêt/prairie/chaume. Reliefs et forêts ne sont pas synonymes de fermeture des vues grâce à la présence des ouvertures des clairières et des chaumes, qui confèrent au paysage un caractère animé et dynamique. L'amplitude du relief exacerbe encore plus ces aspects. En contrepoint de ces vues larges, les fonds de vallée et les sous-bois apportent des vues plus intimes, où le regard s'attache à une découverte de proximité (pied de coteau, ripisylve, prairies plates).

Des villages concentrés en fond de vallée

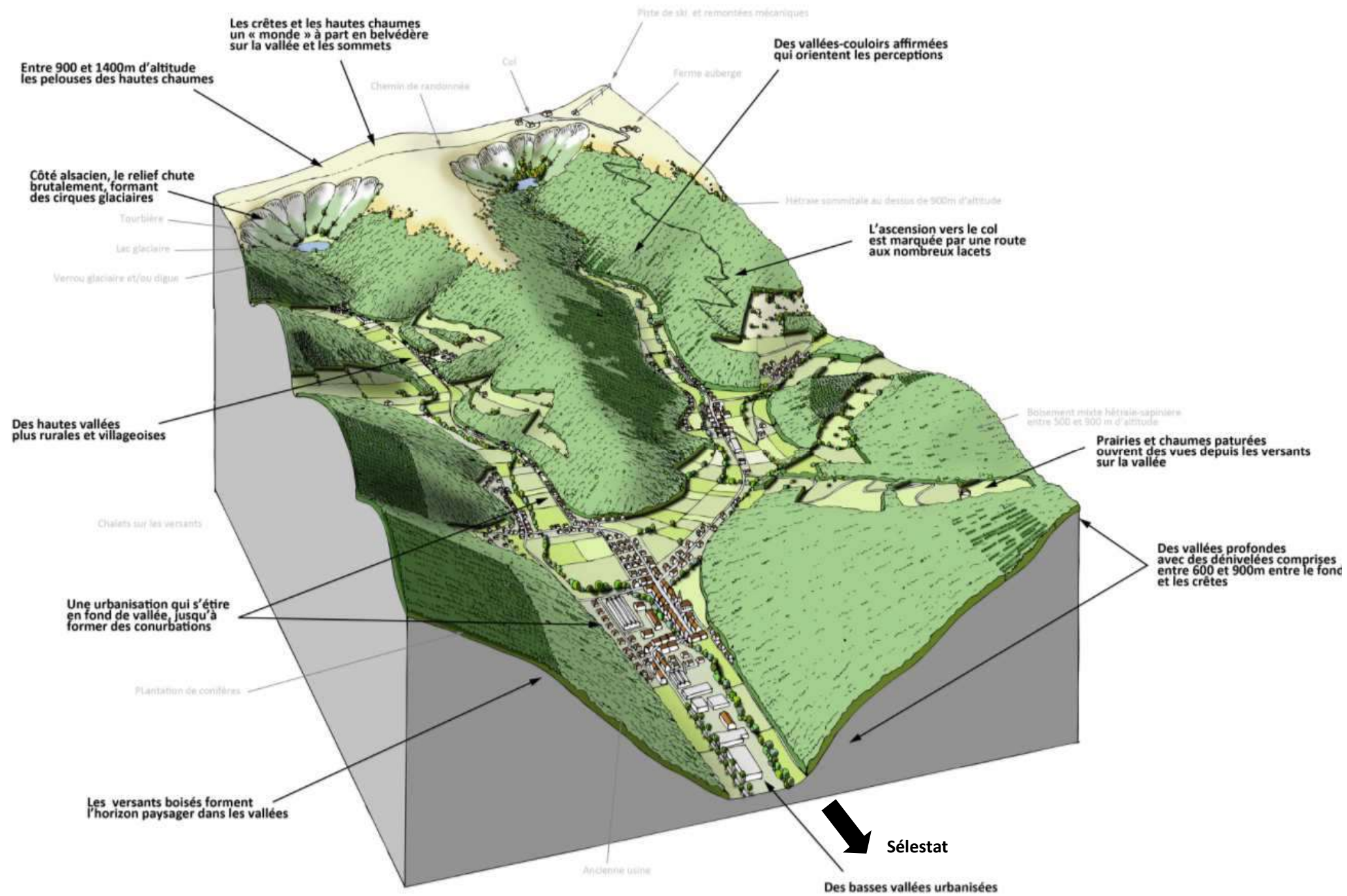
Dans les six vallées principales des Hautes Vosges les villages sont pour la plupart inscrits en fond de vallée ou en pied de versant, en surplomb de la zone inondable et du cours d'eau. Se développant de part et d'autre du lit de la rivière, les villages présentent aujourd'hui un aspect relativement dense mais étiré le long de la route principale, créant dans certaines circonstances une longue continuité urbaine.

Des hameaux et des fermes dispersés sur les versants

Les villages s'installent à l'articulation entre la vallée principale et les vallons secondaires, l'habitat débordant alors sur les versants des deux vallées, et s'égrenant le long des routes secondaires en situation de belvédère. Cet éparpillement de l'habitat rural est un des particularismes des paysages des Hautes Vosges qui nous rappelle l'identité pastorale de ce territoire. Visible depuis les nombreuses routes qui parcourent le territoire, cette dispersion des fermes sur les versants compose avec les paysages ouverts des chaumes et les boisements qui forment le fond de scène. Plus l'on s'éloigne des vallées principales qui concentrent le développement urbain, plus l'habitat se raréfie dans le paysage ouvert des pâturages, jusqu'aux hautes chaumes ponctuées que de rares fermes d'altitude.

5.2.2. LA VALLÉE DE LA LIEPVRETTE

Le Val d'Argent est une vallée vosgienne d'une superficie de 103 km², qui s'étend sur 23 km de longueur. Situé au cœur du massif vosgien, il occupe une position stratégique en Alsace centrale. Il se situe à une heure de route des grandes agglomérations régionales : Strasbourg, Mulhouse, Nancy.



Une vallée aux multiples visages

En aval de Lièpvre, le profil de la vallée est relativement régulier avec un fond plat. La vallée offre une image agricole où d'imposants bâtiments industriels se mêlent avec les prairies. Celles-ci sont cadrées par des coteaux boisés, plus sombres. Entre Lièpvre et Sainte-Marie-aux-Mines, la vallée s'encaisse donnant une ambiance plus montagnarde. Le coteau nord, abrupt et boisé, fait face à un autre plus doux, aux prairies ponctuées d'arbres fruitiers. Entre les deux dans l'étroit fond plat prend place une urbanisation très dense, mêlant industrie et habitat. En amont de Sainte-Marie-aux-Mines, la vallée agricole offre un profil en « V » un peu plus évasé, le fond en prairie, cadré de coteaux boisés, s'élevant lentement vers le col des Bagenelles. Ce dernier offre un large point de vue sur l'enfilade de la vallée.

Aussi la vallée se divise en deux parties : une zone encaissée dans le fond, en direction des Bagenelles, « humanisée » plus tardivement, et une autre plus ample qui a permis l'établissement des zones bâties dès le Moyen-Age. De nombreux vallons aux modelés divers découpent les versants du Val d'Argent. Leurs noms sont souvent associés à des légendes comme la Hingrie à Rombach-le-Franc.

Un paysage très contrasté

La vallée de la Lièpvrette se distingue par de forts contrastes étonnants. A l'aval, quelques bâtiments d'activités imposent leur masse par rapport à l'échelle de la vallée. La densité urbaine sur des terrains plats dans la partie centrale est cadrée par des versants boisés, abrupts, aux portes des constructions. Le coteau nord forme une ligne de force verticale qui est percé de vallons abrupts qui s'ouvrent de fenêtres en prairies. Il contraste avec le versant sud où les prairies sont plus nombreuses offrant un paysage étagé ponctué par les fermes. Le tissu urbain dense traversé par la Lièpvrette constitue un autre monde par rapport aux versants.



Des versants anciens

Tourmenté par les forces telluriques, le sous-sol du Val d'Argent comporte plusieurs failles où se sont concentrées des matières minérales exploitables par l'homme : argent, cobalt, plomb, arsenic, cuivre,... Les dix siècles d'exploitations minières ont profondément marqué le territoire. L'accumulation des déblais devant chaque mine forme une bosse de terre appelée halde. Un millier de haldes a été recensé. Le réseau de galeries souterraines développe quant à lui une longueur totale estimée à 300 km.

Une forêt omniprésente

La présence d'une forêt de 6 000 ha et de pâturage sur les hauteurs a contribué à l'exploitation du bois et de l'agriculture de montagne. Très boisés à l'origine, les flancs de montagne sont mis progressivement en culture. L'arrivée des anabaptistes à la fin du XVIIe siècle accélère le développement de l'agriculture de montagne. Durant la déprise agricole du milieu du XXe siècle, la forêt se réapproprie les terres. Sur les chaumes, on trouve sapins et épicéas alors que le pin repeuple les pâtures de basse et moyenne altitude.



La Tour des Mineurs

De l'eau

La rivière de la Lièpvrette est un élément essentiel dans le Val d'Argent. Elle permet un lien physique entre les communes. Elle joua le rôle de frontière à l'époque médiévale.

Matière première nécessaire au fonctionnement de l'industrie minière et textile, l'eau fut canalisée pour développer les activités économiques du Val d'Argent dès le XVIe siècle. Arbres et arbustes poussent le long de ce cours d'eau et de ses affluents, rythmant ainsi le paysage du territoire.

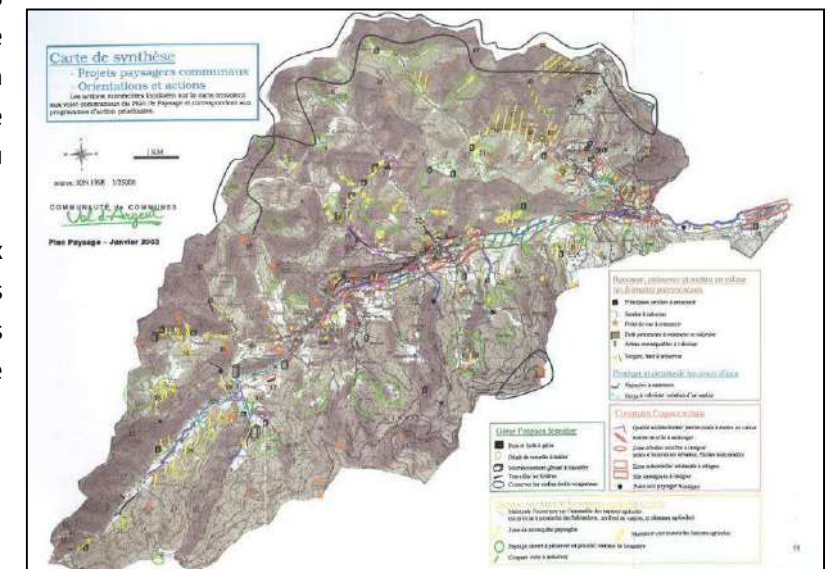
Un petit patrimoine

Calvaires, abreuvoirs en pierres, murets de pierre sèche, éléments liés à l'eau...Le petit patrimoine est omniprésent. Il rappelle les éléments naturels du secteur et les usages locaux. Le grès était notamment acheminé depuis Rombach-le-Franc ou les carrières du Hury à Sainte-Croix-aux-Mines et servait aux encadrements de portes et corniches et linteaux. Cette matière première est fondamentale dans l'architecture locale.

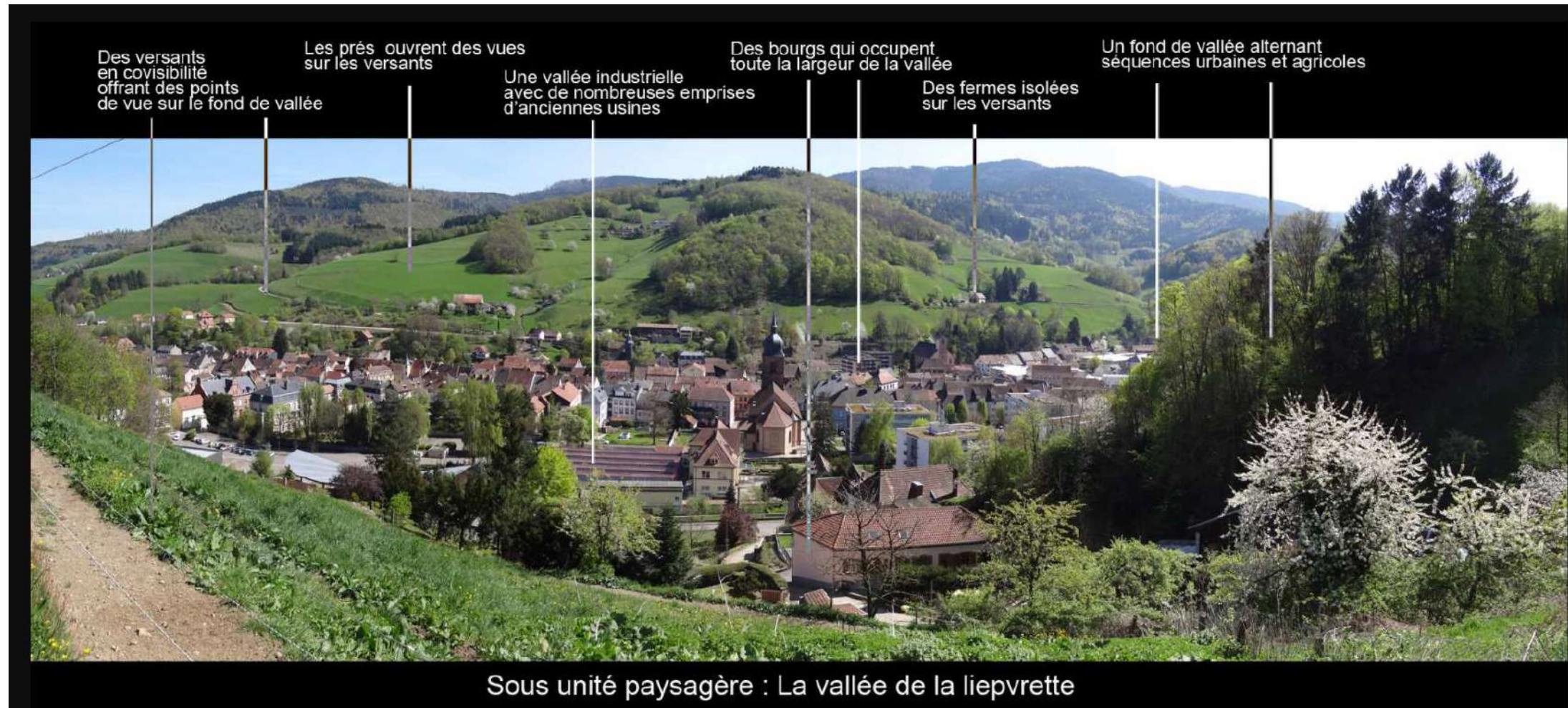
Un GERPLAN

L'environnement et le Paysage sont des atouts pour la vallée. Une démarche globale est engagée depuis 2003. Le Plan Paysage permet de veiller à une valorisation cohérente et globale du paysage naturel et urbain du Val d'Argent.

Il s'agit de maintenir les nombreux espaces ouverts existants voire les réouvrir, en lien avec les agriculteurs mais aussi d'intégrer au mieux l'activité humaine dans le territoire.



Engagée depuis 2003 dans un Plan de Paysage puis un GERPLAN (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain- en partenariat avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin) à partir de 2009, la Communauté de Communes du Val d'Argent poursuit sa politique en faveur de la préservation d'un paysage diversifié et de qualité.



La vallée de la Lièpvrette, Atlas des Paysages d'Alsace

5.2.3. LA VALLÉE DE LA LIÈPVRETTE : LES SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire peut se découper en plusieurs unités homogènes, ayant chacune leurs propres caractéristiques, leurs identités et leurs modalités de gestion.

La haute vallée : du col des Bagenelles à Echery

C'est l'entrée amont du Val d'Argent par la route des crêtes. Cette partie du territoire possède de grandes qualités naturelles, typiques du massif vosgien et du milieu montagnard.

La partie amont de la vallée descend du haut du col des Bagenelles à 904m jusqu'au hameau d'Echery et les deux vallons le Rauenthal et le Hergauchamps. La côte d'Echery constitue une clairière remarquable.

L'habitat est très dispersé le long de la D48 en fond de vallée mais se densifie au niveau d'Echery et vers St Pierre sur Hâte :

- Le hameau d'Echery est marqué par un passé industriel (mines et textiles) riche : des maisons blocs et un habitat très regroupés.



- L'habitat de Saint-Pierre-sur-Hâte est plus rural et traditionnel. Une chapelle remarquable entourée d'anciennes maisons bien entretenues caractérise le secteur.



- Le hameau de la Petite Lièpvre est marqué par une répartition régulière d'un bâti caractéristique des hameaux de vallons vosgiens.



La partie aval urbanisée de la vallée : de Sainte-Marie à Lièpvre

Le fond de vallée correspond au fond alluvial où sont installées les principales localités : Sainte-Marie, Sainte-Croix, Lièpvre. C'est un espace très marqué par les activités humaines :

- L'urbanisation s'est étendue linéairement ne laissant que quelques rares coupures naturelles, zones humides de forte qualité paysagère (prairie humide, forêt alluviale le long de la Lièpvrette à Lièpvre....).



- Une forte densité de villages, activités artisanales et industrielles. L'industrie minière et textiles s'est principalement développée à Sainte-Marie et à Sainte-Croix et a laissé un patrimoine bâti d'une richesse exceptionnel (cf inventaire du patrimoine industriel de M.FLUCK).



Aujourd'hui les développements non maîtrisés posent des problèmes d'intégration paysagère : extension de surfaces bâties, zones d'activités, entrées d'agglomérations, ...

- Des réseaux linéaires nombreux (routes, piste cyclable, lignes électriques). C'est un axe de passage très important entre Nancy et Sélestat. Cette liaison est assurée par le col de Sainte-Marie et par le tunnel routier.

- Les villages en fond de vallée sont entourés par des près de fauches, ce qui correspond à la zone inondable de la Lièpvrette et aux premières pentes. Le champ de vision s'étend largement vers les versants boisés et vers les sommets, particulièrement à Lièpvre et à Sainte-Croix.

La présence des près sur les bas versants sud et les quelques vergers sont des éléments qui animent et font la richesse du paysage.

Les reliefs Nord et Sud : les crêtes, les versants et leurs vallons

Les versants dominés par leurs crêtes boisées couvrent la plus grande partie du territoire.

Ils présentaient traditionnellement une activité agricole assez forte mais aujourd'hui la couverture végétale est essentiellement la forêt.

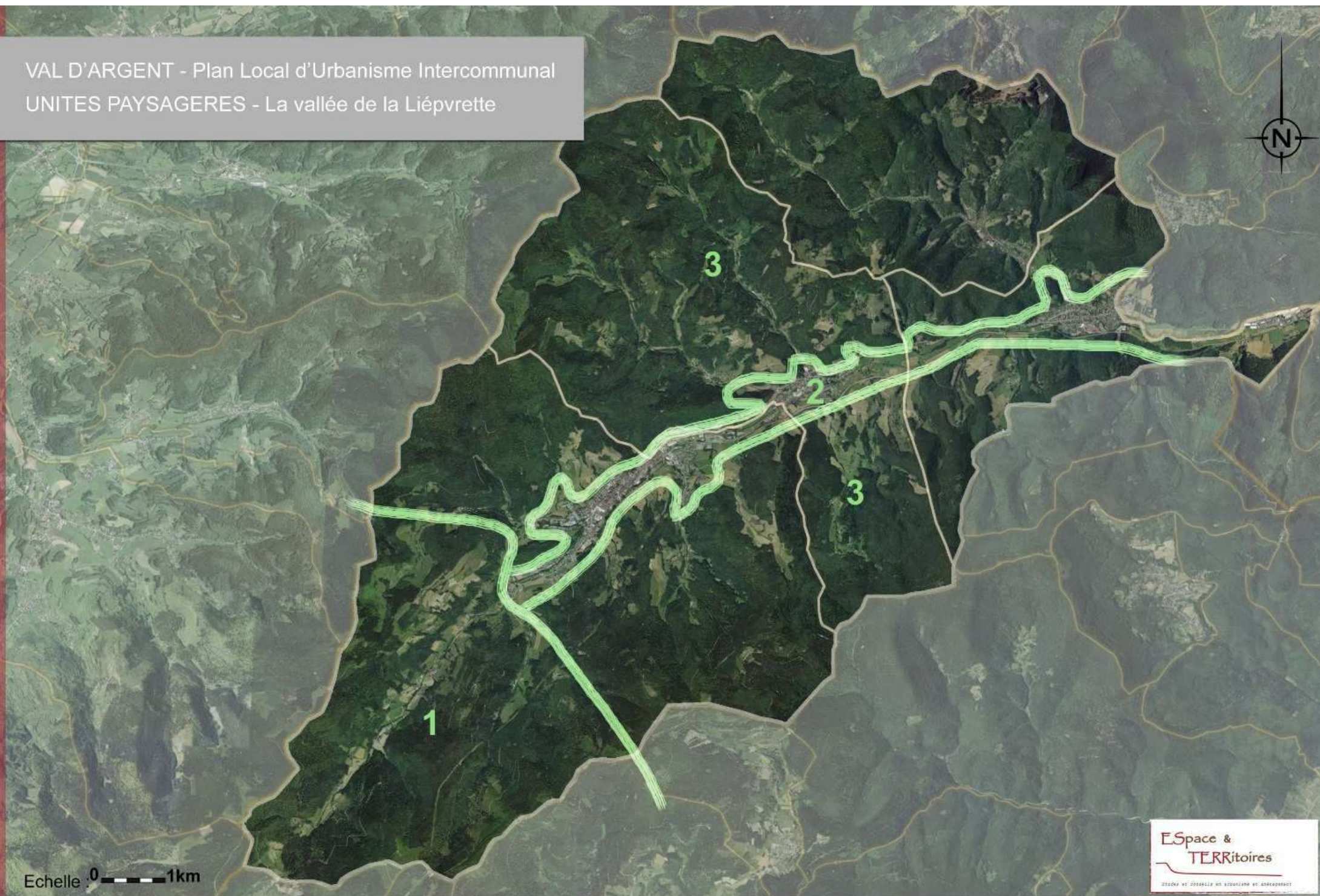
Ces versants se distinguent aussi par de larges ouvertures contrastant avec la masse boisée.

Trois vallons principaux entaillent le versant sud : le vallon où s'est installé le village de Rombach-le-Franc et les deux annexes de Sainte-Croix-aux-Mines (Le Petit et le Grand Rombach).




Les phénomènes d'urbanisation concernent essentiellement les vallons principaux et les bas versants.





VAL D'ARGENT - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
UNITES PAYSAGERES - La vallée de la Liépvette



LEGENDE

-  Limite du territoire communal
-  La Haute-Vallée : du col de Bagerelles à Echery
-  La partie aval urbanisée de la Vallée : de Ste-Marie à Lièpvre

-  Limite du territoire communal
-  Les reliefs Nord et Sud : les crêtes, les versants et leurs vallons

5.2.4. LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

Sur la base de l'Atlas des Paysages d'Alsace/Les Vosges du Nord :

Les éléments liés à l'eau

Le territoire des Hautes Vosges est un immense massif boisé parcouru de longues vallées couloirs qui se caractérise par de nombreux éléments.

La rivière

Les cours d'eau apparaissent de façon discontinue depuis les routes empruntant les fonds de vallées, participant au charme des lieux. Les rivières passent également à proximité ou dans les villages en composant avec l'espace public et les habitations. La force motrice de l'eau a aussi été utilisée pour l'industrie, révélant un important patrimoine d'ouvrages installés sur la rivière : moulins, prises d'eau, biefs....

La Lièpvrette est un élément essentiel dans le Val d'Argent. Elle traverse la vallée depuis le Col des Bagenelles, jusqu'à la zone d'activité de Bois l'Abbesse. Elle prend sa source au Col des Bagenelles à plus de 900m d'altitude, et s'écoule sur 25 km avant de rejoindre le Giessen.

De l'amont à l'aval, la Lièpvrette reçoit comme affluents principaux : le Rauenthal à Echery, le Robinot et le Fischthal à Sainte-Marie-aux-Mines, le Petit Rombach et le Grand Rombach à Sainte-Croix-aux-Mines, le Rombach à Lièpvre. La Lièpvrette et ses affluents sont un vrai torrent qui débite en moyenne de 12 à 100 l/s.

D'un point de vue géographique, elle est depuis toujours un lien physique essentiel entre les communes qui se sont implantées le long des cours d'eau.

D'autre part, la Lièpvrette possède une valeur historique importante : elle est un des éléments essentiels au développement de la vallée de part son atout pour l'installation des usines de textile.

La présence de l'eau dans les villages anime le paysage urbain et souligne le caractère montagnard : un élément fort à mettre en valeur.

Les cours d'eau sont souvent masqués par la végétation. La traversée de la rivière par un pont est souvent l'occasion de la découvrir.



Lièpvre



La ripisylve

La ripisylve est l'ensemble des arbres et arbustes poussant le long des cours d'eau (aulne, saule, frêne, érables...). Cette ligne arborée signale le passage de la rivière, participant à la lisibilité du paysage lorsque le fond de la vallée est suffisamment ouvert. Outre un rôle environnemental, elle apporte diversité et graphisme dans les vues et forme un contraste avec les prairies de fauche. Sa ligne d'arbres plus sombre se détache sur les prairies de fauche



Les éléments à l'agriculture

La prairie humide ou la friche humide du fond de vallée

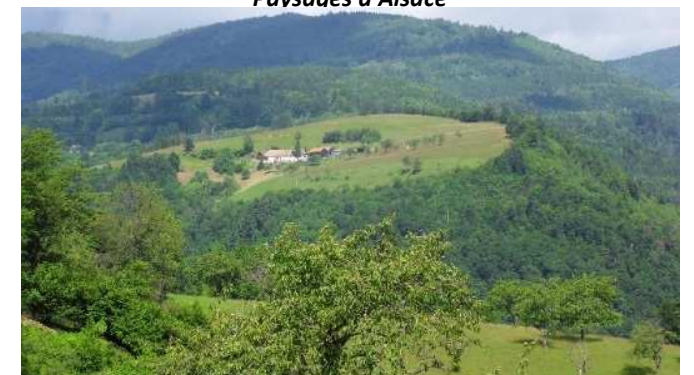
Ces prairies sont précieuses car elles permettent au regard de passer, de voir plus loin dans ces paysages souvent fermés par les boisements. Leur abandon évolue vers une friche arbustive puis arborée qui referme visuellement et physiquement le couloir des vallées.



La prairie humide du fond de vallée. Lièpvre, Atlas des Paysages d'Alsace

La petite chaume/la clairière perchée

Ces ouvertures perchées au-dessus de la forêt offrent des situations en belvédère remarquables. Ces petits chaumes animent les versants où s'étendent sur le sommet des crêtes, par ailleurs majoritairement boisées, ce qui leur confère un intérêt particulier.



La clairière perchée- Le Berbuche

La parcelle en lanière du versant

Le parcellaire en lanière de prés, parfois séparé par des talus et animé de fruitiers, capte le regard sur les versants. Son aspect graphique apporte une diversité et une animation très importante dans le paysage. Ces lignes horizontales révèlent la pente et témoignent du travail d'aménagement des terres. Elles permettent également de donner une échelle au paysage des versants : la parcelle par sa taille modeste renvoie à une échelle de perception plus humaine au sein de versants parfois grandioses.



Ferme Sobache

Les vergers

Les arbres fruitiers ponctuent les versants, animant ainsi les prairies. Leur floraison printanière donne aux paysages un charme indéniable.

Dans le cadre du GERPLAN et en partenariat avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Haut-Rhin, des cours d'initiation à l'arboriculture ont été dispensés, garantissant la préservation du patrimoine arboré local.

Dans les vallées, les arbres fruitiers peuvent accompagner les abords des villages, créant une transition avec les prairies ou la forêt sur les versants.

Les vignes

Un versant pentu et ensoleillé situé sur les hauteurs du village de Lièpvre, « la Collinière » planté de vignes est entretenu depuis 2009 par les bénévoles de l'association « la Collinière ». Des vendanges à visées non commerciales sont réalisées avec les enfants et les habitants.

Le projet de l'association vise à rassembler les habitants et les bénévoles de tous âges autour d'un projet commun qui contribue à l'ouverture des paysages dans la vallée.



La Collinière à Lièpvre, Association La Collinière

Les éléments liés à la forêt

La lisière

Compte tenu de l'étendue des forêts dans les Hautes Vosges, les lisières prennent une grande importance car elles forment les premiers plans visuels à la moindre ouverture (routes, clairières, fond de vallée, versants en prés). Leur nature, leur forme, ou encore leur transparence influence directement la perception des paysages.

Le sous-bois

Une grande partie des parcours s'effectue au milieu de la forêt. La qualité des ambiances forestières, animées par les différents âges des arbres, le contraste feuillus-conifères et les petits événements (ruisseau, relief, bloc rocheux, arbre remarquable...) est fondamentale dans la perception de ce territoire.



La parcelle forestière géométrique

Les modes de boisement des versants sont très visibles dans cette unité où les covisibilités entre versants sont importantes. L'exploitation des forêts et les replantations qui en découlent peuvent entraîner des formes géométriques avec un aspect artificiel.



Les éléments liés à la route

La traversée forestière

Les routes traversant souvent les massifs boisés, ces parcours constituent une grande partie des perceptions des Hautes Vosges. Les lisières forestières et les percées visuelles ont ici un fort impact sur la perception des paysages.

La route en balcon

Compte tenu des dénivelés importants et l'amplitude des reliefs, ces routes de versants offrent des itinéraires impressionnants en fort belvédère. C'est notamment le cas depuis la crête des Vosges ou les hautes chaumes, ou bien plus modestement depuis l'ascension vers les sommets en tête de vallée



D459 vers Wisembach

La route de fond de vallée

Les routes principales empruntent majoritairement les fonds de vallée. Elles alternent entre traversées urbaines et ouvertures agricoles, friches et boisements. Ce sont souvent les seules perceptions pour les usagers en transit.



Col du Fouchy, Rombach

Le col

Il symbolise un moment de passage, une « frontière », un basculement vers un autre massif ou une autre vallée. C'est souvent un point de visite et d'arrêt, au départ de sentiers et de chemins. Il comporte parfois des équipements touristiques ayant une grande influence sur l'ambiance des lieux.

Le tunnel Maurice-Lemaire

Il est le plus long tunnel situé intégralement sur le territoire français. Il mesure 6872 mètres et est un axe principal de passage entre les Vosges et l'Alsace.

Il permet notamment aux entreprises de travailler en flux tendu avec les Vosges et à leurs employés vosgiens de rejoindre l'Alsace plus aisément. Pièce essentielle de l'aménagement du territoire qui vient compléter le contournement de la RN59, il est la voie majeure de la circulation et de transport commercial pour les échanges transvosgiens.



Le contournement

Le contournement de la N59 offre de beaux points de vue sur la vallée et permet de découvrir le territoire. C'est le cas particulièrement au niveau des deux ponts à Sainte Croix aux Mines.



Contournement N59 à Sainte Croix aux Mines

Le virage en épingle

Tracé typiquement montagnoux, il offre, sur une faible surface, une forte ascension avec un ou des virages très resserrés. Le ralentissement nécessaire permet aussi d'admirer les vues quand les abords sont dégagés.

La piste cyclable

Elle offre en fond de vallée, parfois sur le tracé de l'ancienne voie ferrée en direction de Sélestat, une circulation douce montrant un tout autre aspect de la vallée.



Voie verte à Liepvre

Le chemin de montagne

Un important réseau de chemins balisés et entretenus par le Club Vosgien sillonne la montagne. Il favorise une activité de randonnée très attractive pour ce territoire alternant traversée forestière et belvédère.



La piste de ski et son parking

Les aménagements et les équipements pour le ski, avec des grands parkings et des tracés de lisières rectilignes, donnent au paysage une tonalité plus artificielle. Ce sont des lieux très fréquentés donc fortement perçus par un grand nombre de personnes. Ils sont aussi accompagnés de bâtiments touristiques dont la réussite de l'implantation conditionne la qualité des lieux.

Le Col des Bagenelles se situe à 903 mètres d'altitude. À son sommet, il est possible d'y admirer un panorama sur la vallée de la Lièpvrette et la vallée de la Weiss. En hiver, plusieurs activités peuvent être pratiquées comme le ski de fond ou la raquette à neige.

Station de ski qui marque la porte d'entrée nord des Hautes-Vosges, les Bagenelles s'étirent sur 3 vastes crêtes forestières. Ce lieu plein de charme offre des vues remarquables sur le Val d'Argent, les vallées voisines, jusqu'aux Alpes.



Col des Bagenelles, Ste Marie

Les éléments liés au bâti

Le village en fond de vallée ou de vallon

Bon nombre de villages se sont implantés à proximité du cours d'eau, en retrait des parties inondables ou bien directement au bord de la rivière. D'autres villages sont situés dans le creux de vallons perchés avec un environnement forestier.



L'eau dans le bourg

La composition urbaine des villages s'est faite en tenant compte de la présence de l'eau (inondation, utilisation domestique ou industrielle, canalisation, retenue, pont). Cette présence de l'eau urbaine, à la fois atout et contrainte, constitue un des charmes de ce territoire.

La présence de l'eau dans les villages anime le caractère urbain et souligne le caractère montagnard. C'est un élément à mettre en valeur.



La fontaine

Avec sa vingtaine de cours d'eau et de ruisseaux, le Val d'Argent bénéficie d'un réseau hydraulique bien développé.

Du 16^e au 19^e siècle, la consommation croissante en eau nécessite la construction de canaux industriels et de plusieurs dizaines de fontaines publiques dans le Val d'Argent.

Les fontaines, implantées sur la place du village ou le long des rues, participent à la qualité des espaces publics, mettant en valeur la présence de l'eau.

Le patrimoine minier

La vallée de Sainte-Marie-aux-Mines a connu une aventure minière exceptionnelle dès le Moyen-Âge. Les 10 siècles d'histoire ont profondément marqué le paysage local et un patrimoine de premier ordre lui a été légué.

Ce patrimoine consiste essentiellement en des travaux miniers souterrains et de surface réalisés par les mineurs. L'ensemble des travaux développe une longueur estimée à 300km dont plus de 60 km ont été explorés à ce jour.

Quatre mines se visitent à Sainte-Marie-aux-Mines :

- La mine Saint-Barthélemy
- La mine Saint-Louis-Eisenthür dans le massif du Neuenberg
- La mine Gabe-Gottes
- Tellure dans le vallon de la Petite Lièpvre

Les haldes témoignent également de la répercussion des travaux miniers sur le paysage. Ce sont des accumulations de déblais devant les mines qui reflètent les différentes activités de la mine.

Deux sentiers jalonnent les anciens secteurs miniers :

- Un premier le long du Neuenberg à Sainte-Marie-aux-Mines qui présente les vestiges de surface
- Un second dans le bois de Saint-Pierremont à Sainte-Croix-aux-Mines permet de découvrir le rôle du bois dans l'exploitation minière et de circuler sur le carreau de la mine Samson, un des mieux conservés du Val d'Argent.



La Tour des Mineurs à Echery (Sainte-Marie-aux-Mines) témoigne également de l'histoire minière. Elle abritait le tribunal des mineurs au 1er étage, et deux cellules ayant été aménagées au sous-sol pour enfermer les condamnés.



La Tour des Mineurs

Le patrimoine industriel textile

L'implantation textile dans la vallée marque profondément la structure urbaine et villageoise du 19^{ème} siècle. Les espaces ruraux séparant les habitations minières et artisanales du 16^{ème} et 17^{ème} siècles sont occupés progressivement par les usines, petites et grandes ainsi que par de vastes résidences patronales. Les quartiers ouvriers sont souvent édifiés à la périphérie sur 3 niveaux d'habitation. Les constructions mitoyennes présentent une façade sur rue. Elles sont plus hautes et plus larges, signe d'une prospérité économique de la nouvelle bourgeoisie industrielle.

Les usines du 19^{ème} siècle ont fortement marqué l'image des vallées. Ces grands bâtiments à sheds, accompagnés de leur cheminée, ponctuent le paysage dans les fonds de vallée. D'autres, avec des logiques bien différentes se sont installés depuis, offrant des volumes imposants, des surfaces et des emplacements plus hétéroclites.



Parc Tellure, Tellure



La cité ouvrière

En lien avec les usines, ce mode d'urbanisation des fonds de vallée marque encore les ambiances urbaines. Ces constructions, en partie rénovées, montrent une alternative au lotissement ou au développement le long des routes.



La maison de maître

Entouré d'un parc ou d'un jardin, son architecture plus imposante et travaillée que les maisons villageoises s'affiche. Elle est parfois située sur les pieds de versants dominant ainsi le village.



La maison de maître Sainte-Marie-aux-Mines, Atlas des Paysages d'Alsace

Le lotissement

Les constructions au coup par coup mais aussi les lotissements ont colonisés les fonds de vallée industriels ou les versants (Labaroche). Ils offrent une toute autre ambiance urbaine, par la trame parcellaire, l'implantation des constructions, les volumes bâtis, les matériaux... par rapport au centre des village



Le front bâti continu

Le développement linéaire des villages le long de la route étire le noyau villageois par une succession de maisons qui forment un front continu. Cela est très marqué dans les vallées encaissées industrielles comme celle de la Lièpvrette.



La ferme isolée

C'est dans les granges à foin du 16^{ème} siècle que se sont installées les fermes de montagne. L'architecture des fermes isolées ou dans les villages constitue un véritable patrimoine.

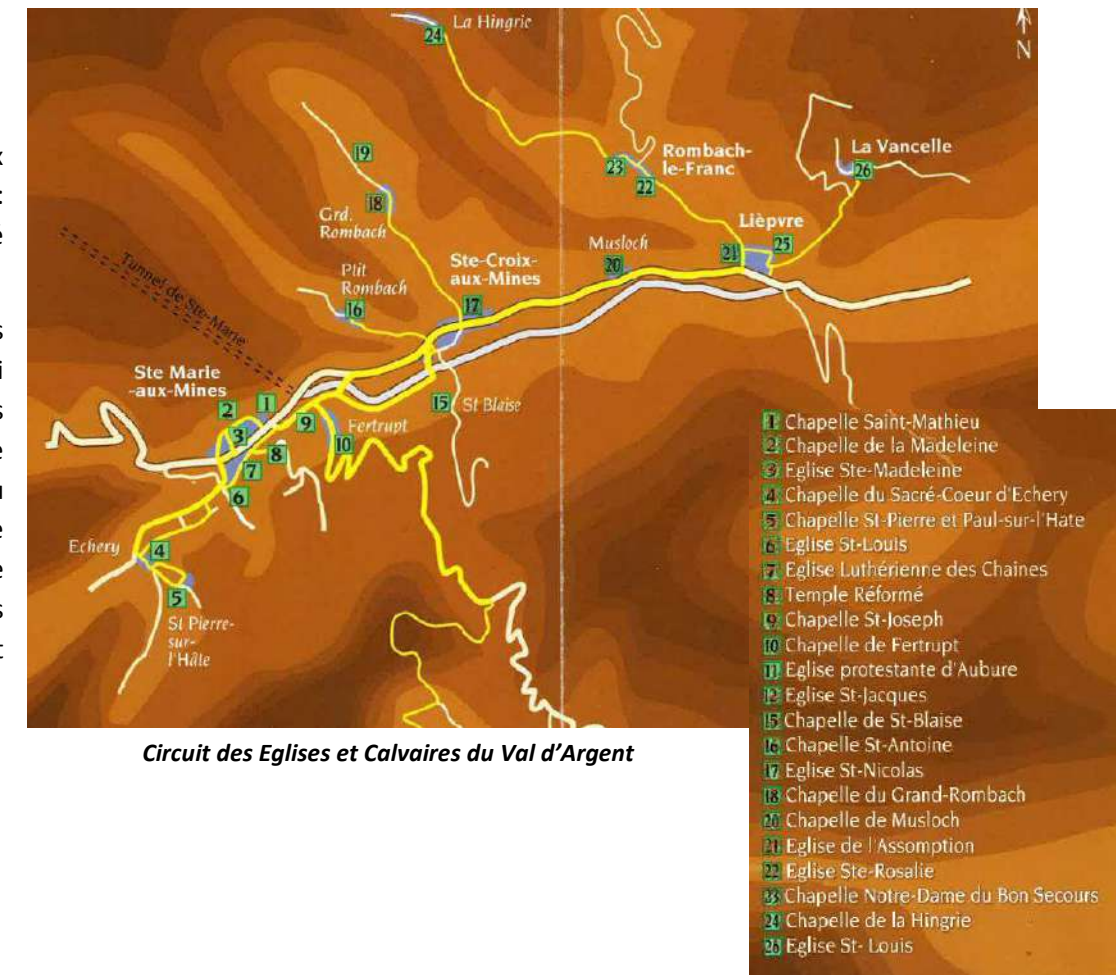
Le même toit abrite les fonctions agricoles (écurie, étable, grange) et la partie habitation. Des fenêtres alignées marquent la partie habitation qui occupe à peu près la moitié de la surface de la maison. La porte d'entrée est entourée de pierre en grès. Une grange qui possède une porte cochère arrondie ou rectangulaire. Certaines granges à menuiseries décoratives sont remarquables. Une étable qui se trouve à l'extrémité de la maison est caractérisée par ses petites fenêtres carrées. Des extensions peuvent être situées en prolongement de la façade (pont de grange, appentis en bois).

Deux types de fermes cohabitent dans la vallée : celles qui ont subi l'influence alsacienne avec leur bardage en bois ; et celles d'influence vosgienne beaucoup plus massives.

Le patrimoine religieux

De nombreux édifices religieux sont dispersés dans la vallée : 26 églises et chapelles ont été recensées sur le Val d'Argent.

On ne compte plus les calvaires en grès des Vosges qui jalonnent les routes et les sentiers du Val d'Argent. Signe d'un événement heureux ou malheureux, traces d'une dévotion naissante dès le XVII^e siècle, ces croix sont des vestiges inaltérables du petit patrimoine rural.



Circuit des Eglises et Calvaires du Val d'Argent

Un itinéraire touristique automobile et vélo (55 km) a été réalisé pour découvrir ce patrimoine considérable :

- Sainte-Marie-aux-Mines : monastère d'Echery, chapelle Saint Mathieu, chapelle de La Madeleine, chapelle du Sacré Cœur d'Echery, Eglise Saint-Louis, Chapelle de Fertrupt,...
- Sainte-Croix-aux-Mines : Chapelle St Blaise, Chapelle St Antoine au Petit Rombach, Eglise St Nicolas, Chapelle du Grand Rombach
- Lièpvre : Chapelle du Musloch et Eglise de l'Assomption
- Rombach-le-Franc : Eglise Ste Rosalie, Chapelle Notre Dame du Bon Secours, chapelle de la Hingrie



Eglise de l'Assomption, Lièpvre



Statue du Sacré Cœur, Rombach



Eglise Sainte Rosalie, Rombach



Chapelle de la Hingrie, Rombach



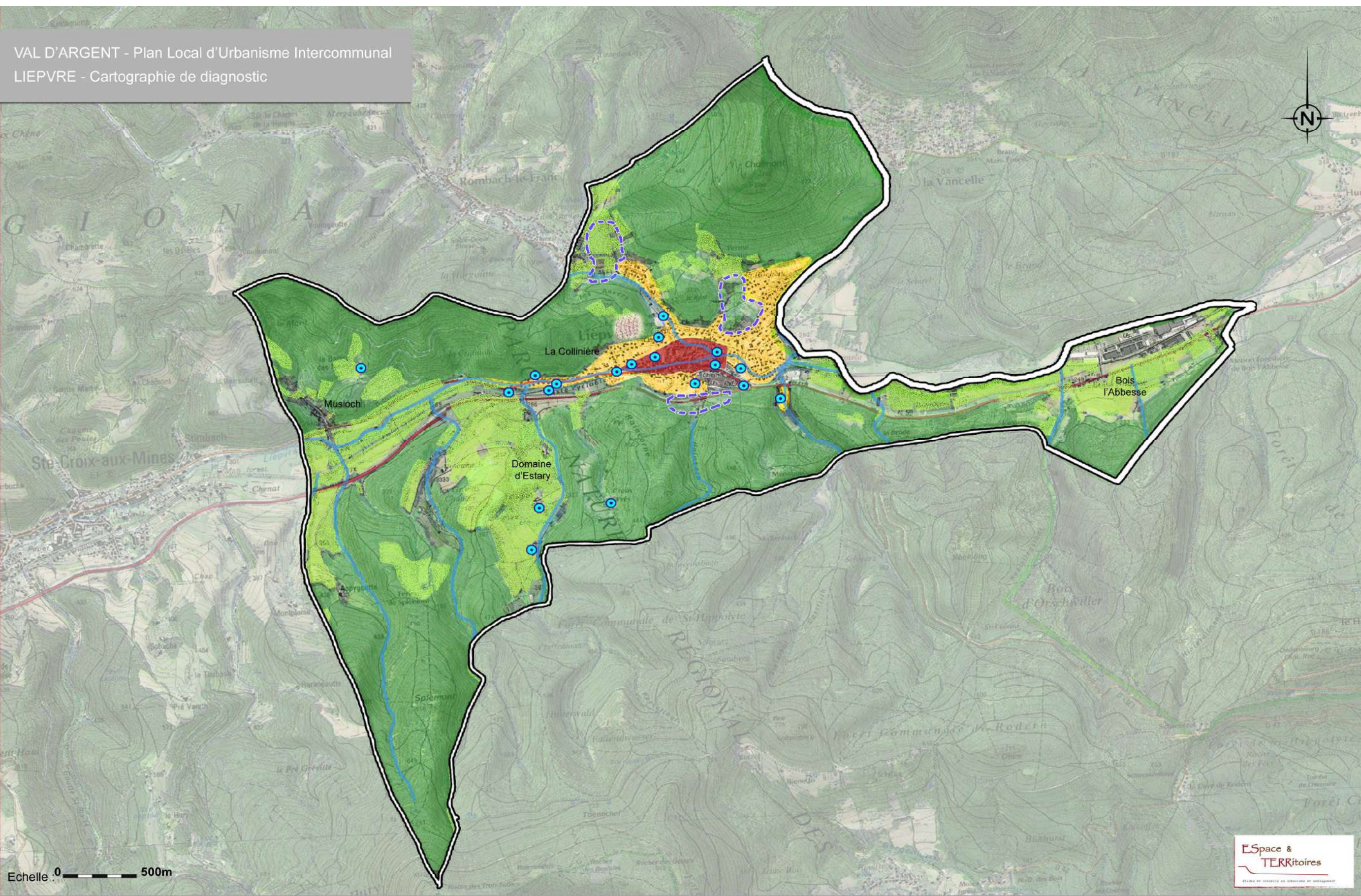
Calvaire, Sainte-Croix



Chapelle du Petit Rombach, Sainte-Croix



Chapelle Saint Blaise, Sainte-Croix






Echelle : 0 500m






LEGENDE




— Limite du territoire communal

Eléments paysagers anthropiques :



-  Espaces urbains anciens, relativement homogènes et d'identité paysagère forte
-  Espaces d'expansion urbaine, diffus
-  Habitat égréné

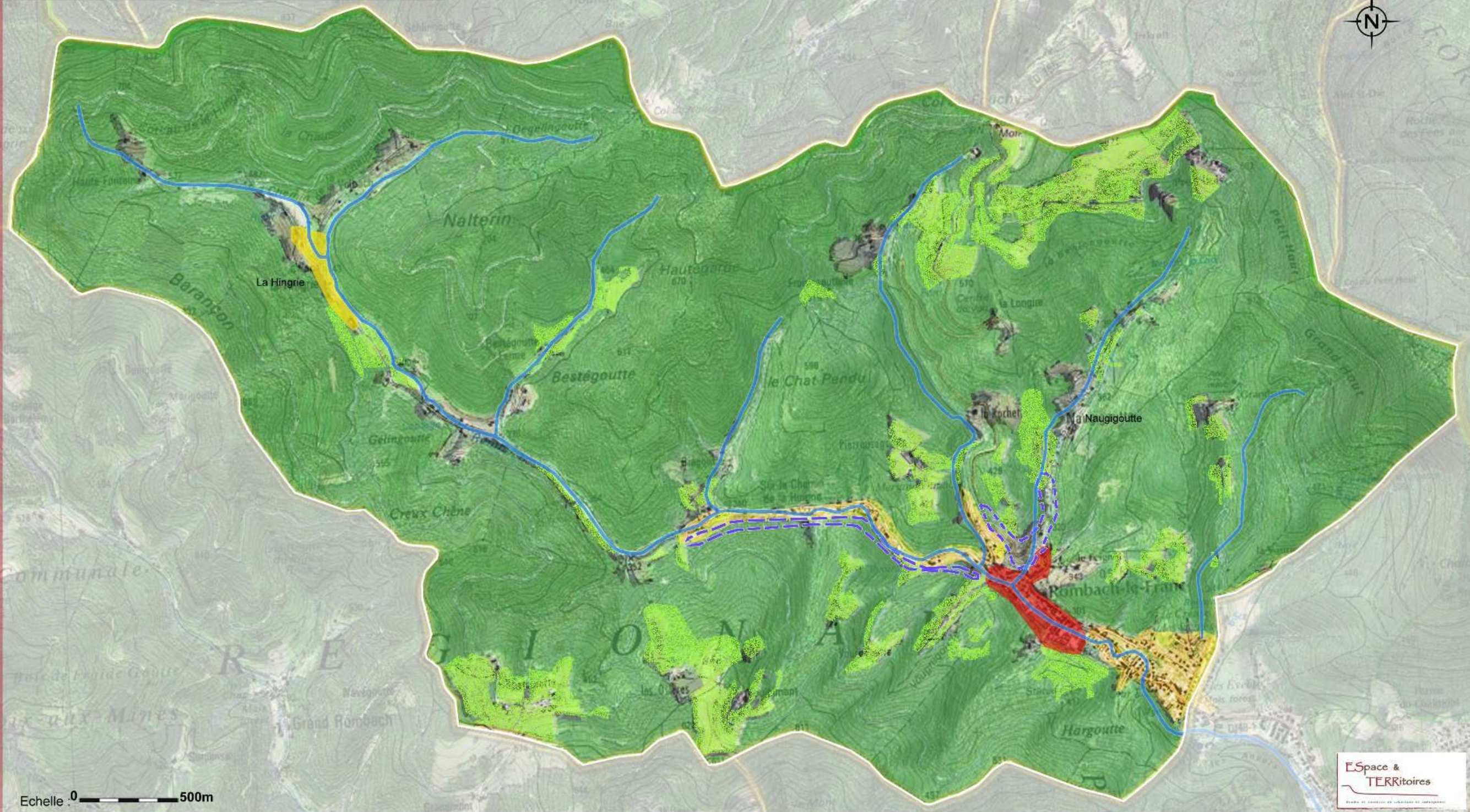
-  Ecart / hameau isolé
-  Réseau hydrographique organisant un paysage de massif valonné
-  Espace ouvert proche de l'urbanisation

Supports naturels du paysage :

-  Boisements du Massif des Ballons des Vosges
-  Prairies
-  Vignes

Supports anthropiques du paysage :

-  Patrimoine bâti remarquable
-  Habitat ouvrier



LEGENDE

— Limite du territoire communal

Éléments paysagers anthropiques :

- Espaces urbains anciens, relativement homogène et d'identité paysagère forte
- Espaces d'expansion urbaine, diffus
- Habitat égréné

- Ecart / hameau isolé
- Réseau hydrographique organisant un paysage de massif valonné
- Espace ouvert proche de l'urbanisation

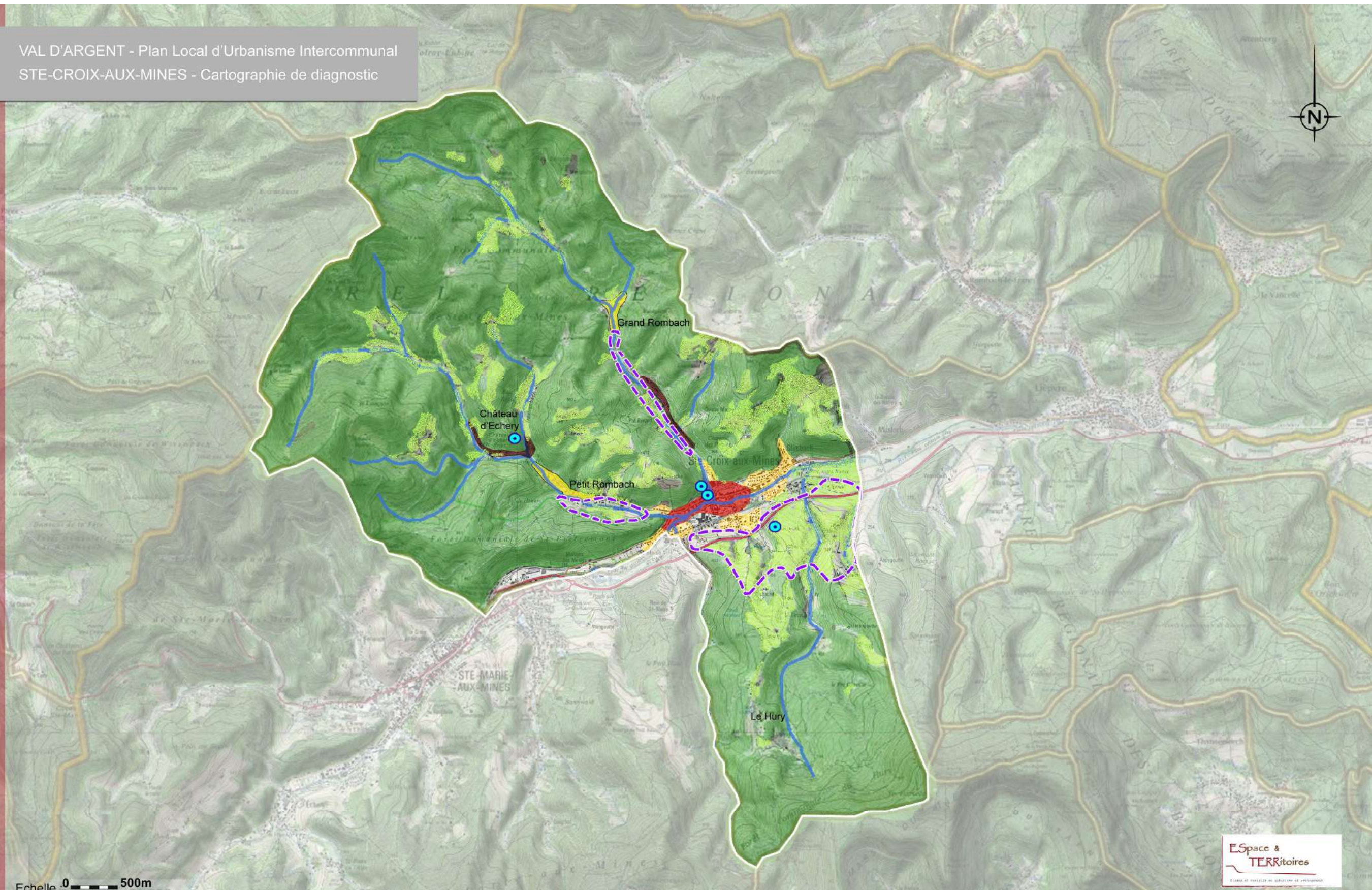
Supports naturels du paysage :

- Boisements du Massif des Ballons des Vosges
- Prairies
- Vignes

Supports anthropiques du paysage :

- Patrimoine bâti remarquable
- △ Habitat ouvrier

VAL D'ARGENT - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 STE-CROIX-AUX-MINES - Cartographie de diagnostic



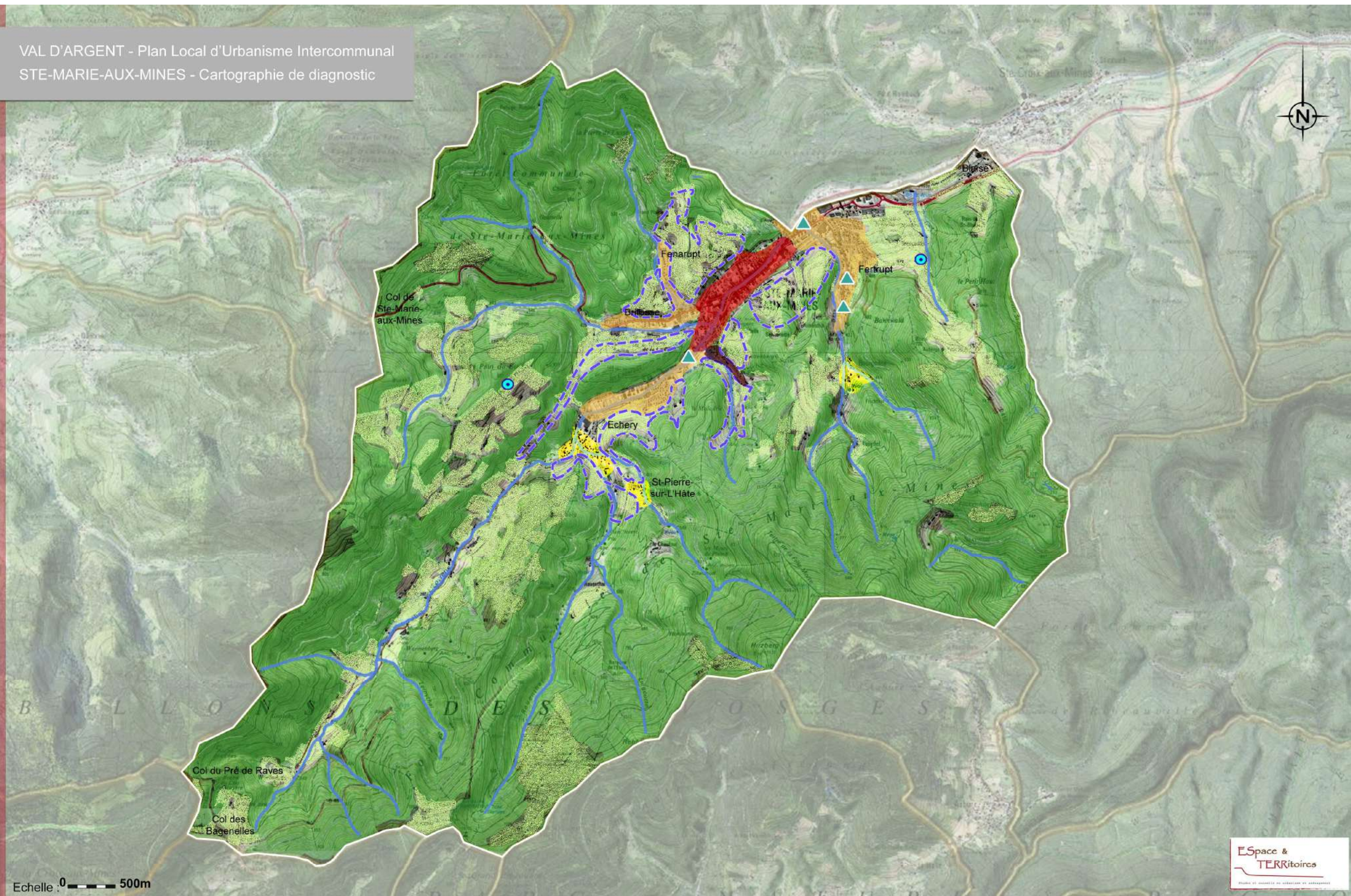
Echelle : 0 500m



LEGENDE

- | | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------------|---|--|
| <p>— Limite du territoire communal</p> | | <p>Supports naturels du paysage :</p> | | <p>Supports anthropiques du paysage :</p> | |
| <p>Eléments paysagers anthropiques :</p> | | <p>Supports naturels du paysage :</p> | | <p>Supports anthropiques du paysage :</p> | |
| <p>● Espaces urbains anciens, relativement homogènes et d'identité paysagère forte</p> | <p>● Ecart / hameau isolé</p> | <p>● Boisements du Massif des Ballons des Vosges</p> | <p>● Patrimoine bâti remarquable</p> | <p>● Habitat ouvrier</p> | |
| <p>● Espaces d'expansion urbaine, diffus</p> | <p>— Réseau hydrographique organisant un paysage de massif valonné</p> | <p>● Prairies</p> | <p>● Habitat ouvrier</p> | | |
| <p>● Habitat égréné</p> | <p>● Espace ouvert proche de l'urbanisation</p> | <p>● Vignes</p> | | | |

VAL D'ARGENT - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 STE-MARIE-AUX-MINES - Cartographie de diagnostic



LEGENDE

— Limite du territoire communal

Éléments paysagers anthropiques :

- Espaces urbains anciens, relativement homogènes et d'identité paysagère forte
- Espaces d'expansion urbaine, diffus
- Habitat égréné

- Ecart / hameau isolé
- Réseau hydrographique organisant un paysage de massif valonné
- Espace ouvert proche de l'urbanisation

Supports naturels du paysage :

- Boisements du Massif des Ballons des Vosges
- Prairies
- Vignes

Supports anthropiques du paysage :

- Patrimoine bâti remarquable
- ▲ Habitat ouvrier

5.3. TENDANCES ET PRESSIONS PAYSAGÈRES

5.3.1. LES ÉVOLUTIONS NATURELLES ET AGRICOLES

Le paysage reflète l'occupation humaine d'un territoire, par son activité, ses pratiques et ses besoins.

Une déprise agricoles marquée

Même si l'agriculture marque l'identité du territoire dans le fond de vallée et sur les coteaux (clairières), elle reste assez tenue sur le territoire du Val d'Argent.

La colonisation des vallées vosgiennes s'effectue au 12/13^{ème} siècle et l'agriculture se développe systématiquement à la fin du 17^{ème} avec l'arrivée des anabaptistes suisses qui défrichent le fond des vallons les plus reculés. Ils excellent également dans l'arboriculture et dans la distillation. Les fermes vendues ou abandonnées au 18^{ème} au départ des anabaptistes sont occupées en grande partie par des agriculteurs patoisants.

La vigne s'étend particulièrement au 18^{ème} siècle. Elle occupe des surfaces importantes.

Les 18^{ème} et 19^{ème} furent deux siècles de prospérité avec l'industrie minière et textile qui ont profondément marqués les paysages tout en respectant les structures agraires traditionnelles. Les habitants sont des ouvriers paysans ce qui permet une utilisation complète de l'espace. Au milieu du 19^{ème} il y a des fermes pratiquement sur toutes les hauteurs et dans tous les vallons. Une topographie de la vallée révèle une surface déboisée supérieure à 50% de la surface totale.

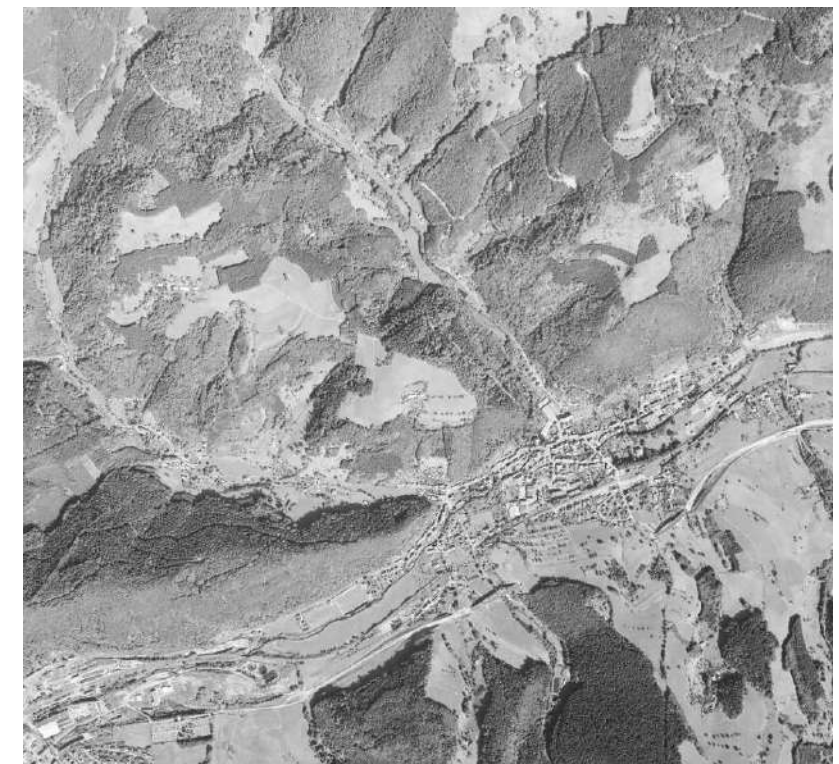
Le 19^{ème} et 20^{ème} sont alors marqués par l'enrésinement par l'épicéa puis plus récemment par la plantation de douglas (et ponctuellement de Mélèze).

Depuis 1950 l'agriculture décline et les pâturages s'enfrichent.

Ce lent déclin de l'agriculture s'est traduit par une avancée importante de la forêt et des friches sur les anciens pâturages de versants et de fonds de vallons : l'ensemble contribue à la fermeture du paysage.



Photographie aérienne de Sainte-Croix-Aux-Mines en 1934 : espace agricole fortement présent



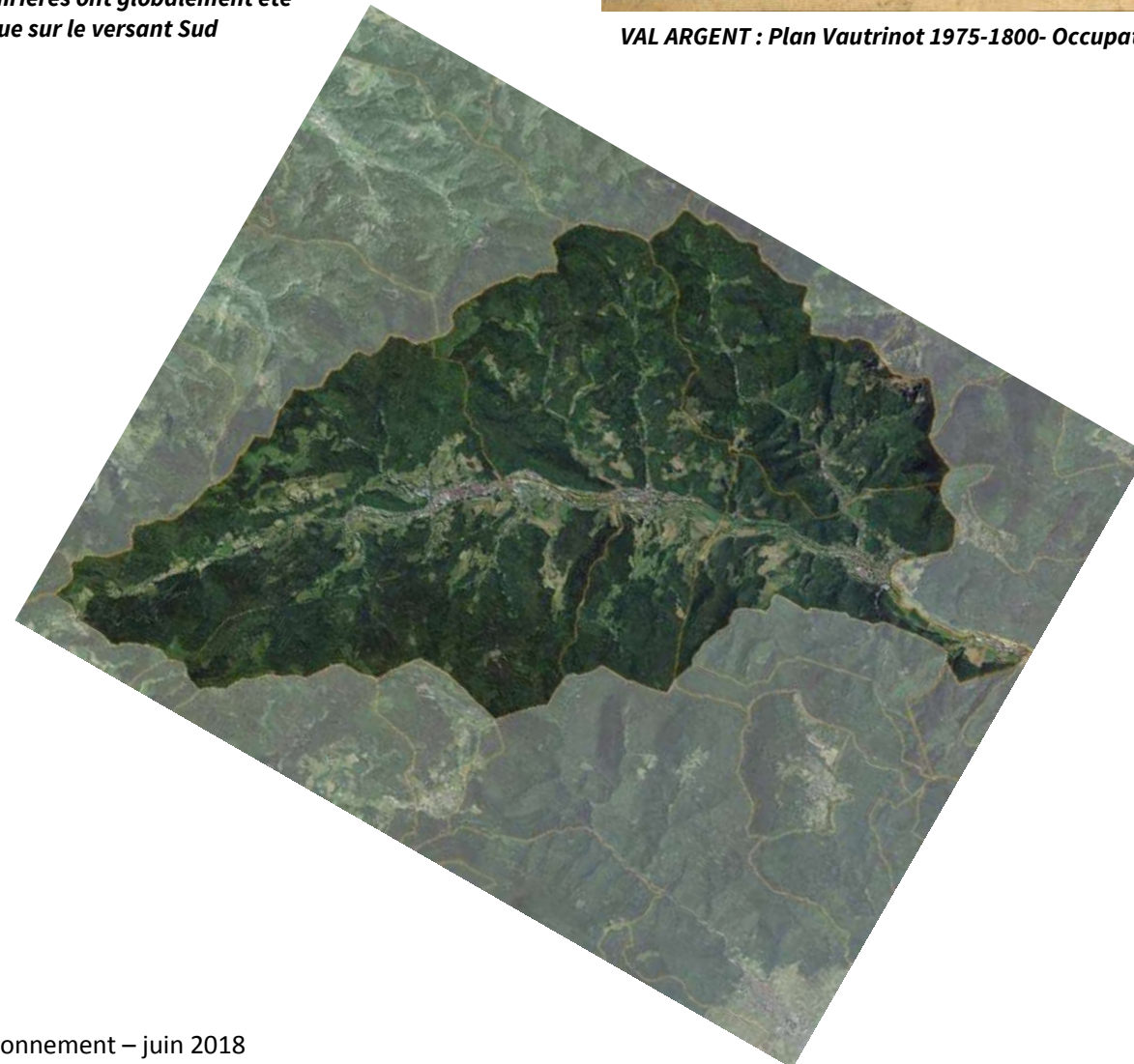
Photographie aérienne de Sainte-Croix-Aux-Mines en 1992 : la forêt a colonisé les versants et descend dans les vallons



Photographie aérienne de Sainte-Croix-Aux-Mines en 2015 : des espaces clairières ont globalement été maintenus notamment sur le versant nord mais la forêt est descendue sur le versant Sud



VAL ARGENT : Plan Vautrinot 1875-1880- Occupation agricole forte



VAL ARGENT : photographie aérienne de 2015

Occupation forestière largement majoritaire

Depuis mise en œuvre d'un Plan Paysage et d'un GERPLAN efficaces

La mise en œuvre du Plan Paysage Intercommunal puis du GERPLAN a permis de ralentir ce phénomène d'enfrichement et de descente de la forêt.

Plusieurs réouvertures paysagères ont été réalisées notamment dans le fond de vallon de La Petite Lièpvre à Sainte-Marie-Aux-Mines ainsi qu'au-dessus de l'école à Rombach-le-France.

Par le biais du GERPLAN et de l'investissement intercommunautaire (11 300 € dépensé en 2015 pour la préservation d'un paysage de qualité), des nombreuses actions ont été réalisées afin d'assurer le maintien de l'agriculture de montagne, premier garant de l'entretien d'un paysage ouvert : circuits courts et valorisation des produits locaux, jardins partagés à Sainte-Marie-aux-Mines,

La dynamique associative est très forte et de nombreuses actions sont menées dans ce domaine (La Collinière, association un Jardin passionnément, association Patrimoine Paysan de Montagne,...).

5.3.2. LES PRESSIONS PAYSAGÈRES

Les pressions historiques

L'activité minière

Source : <http://patrimoine.valdargent.com>

C'est durant le XVI^e siècle que certaines vallées vosgiennes connaissent un formidable développement économique. Les **spécificités paysagères** vont, là encore, déclencher un **phénomène urbain particulier autour de l'exploitation des mines**.

La vallée de Sainte-Marie-aux-Mines au temps de l'âge d'or de l'argent

Dès le Xe siècle, la vallée exploite ses filons argentifères (encore une ressource exploitée par les pouvoirs religieux locaux), mais grâce à de nouvelles techniques de creusement et le recours massif à l'immigration de Bourguignons, de Souabes, de Lorrains et de Bavares, c'est l'ensemble de la vallée de Lièpvre qui connaît la **prospérité économique**. Quelques 80 mines de plomb, de cuivre et d'argent sont alors exploitées et dans les années 1550, c'est environ 3,5 tonnes de métaux qui sont extraits chaque année.



Carreau de la mine Samson, goutte des pommes, Ste Croix aux Mines

Un choc urbain

La vallée de Sainte-Marie-aux-Mines n'est jusqu'à alors qu'une vallée isolée des Vosges, coupée en deux dès le XIII^e siècle par les pouvoirs locaux le long du cours d'eau de la Lièpvrette. L'arrivée massive d'immigrés et les nombreux marchands et commerçants dans ces vallées vosgiennes déclenchent un **développement urbain considérable, qui a profondément marqué le paysage**.

Les villages de la vallée se structurent à proximité des lieux d'exploitation : près de 1200 maisons sont bâties à Sainte-Marie-aux-Mines, l'eau est canalisée et acheminée jusque dans ces nouveaux centres urbains, des quartiers de mineurs côtoient le centre administratif qui connaîtront tous au XIX^e siècle une seconde jeunesse avec l'arrivée en masse de l'industrie textile. Du passé minier, il reste aujourd'hui quelques traces d'une architecture civile telle que la tour des Mineurs à Echery ou les maisons à tourelles de Sainte-Marie-aux-Mines. Typiques du XVI^e siècle, ces maisons servaient de demeures aux cadres de l'administration minière.

Un déclin temporaire

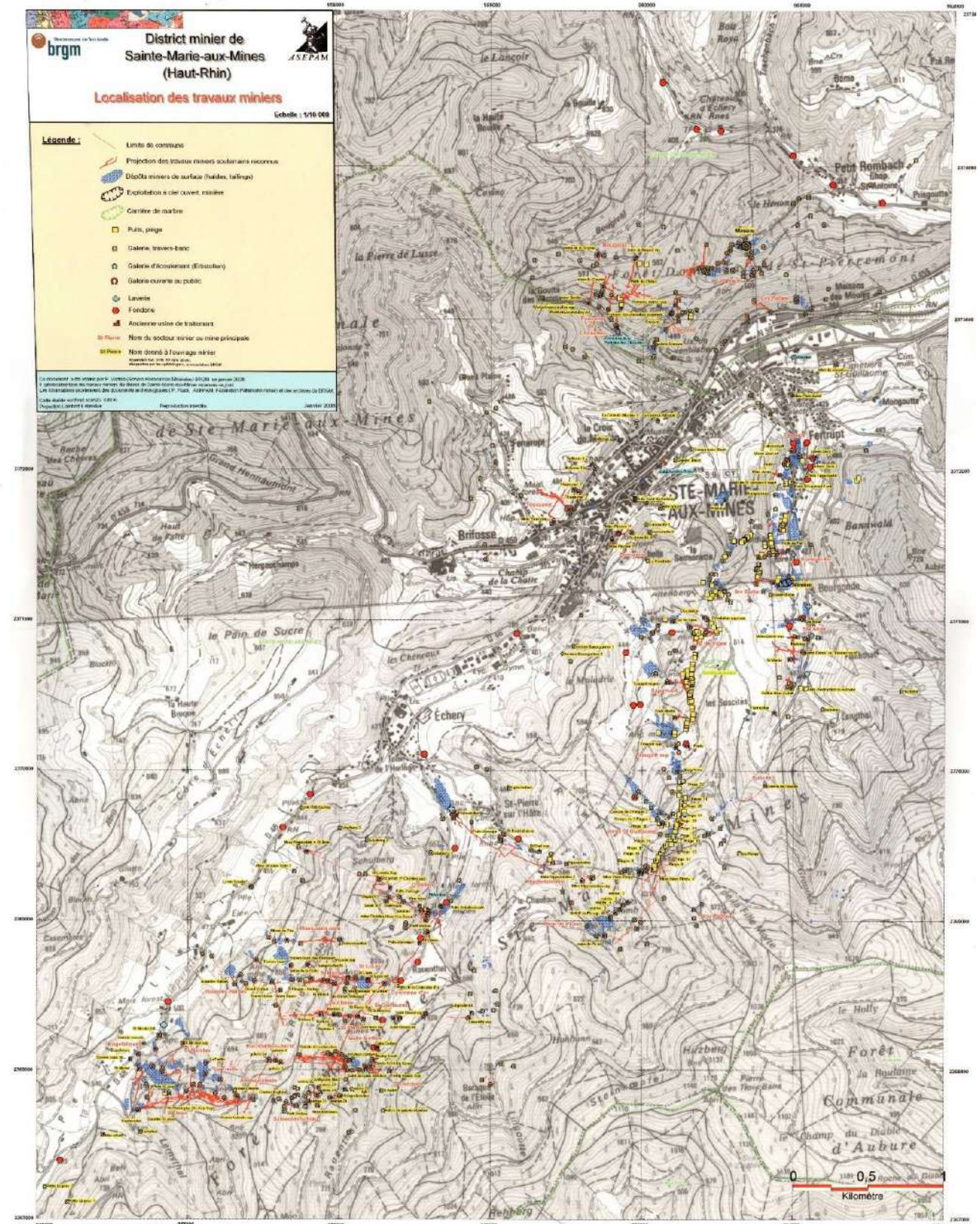
Les mines sont progressivement abandonnées au début du XVIIe siècle à cause des troubles engendrés par les conflits territoriaux ainsi que l'épuisement des gisements. Mais il en résulte une trame urbaine de villages qui survivra à l'usure du temps, ainsi que des ouvrages (galeries, canaux), qui seront autant d'éléments favorisant l'installation au XIXe siècle des industries textiles.

Le temple réformé (rue du Temple à Sainte-Marie-aux-Mines) datant de 1634 (le clocher ne date que du début du XIXe siècle) constitue l'un des plus vieux temples français qui nous soit parvenus. Cet édifice est témoin de la partition de la commune en deux (côté lorrain et côté alsacien), une étant catholique (partie septentrionale du ruisseau de Liepvrette- côté lorrain), l'autre partie étant multiconfessionnelle.

La situation géographique singulière des vallées vosgiennes (présence importante du bois et de l'eau) est, au long de l'histoire de l'Alsace, porteur de dynamiques économiques et culturelles liées à l'exploitation des ressources locales au service de logiques industrielles. Les paysages se trouvent, à chaque époque industrielle, bouleversés par ces chocs techniques et démographiques qui remettent en cause les logiques de gestion des espaces naturels (agriculture, défrichement, gestion de la forêt) jusque dans leur propre existence.



Pharmacie de La Tour, Sainte Marie aux Mines, ancien siège de l'administration minière au milieu du XVIIe siècle Elle se situait alors dans la partie alsacienne de Sainte-Marie-aux-Mines, sur les terres du sire de Ribeaupierre (Atlas des Paysage d'Alsace)



L'activité industrielle

Source : <http://patrimoine.valdargent.com>

A partir du 18e siècle, l'industrie textile prend le relais l'activité minière. Proche des capitales alsaciennes et lorraines, le Val d'Argent dispose d'une main d'œuvre qualifiée, de l'eau non calcaire et d'infrastructures héritées de la période minière (canaux industriels), facilitant sa reconversion dans le textile.

Vallée aux 150 fabriques

Dès le 18e siècle, l'activité textile du Val d'Argent s'organise sur le modèle de la **fabrique dispersée**. Les matières premières sont filées et teintes dans des manufactures, puis tissées par des ouvriers travaillant majoritairement à domicile. Cette organisation perdure jusqu'à la fin du 19e siècle, car elle présente de nombreux avantages pour le patronat.

Il en résulte une **organisation spatiale originale**, particulièrement visible à Sainte-Marie-aux-Mines. Le patronat s'approprie les terrains du centre-ville, et y crée des manufactures de petite et de moyenne taille. Celles-ci s'intègrent dans le bâti existant hérité du 16e – 18e siècle, ou dans des bâtiments spécifiquement construits à cet usage. En raison de leur forme rectangulaire, ces fabriques sont appelées « usines blocs », organisées sur 3 ou 4 étages. Dans le Val d'Argent, on dénombre jusqu'à **150 fabriques, dont une centaine sur la seule ville de Sainte-Marie-aux-Mines**. Elles font vivre un bassin d'emploi de près de 20.000 personnes au total. Malgré la cherté et la rareté des terrains, elles sont fréquemment bordées par des jardins industriels.

Le centre-ville est également émaillé par des maisons patronales. Leur implantation au centre-ville, en bordure des rues principales, et leur architecture ornementale (balcon, comble brisé à mansarde centrale, fronton orné...) affichent symboliquement l'assise du fabricant sur le territoire, qu'il domine par sa puissance économique.

M. Pierre Fluck a réalisé en 2008 un diagnostic des sites du patrimoine industriel du Val d'Argent.

LA RECONVERSION VERS LA LAINE ET SES CONSÉQUENCES

En 1871, l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne ébranle ce mode de fabrication dispersée. En raison des barrières douanières instaurées, les exportations vers la France deviennent impossibles, et l'industrie locale se tourne vers les produits lainiers, demandés par la clientèle allemande. De 1874 à 1886, la reconversion à la laine est totale. La conquête du marché allemand est un succès et la qualité des produits permet très rapidement de reconquérir le marché français.

Cette reconversion vers les produits lainiers accélère la mécanisation des métiers à tisser pour réduire les coûts de production. Les métiers à tisser sont désormais abrités dans des **ateliers à toit de shed**, de forme triangulaire pour faciliter l'éclairage de l'atelier. Leurs constructions consomment les derniers terrains disponibles, entraînant la **disparition des jardins industriels**.

A la même époque, le patronat change d'attitude vis-à-vis du logement ouvrier. La construction de **cités ouvrières privées** s'intensifie entre 1880 et 1924 dans l'environnement immédiat des usines. Construites sur un plan type, sous la forme de maisons individuelles ou collectives, ces cités sont bordées de jardins, pour la culture d'un potager. A partir de 1905, Sainte-Marie-aux-Mines lance un vaste programme de construction d'immeubles collectifs pour desservir les principaux sites industriels à l'Est et à l'Ouest de la ville.

LE LONG DÉCLIN DU TEXTILE

Après la reprise de 1919, le krach de Wall Street en 1929 freine considérablement les affaires, car 25 à 30% des tissus fantaisie sainte-mariens étaient destinés à l'exportation. Pourtant, l'industrie textile sainte-marienne trouve des débouchés commerciaux intéressants, en fournissant par exemple les plaids pour fauteuils des avions de la compagnie Air France.

L'arrivée des Allemands en juin 1940 marque une nouvelle rupture et la fin de « l'article de Sainte-Marie » jusqu'à la Libération. Avec le réapprovisionnement régulier en matière première, une nouvelle période de prospérité s'ouvre en 1946. Sainte-Marie-aux-Mines redevient un grand centre lainier. Les mélanges de coton et de laine aboutissent à la création du « Lavablaine », premier tissu lavable à la machiner à laver.

Cette période euphorique est de courte durée car une nouvelle crise secoue l'industrie textile à partir de 1954. Celle-ci trouve ses origines dans la mévente des tissus écossais, spécialité des tissages locaux, les hausses des matières premières et des salaires, et le vieillissement du matériel et des méthodes de production. Confrontées à de fréquents problèmes de trésorerie, de nombreuses entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles exigences du marché. La crise se généralise au cours des années 1960 et 1970 et les **usines ferment** les unes après les autres, **véhiculant une image négative du territoire**.



Friche de l'usine Blech vers 1980 – Fonds Adam / médiathèque du Val d'Argent

Une vallée en reconversion

Source : <http://patrimoine.valdargent.com>

Depuis les années 1970, le Val d'Argent a entrepris sa **reconversion économique**. La création de la **zone industrielle de Bois l'Abbesse**, la transformation du **tunnel ferroviaire** en tunnel routier ont permis l'implantation et le développement de nouvelles activités industrielles dans le domaine du bois, de l'ameublement ou dans le secteur paramédical. Dans le même temps, des opérations d'envergure sont mises en œuvre pour améliorer le cadre de vie, à travers les programmes de résorption des friches industrielles, et d'amélioration de l'habitat. Ce programme se prolonge aujourd'hui dans le cadre du plan paysage, adopté à l'échelle intercommunale en 2002/2003. Il prévoit notamment la suppression de micro-boisements et le soutien aux activités agricoles pour le maintien d'espaces ouverts et la lutte contre l'enfrichement.

En parallèle, **les patrimoines minier et textile deviennent le socle d'une politique touristique volontariste**. En 1987, le territoire adopte la dénomination Val d'Argent, en référence à son passé minier, et affiche des ambitions fortes dans le domaine touristique. C'est à cette époque qu'est mis à l'étude le projet de parc minier, et que les manifestations événementielles prennent une ampleur nouvelle sous la direction de l'Office du tourisme du Val d'Argent. Malgré la fermeture des tissages, le Val d'Argent reste associé à l'image des tissus de haute qualité, à

travers les éditions annuelles de la Fête du tissu / Mode & Tissus, créée en 1973, et le Carrefour européen du patchwork, né en 1995. Celui-ci est créé suite au 300^e anniversaire de la naissance du mouvement amish à Sainte-Marie-aux-Mines (1993), au cours duquel une délégation amish exposa des quilts traditionnels.

Au regard de son histoire, le Val d'Argent apparaît comme un **patchwork paysager**, aux facettes multiples et toutes uniques. **Labellisé Pays d'Art et d'Histoire** depuis 2005, le Val d'Argent propose des visites et des balades découvertes tout au long de l'année, organisées les acteurs touristiques et associatifs du territoire.

Les pressions récentes et enjeux paysagers

Une conurbation urbaine à stopper



Trame urbaine en 1992 entre Ste Marie et Ste Croix



Trame urbaine en 2015 entre Ste Marie et Ste Croix : un développement linéaire de l'urbanisation entre les deux villes

Un certain nombre d'extensions ont été réalisées de manière linéaire dans les fonds de vallons. Elles ont réduit les coupures vertes et donnent une impression de conurbation. C'est le cas :

- entre Sainte-Marie et Sainte Croix aux Mines
- à Sainte-Marie entre Echery et St Pierre sur l'Hâte
- entre Lièpvre et Rombach-le-Franc



Coupure verte à maintenir entre Lièpvre et Rombach

Ce mode de développement peut nuire aux zones humides et aux coupures vertes. Les coupures vertes peuvent jouer un rôle écologique mais également un rôle paysager : elles permettent de maintenir une lisibilité des entrées de ville et donc une lisibilité urbaine.

Aussi il sera important de maintenir ces coupures vertes (limites d'urbanisation).

Une urbanisation diffuse aux pieds et sur les premières pentes des versants Nord



Lièpvre, lotissement rue st Sylvestre sur Lot : vigilance sur l'intégration paysagère des projets

Un effort d'intégration paysagère devra être apporté aux nouveaux projets : côte d'altitude maximale au regard de l'existant, intégration du bâti dans la pente, visibilité depuis l'autre versant....

Des entrées de ville à requalifier

Les entrées de ville sont des espaces stratégiques.

En 1997, dans son rapport « Les Territoires urbains et paysagers, Pour un nouvel équilibre des espaces périurbains », le sénateur Gérard Larcher notait : « L'urbanisation des abords de villes s'effectue selon un modèle très consommateur d'espace, peu différencié, qui gomme indistinctement les spécificités géographiques, historiques ou culturelles préexistantes. De plus, le développement de l'espace périurbain se fait de manière monofonctionnelle : habitat/travail/loisirs/ commerces, ce qui multiplie les besoins de déplacement, fondus dans un vaste « continuum urbain » globalement indifférencié. Il en est ainsi des franges ou des lisières urbaines, comme des nouvelles infrastructures de transport. »

Au sein de l'espace urbain, les entrées d'agglomération sur les grands axes routiers constituent des situations particulièrement critiques. Ce sont des espaces linéaires toujours en extension, situés aux confins de la ville et, à l'inverse des centres, un peu oubliés. Leur physionomie est assez constante : paysage hétéroclite, mêmes enseignes, mêmes publicités, traitement des espaces publics minimum...

Les entrées de ville du Val d'Argent ne dérogent pas à la règle.

Interfaces avec l'extérieur, elles constituent un enjeu tant d'image que de bon fonctionnement du territoire urbain.



Entrée de ville Ste Marie : station essence, relais Val d'Argent, réseau routier dense : porte d'entrée du territoire pourtant peu qualitative



Entrée de ville Ste Croix côté scierie : zone d'activités avec quelques aménagements paysagers



Entrée de ville Ste Marie : Les halles, un nœud routier et des bâtiments à l'abandon : porte d'entrée du territoire peu qualitative

Aussi il y a enjeu à requalifier les entrées de ville pour l'amélioration du cadre de vie et un renforcement de l'attractivité territoriale.

Un patrimoine bâti à valoriser

Le Val d'Argent possède un patrimoine bâti d'une grande richesse en termes de diversité et de qualité architecturale. Paradoxalement, le territoire connaît des difficultés en matière de logements et le patrimoine a tendance à se dégrader (friches, dévitalisation des centres, dégradation des façades...).

La déviation dans la vallée de la Lièpvrette a bien été insérée dans le paysage, permettant une découverte qualitative des paysages. La signalétique et la publicité ont également été traitées par la Communauté de Communes.

De nombreuses actions de mise en valeur du patrimoine ont été mises en œuvre : Programme Local de l'Habitat, requalification des friches, animation de vitrines vacantes, subventions pour la rénovation des façades, requalification de traversée/espace L'enjeu est de poursuivre cette action de mise en valeur du paysage sur un axe majeur conduisant au tunnel Maurice Lemaire de Ste Marie aux Mines, porte d'entrée de l'Alsace et du Parc (PNRBV).

Un patrimoine hydraulique à protéger et à valoriser

Hors agglomération les cours d'eau connaissent des problèmes d'enrichissement dus en partie à la déprise agricole et au manque d'entretien. Par ailleurs le territoire est confronté à la problématique d'invasion de plantes envahissantes particulièrement la renouée du Japon.

En agglomération, les berges sont artificialisées et sont peu valorisées. Des ponts urbains permettent ponctuellement de découvrir les cours d'eau : la Lièpvrette est souvent cachée par des habitations.



La Lièpvrette : un patrimoine naturel à valoriser

Des points de vue et perspectives remarquables à maintenir et à valoriser

Parallèlement à la première partie du diagnostic qui a permis de déterminer les grandes structures et la charpente paysagère du Val d'Argent, l'approche visuelle est également intéressante à prendre en compte dans le mesure où elle peut servir à fonder les outils de planification du territoire en lien avec des zones, des sites privilégiés pour :

- La découverte du territoire et de ses richesses paysagères (axes routiers, chemins de randonnée, voie verte,...).
- La préservation d'un patrimoine en termes de lecture de façades, de perspectives remarquables, de repères et de points d'appel dans le paysage.

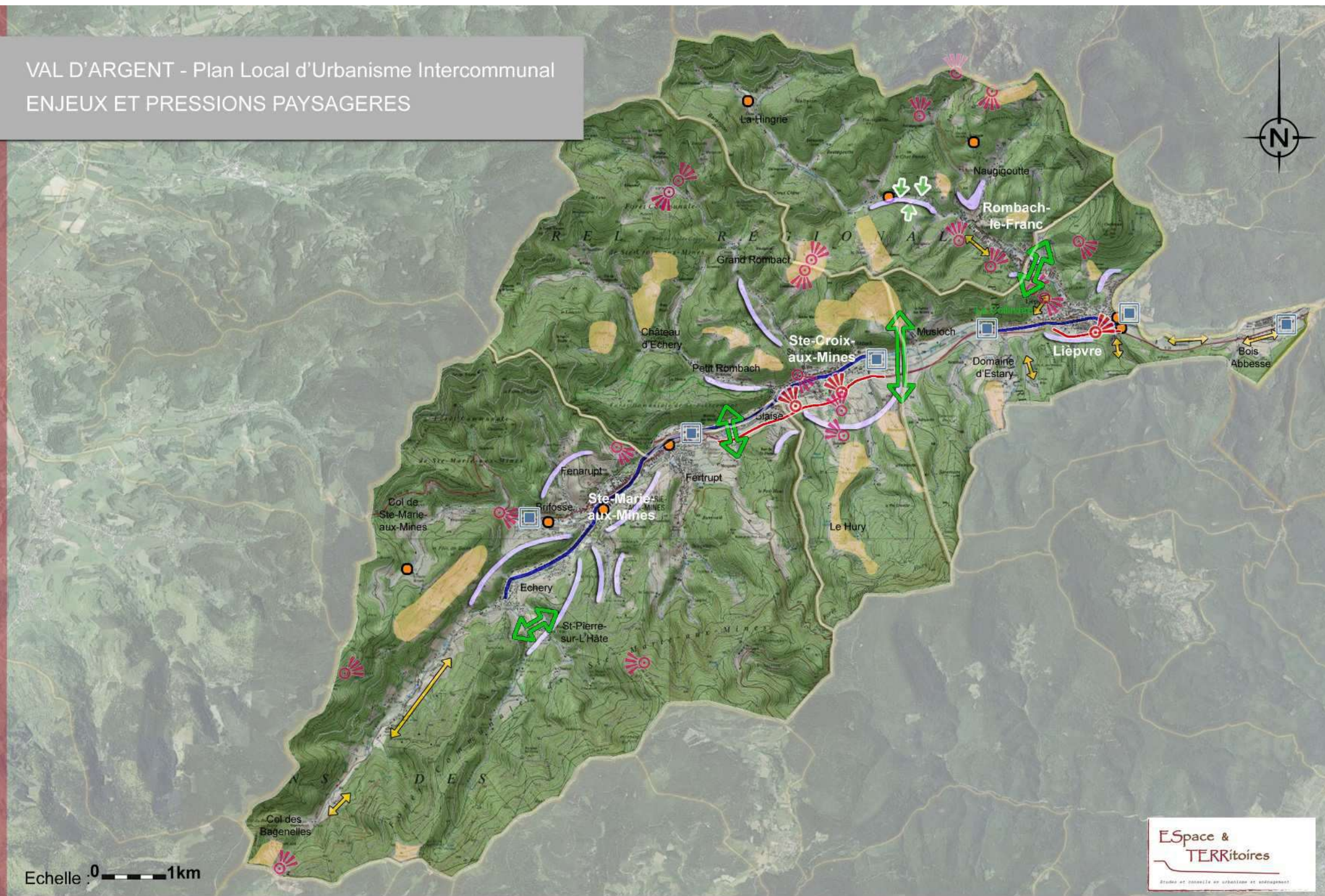
Les points de vue repérés sur la cartographie offrent des vues privilégiées vers les villages, les principaux hameaux et les clairières agricoles. La notion de co-visibilité est fortement présente.

Des zones de reconquête paysagère à prendre en compte et à soutenir

Cette étude est portée par le GERPLAN.

Des coteaux patrimoniaux à préserver

VAL D'ARGENT - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
ENJEUX ET PRESSIONS PAYSAGERES



LEGENDE	
	Limite du territoire communal
	Préserver les coupures paysagères
	Maintenir ouvert les paysages de clairière
	Requalifier les entrées de ville
	Valoriser les points de vues de qualité
	Valoriser les points de vue depuis la RN59
	Endiquer la descente de la forêt
	Maintenir les espaces ouverts
	Valoriser la présence de l'eau
	Travailler sur les friches
	Maintenir la pression agricole

6. LES RISQUES ET LES NUISANCES

6.1. LES RISQUES NATURELS

6.1.1. RISQUE INONDATION

Sur le territoire de la CCVA, quelques secteurs présentent un risque d'inondation le long de la Lièpvrette. Seul un atlas des zones inondables (AZI) a été élaboré par la DREAL. Les plus importantes sont situées sur la commune de Lièpvre où ces secteurs inondables sont situés entre Musloch et Lièpvre le long de la Lièpvrette, au niveau de l'agglomération (près du terrain de foot) et entre Lièpvre et Bois l'Abbesse. Cette zone concerne notamment des secteurs proches de la zone industrielle de Bois l'Abbesse. Une station limnimétrique est installée au niveau de Lièpvre pour la surveillance des crues, elle est gérée par la DREAL.

La CCVA est inclus dans le P.A.P.I. (programme d'actions de prévention des inondations) Giessen Lièpvrette localisé à cheval sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le P.A.P.I. Giessen Lièpvrette couvre la quasi-totalité du bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette. Il a été labellisé le 18 décembre 2014 par la Commission Mixte Inondations (CMI) pour une durée de 6 ans (18/12/2014 – 18/12/2020).

Le programme d'actions du P.A.P.I. Giessen Lièpvrette se décline en 7 axes complémentaires permettant d'aborder le risque inondation dans son ensemble :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.
- Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations.
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise.
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements.
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Différentes actions sont prévues dans ce programme comme l'amélioration des connaissances ou la mise en place de mesures de protection et de renaturation de zones humides de têtes de bassin.

6.1.2. RISQUE GÉOLOGIQUE

Aucune commune de la CCVA ne dispose d'une approbation de plan de prévention des risques (PPR) « mouvements de terrain », d'un arrêté de catastrophes naturelles « mouvements de terrains » ou d'un arrêté de catastrophes naturelles « séismes ».

Trois communes de la CCVA disposent d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Seul Rombach-le-Franc n'a pas encore réalisé ce document.

Le territoire de la CCVA est soumis à deux risques géologiques :

- les risques liés effondrements de mines, de carrières ou d'ouvrages militaires ;
- les risques liés aux gonflements des argiles et aux glissements de terrain.

Risque lié aux effondrements :

Le secteur de CCVA abrite de nombreuses mines. Le BRGM a réalisé un inventaire des mines en 2004 et déterminé le risque sur le secteur de Sainte-Marie-aux-Mines. 294 sites ont été inventoriés :

- 144 sites sans danger apparent ;
- 11 sites de danger faible ;
- 24 sites de danger intermédiaires ;
- 44 sites de danger important ;
- 71 sites de danger non évalué.

Des travaux de sécurisation sont recommandés pour 66 sites.

Pour les ouvrages souterrains non miniers, le BRGM a répertorié plusieurs sites.

Sur la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, 3 cavités sont connues :

- 2 ouvrages militaires (abris) ;
- 1 ouvrage civil (le Tunnel Maurice-Lemaire).

Sur la commune de Sainte Marie-aux-Mines, 10 cavités sont connues :

- 2 ouvrages militaires : il s'agit essentiellement d'abris mais également de Blockhaus et d'une casemate ;
- 1 cavité naturelle.

Sur la commune de Lièpvre, il n'y a pas de cavité connue localisée mais la présence de cavités est signalée.

Sur la commune de Rombach-le-Franc, il n'y a pas des cavités connues.

Risques liés aux gonflements des argiles :

Sur le territoire de la CCVA, une grande partie des fonds de vallée sont concernés par des aléas faibles liés au gonflement des argiles. La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante.

Risques liés aux mouvements de terrain :

Sur la commune de Lièpvre, 6 évènements ont été notés :

- 3 érosions de berges ;
- 2 glissements de terrain ;
- 1 éboulement.

Sur la commune de Rombach-le-Franc, 3 évènements ont été notés :

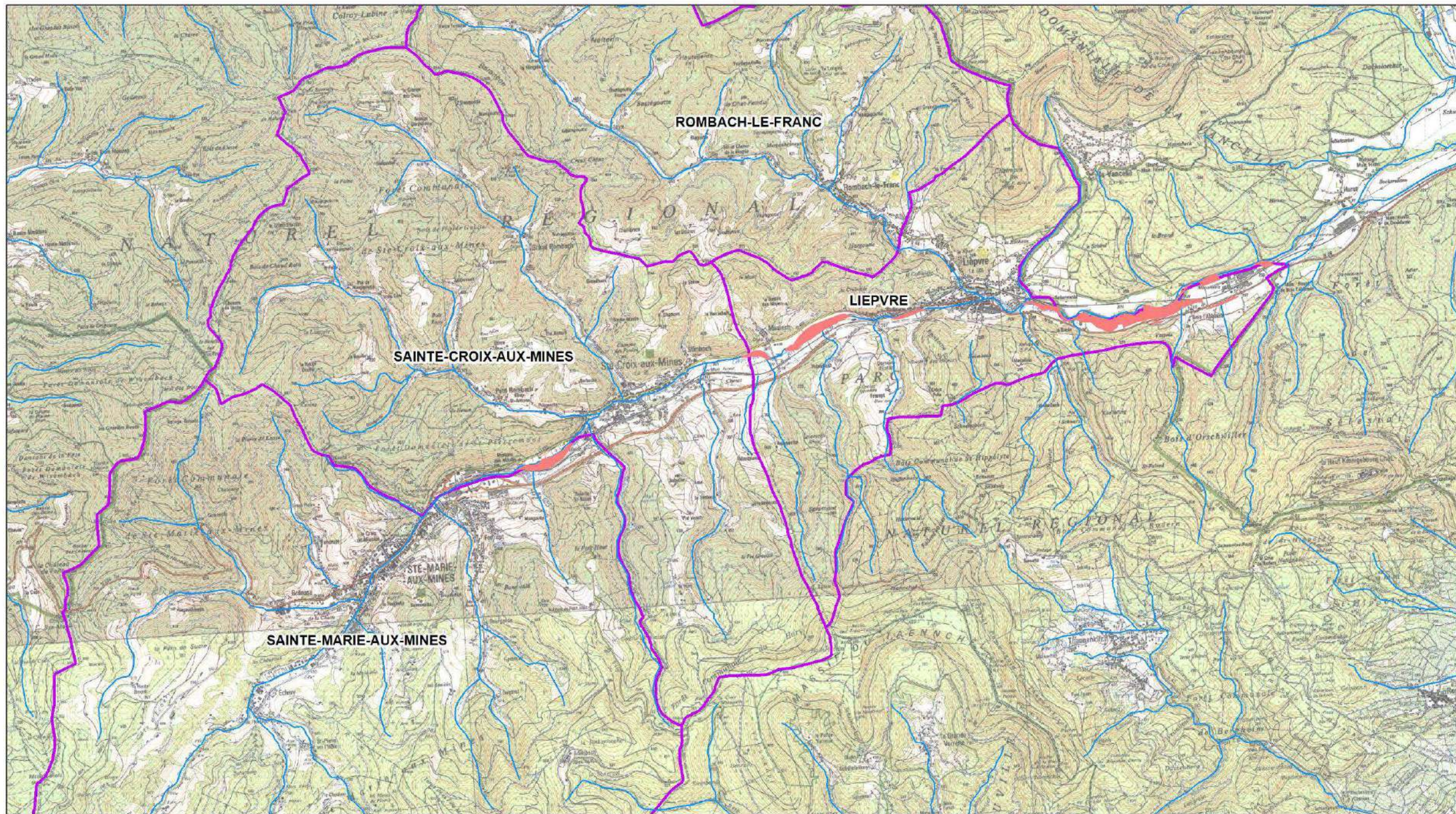
- 2 érosions de berges ;
- 1 glissement de terrain.

Sur la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, 7 évènements ont été notés :

- 1 érosion de berges ;
- 5 glissements de terrain ;
- 1 coulée de boue.

Sur la commune de Sainte Marie-aux-Mines, 8 évènements ont été notés :



- 6 érosions de berges ;
- 2 glissements de terrain.



PLUI de la Communauté de communes du Val d'Argent ZONES INONDABLES



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : SCAN 25

-  Zones inondables
-  Cours d'eau
-  Limites du territoire intercommunal du Val d'argent



Carte 17 : Zones inondables du territoire de la CCVA

6.1.3. RISQUE SISMIQUE

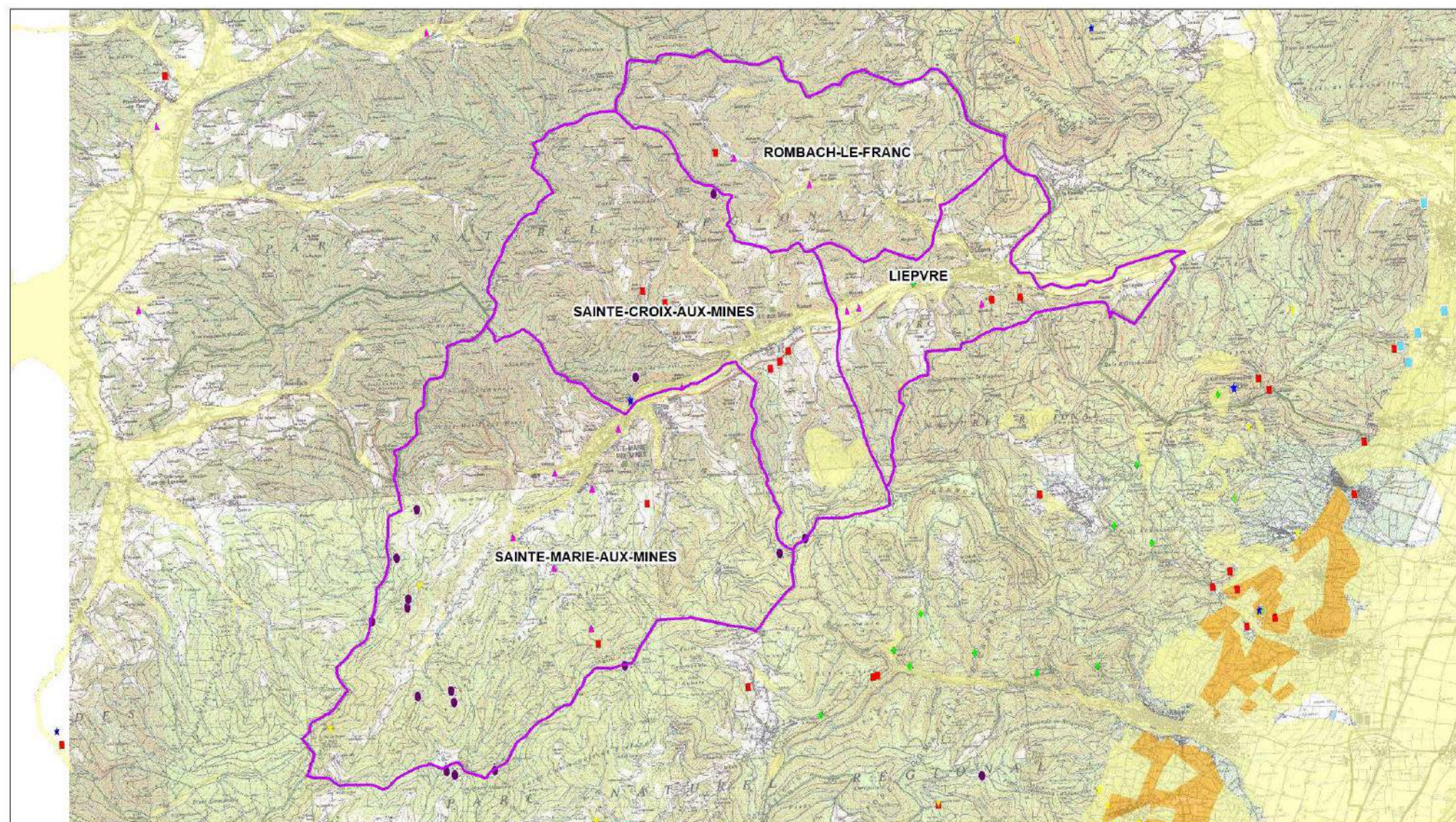
L'ensemble du territoire de la CCVA est situé en zone de sismicité 3 (niveau d'aléa modérée), comme la plupart de la plaine d'Alsace.

Ce zonage de sismicité implique une réglementation sur la construction de bâtiment, notamment de bâtiments publics/stratégiques classifiés selon une catégorie allant de I à IV.

Ainsi, la règle Eurocode 8 NF EN 1998-1, NF EN 1998-3 et NF EN 1998-5 et annexes nationales associées de septembre 2015 s'appliquent pour ces bâtiments. La règle simplifiée PS-MI NF P 06-014 de mars 1995 s'applique quant à elle pour certaines maisons individuelles.

Nous retrouvons, en exigences sur le bâti neuf, pour l'application obligatoire de la règle Eurocode 8 agr=1,1 m/s² pour tous les bâtiments de catégorie III et IV, Eurocode 8 agr=1,1 m/s² pour les bâtiments de catégorie II ainsi que l'application possible (en cas de dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI, sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI, pour les bâtiments de catégorie II.

Des normes s'appliquent aussi concernant les travaux de rénovations sur la structure de ces bâtiments.



PLUI de la Communauté de communes du val d'Argent
RISQUES GEOLOGIQUES



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : SCAN 25

Aléa retrait-gonflement des argiles	Mouvements de Terrain	Cavités souterraines abandonnées d'origine non minière	
Aléa fort	Glissement	Cave	▲ Galerie
Aléa moyen	Eboulément	Carrière	★ Ouvrage Civil
Aléa faible	Coulee	Naturelle	● Ouvrage militaire
A priori nul	Effondrement	Indéterminée	★ Puits
	Erosion des berges		● Souterrain
	Mouvements de terrain non localisés		

0 0.5 1 2 Kilomètres

Carte 18 : Risques géologiques et sismiques du territoire de la CCVA

6.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

6.2.1. LES ÉTABLISSEMENTS À RISQUES

Sur le territoire de la CCVA, 12 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont présentes. Ces ICPE ont des activités diverses : recyclage, carrière, alimentaires, etc.

Sur le territoire, il n'y a pas de site classé SEVESO.

Tableau 12 : ICPE recensés sur le territoire de la CCVA

Nom d'établissement	Commune	Régime	Etat d'activité	Priorité nationale	Etablissements relevant du chapitre II de la Directive n°2010/75/UE du 24/11/2010	Etablissements industriels générant des zones de danger de type risques technologiques (toxique, suppression, thermique) liés à l'exploitation d'ICPE
BURGER SAS	Lièpvre	Enregistrement	En fonctionnement			
HARTMANN PAUL Lièpvre	Lièpvre	Autorisation	En fonctionnement			X
Société Alsacienne de Meubles SALM Sas	Lièpvre	Autorisation	En fonctionnement			
ROSSMANN Sainte-Croix-aux-Mines	Ste Croix-aux-Mines	Autorisation	En fonctionnement		X	X
SALBER RECYCLAGES	Ste Croix-aux-Mines	Autorisation	En fonctionnement			X
WAGNER Patrick	Ste Croix-aux-Mines	Autorisation	En fonctionnement			
DELCROS	Ste Marie-aux-Mines	Autorisation	En fonctionnement	X	X	

Correspondance entre l'ampleur du risque et les classements ICPE et SEVESO

Nature du risque ou de la nuisance	Classement ICPE	Classement SEVESO
Nuisance ou danger faible	Déclaration	-
Nuisance ou danger moyen	Enregistrement	-
Nuisance ou danger important	Autorisation	-
Danger relativement important	Autorisation + seuil dépassé de l'arrêté du 10 mai 2000	Seuil bas
Danger fort	Autorisation avec servitudes d'utilité publique (AS)	Seuil haut

6.2.2. LES RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGE ET DE DIGUES

D'après le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Haut-Rhin (édition 2016), aucune commune du territoire de la CCVA ne se trouve en aval d'un barrage et ne présente de risque à ce niveau.

6.2.3. LES RISQUES DE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE

Un risque transport de matières dangereuses est signalé sur les communes de Lièpvre, Sainte-Croix-aux-Mines, et de Sainte Marie-aux-Mines dans le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM). Ce risque est signalé pour :

- Le transport routier, la RN 59 est un axe important et le risque est intimement lié à l'importance du trafic routier. Notons cependant que tous les concentrations urbaines (cœur de bourg, etc.) présentent aussi un risque accru lié aux approvisionnements (hydrocarbures des stations-services, chlore pour les stations de traitements des eaux, produits phytosanitaires et fioul domestique).
- Transport par canalisation, par le passage d'un gazoduc alimentant les communes du Val d' Argent. Les réseaux de gaz, tant de transport que de distribution sont réalisés en souterrain. La présence de tels ouvrages dans le sous-sol entraîne pour toute personne qui envisage un projet de travaux situé dans la zone d'implantation des ouvrages, la nécessité de faire une demande de renseignements auprès de la mairie. De plus, toute personne chargée de travaux à proximité de ces ouvrages doit adresser au service de l'exploitant d'ouvrage une déclaration dix jours au moins avant le début des travaux.

6.2.4. POLLUTION DES SOLS

Selon la base de données BASIAS⁴, il existerait 86 anciens sites industriels potentiellement pollués sur le territoire de la CCVA (voir annexe).

Tableau 13 : Sites pollués par commune d'après la BDD Basias

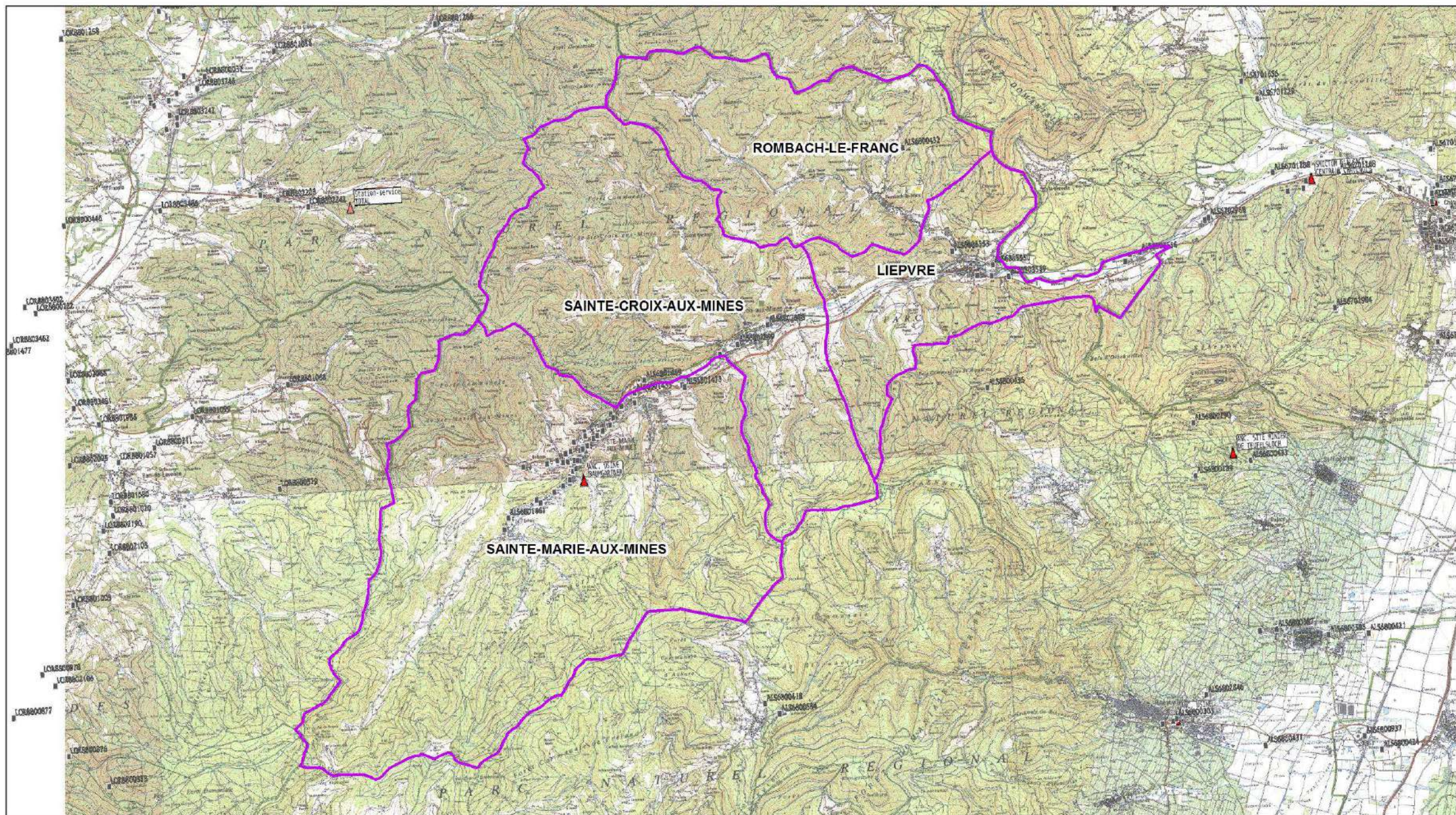
Commune	En activité	Partiellement réaménagé et partiellement en friche	Activité terminée	Ne sait pas	Nombre de sites pollués selon BASIAS
Lièpvre	3	1	5	2	11
Rombach-le-Franc				1	1
Sainte-Croix-aux-Mines	2			15	17
Sainte-Marie-aux-Mines	12		45		57

Sur l'ensemble du territoire, seul un site est recensé par la base de données sur les sites pollués BASOL⁵.

Il s'agit de l'ancienne usine Baumgartner sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines. Cet ancien site de teinture et d'ennoblissement de matière textile de l'entreprise Baumgartner comprenait des stocks de produits chimiques qui sont restés après la fermeture. Une pollution par des infiltrations d'hydrocarbures a été relevée. Ce site propriété de la CCVA a fait l'objet d'étude pour sa dépollution et des mesures de dépollution ont été prises. Le site fait l'objet d'un suivi annuel.

⁴ Inventaire historique des sites industriels et activités en service (BASIAS)


⁵ Base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.



PLUI de la Communauté de communes du val d'Argent
SITES POLLUÉS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS



Réalisation : O.G.E., 2017
Source des données : O.G.E.
Fond de plan : SCAN 25

-  Sites et sol pollués
-  Anciens sites industriels



Carte 19 : Localisation des anciens sites pollués du territoire de la CCVA

6.3. LES NUISANCES ACOUSTIQUES

Les infrastructures de transport routier représentent la principale source de bruit sur le territoire. Aussi, au regard de la législation sur le bruit, les bâtiments nouveaux situés dans un secteur affecté par le bruit doivent être isolés en fonction de leur exposition sonore.

Les arrêtés préfectoraux de classement sonore des infrastructures bruyantes en date du 21 février 2013 viennent définir les infrastructures bruyantes du département de Haut-Rhin et les secteurs affectés par le bruit. Sur le territoire concerné, le classement concerne la RN 59, classée en catégorie 3, soit une largeur affectée par le bruit de 100 m de part et d'autre. Le fort trafic enregistré sur la RN 59 est de l'ordre de 10 000 véhicules/jours. Les premiers rangs de logements des villes traversées par la RN 59 présentent une sensibilité au bruit qui devra être prise en compte dans les projets d'aménagement.

6.4. LA GESTION DES DÉCHETS

La CCVA adhère au Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale qui couvre un **territoire de 90 communes**, regroupées en 7 Communautés de Communes. Son siège est situé à Scherwiller.

Le SMICTOM d'Alsace réalise les missions suivantes :

- la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et matériaux à recycler) ;
- le traitement des déchets ménagers ;
- le tri des matériaux à recycler ;
- le compostage ;
- l'exploitation des déchèteries ;
- l'enfouissement.

Le service régulier d'enlèvement des ordures ménagères hebdomadaire pour les déchets fermentescibles et une fois toutes les 2 semaines pour les déchets recyclables. Une déchèterie est située sur la commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

6.5. SYNTHÈSE RISQUES ET NUISANCES

Le tableau ci-dessous rappelle les risques encourus par communes de la CCVA selon le Dossier Département des Risques Majeurs (DDRM) du Haut-Rhin (2016).

Tableau 14 : Synthèse des risques et nuisances par commune

COMMUNES	SEISME	INONDATION		MOUVEMENT DE TERRAIN				TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES
	Zonage	Atlas des zones inondables	Nombre cat nat	Type mvt	Cavités souterraines	Aléa retrait-gonflement d'argile	Nombre cat nat	Mode
LIEPVRE	3	X	5	Glissement/chute de bloc		X		Route / Canalisations
ROMBACH-LE-FRANC	3		3	Glissement/Effondrement		X	1	
STE CROIX AUX MINES	3	X	5	Glissement	X	X		Route / Canalisations
STE MARIE AUX MINES	3	X	4	Glissement	X	X		Route / Canalisations

7. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

A partir de l'analyse de l'état initial de l'environnement menée sur les différentes thématiques de l'environnement, une synthèse et une hiérarchisation des enjeux du territoire de la CCVA a été menée. Cette synthèse illustre les richesses et les opportunités du territoire mais aussi ses faiblesses et menaces et identifie ainsi les enjeux environnementaux et leur importance.

Ces éléments sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

Thématique de l'environnement	Richesses et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux	Importance des enjeux
Ressource en eau	<p>Qualité des eaux</p> <p>Riche réseau hydrographique dont la Lièpvrette est un axe majeur. Qualité chimique des eaux de surface qualifiée en « bon état » sur la Lièpvrette. L'état de ce cours d'eau s'est globalement amélioré ces dernières années.</p> <p>Cours d'eau de 1^{ère} catégorie, en bon état.</p>	<p>Qualité des eaux</p> <p>Les pollutions détectées concernent principalement les pesticides. La qualité biologique passe de « moyen » à « pas en bon état » à partir du village de Sainte-Marie-aux-Mines sur la Lièpvrette. Le Rombach, lui, présente un « bon état ».</p>	Améliorer la qualité des eaux du territoire, notamment celle des grands cours d'eau => agriculture et assainissement.	Moyen
	<p>Alimentation en eau potable</p> <p>L'origine de la ressource est principalement les sources. La CCVA compte 15 périmètres de protection des eaux potables situés au niveau des zones de captages.</p> <p>L'eau est globalement de bonne qualité, elle est très douce et aucun pesticide n'a été détecté.</p>	<p>Alimentation en eau potable</p> <p>Quelques problèmes ponctuels de contamination de l'eau distribuée surviennent chaque année (mauvaise qualité bactériologique).</p> <p>Les performances du réseau sont insuffisantes, le rendement du réseau d'adduction sur certains secteurs est de 67 à 88% selon les secteurs</p> <p>La nappe ayant peu de capacité de stockage, une grande partie du secteur est sensible à l'étiage des aquifères.</p>	Maintien de la qualité de la ressource en eau. Limiter la consommation en eau.	Faible
	<p>Assainissement</p> <p>Une station d'épuration collecte et traite les effluents à Sainte-Marie-aux-Mines. Les communes de Rombach-le-Franc, Lièpvre et Sainte-Croix-aux-Mines ont été raccordées à la station de traitement de Sélestat à l'automne 2006.</p> <p>Taux de raccordement élevé pour Sainte-Marie-aux-Mines (94 %)</p>	<p>Assainissement</p> <p>Le Val d'Argent étant encaissé, le taux de raccordement est moins élevé pour Sainte-Croix-aux-Mines (76%) et Rombach-le-Franc (76%).</p> <p>Au vu des contraintes topographiques, le raccordement de certaines habitations très isolées ne pourrait se faire qu'avec des investissements financiers très lourds. Pour le Val d'Argent, sur les habitations disposant d'un assainissement non collectif, le pourcentage d'installations aux normes est faible (en moyenne 21 % seulement).</p>	Améliorer le taux d'assainissement collectif et les dispositifs d'assainissement individuel.	Moyen

Thématique de l'environnement	Richesses et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux	Importance des enjeux
Climat - air - énergie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il n'y a pas de station de surveillance de la qualité de l'air à proximité du territoire de la CCVA. ✓ L'Indice de Qualité de l'Air annuel montre un état bon à moyen de l'air dans le secteur de la CCVA. ✓ La CCVA est en dehors des zones sensibles aux pollutions de l'air, mais présente un enjeu lié aux émissions de polluants de la N59 et de l'industrie. ✓ Des efforts sont entrepris depuis des années pour maximiser la production d'électricité avec les énergies renouvelables => Sainte-Marie avec deux chaufferies biomasse, une puissance solaire de 416 kW et 6 éoliennes domestiques / Rombach-le-Franc est également équipée d'une chaufferie biomasse. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénovation des bâtiments publics. ✓ Station hydrogène pour développer la mobilité hydrogène sur le territoire. (en projet) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une consommation énergétique et des émissions de GES supérieures à la moyenne (liés au caractère rural du territoire). ✓ Un parc de logement ancien, peu dense et fortement consommateur d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration des problématiques de réhabilitation énergétique dans les rénovations de bâtiments et amélioration de la performance énergétique des formes urbaines des nouvelles opérations d'aménagement. ✓ Augmentation de la part des énergies renouvelables dans les opérations d'aménagement : développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur pour les communes non concernés, développement de la méthanisation dans les bâtiments agricoles. 	Moyen
Milieu naturel - biodiversité	<p style="text-align: center;">Continuités écologiques</p> <p>Milieus naturels de qualité, relativement bien conservés.</p> <p>Nombreux périmètres de protection ou d'inventaire (Natura 2000, APB, ZNIEFF 1 et 2) : 1 ZPS et 1 ZSC, 8 périmètres en ZNIEFF de type I et 1 périmètres en ZNIEFF de type II.</p> <p>Nombreuses espèces patrimoniales notamment associées aux promontoires siliceux, milieux thermophiles avec des espèces à affinités méridionales. Surfaces prairiales importantes dans le lit majeur de la Lièpvrette, plus ou moins hydromorphes et prairies mésophiles sur les versants.</p>	<p style="text-align: center;">Continuités écologiques</p> <p>Déprise rurale particulièrement marquée qui entraîne une fermeture progressive des milieux ouverts (prairies), au bénéfice du milieu forestier.</p> <p>Etat de conservation de certains habitats médiocre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence massive d'espèces végétales exotiques envahissantes (exemple de la Renouée du Japon très présente le long du réseau hydrographique). ✓ Gestion intensive de certaines prairies (amendements excessifs, fauches trop précoces ou trop fréquentes). ✓ Menace de l'urbanisation sur certaines surfaces en zone humide. ✓ Sylviculture intensive et plantations, peu de vieillissement des boisements. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des espaces naturels remarquables du territoire et des espèces animales et végétales associées. ✓ Lutte contre les espèces végétales exotiques. 	Fort
	<p style="text-align: center;">Continuités écologiques</p> <p>Le territoire d'étude présente une bonne continuité écologique du fait de la faible fragmentation des milieux naturels.</p>	<p style="text-align: center;">Continuités écologiques</p> <p>Impact de la déprise (fermeture) sur le continuum agricole extensif.</p> <p>Deux obstacles majeurs apparaissent, il s'agit de la D459 et la N59, ceux-ci n'étant néanmoins pas infranchissables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien de la qualité des biotopes exceptionnels existant notamment par une sylviculture plus « naturelle », limitation des plantations de résineux. ✓ Maintien ou réouverture des espaces ouverts mésophiles extensifs et des vergers, à proximité des habitations et sur les versants nord et sud. ✓ Amélioration des pratiques agricoles sur les espaces prairiaux dégradés (limitation de l'amendement et réflexion sur les dates de fauche et leur fréquence) notamment sur certaines prairies du lit majeur de la Lièpvrette. 	Moyen

Thématique de l'environnement	Richesses et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux	Importance des enjeux
Risques et nuisances	<p>Risques naturels</p> <p>Plusieurs documents identifient les zones inondables du territoire et permettent ainsi d'encadrer les possibilités de construction dans les zones inondables : P.A.P.I. (programme d'actions de prévention des inondations) Giessen Lièpvrette.</p>	<p>Risques naturels</p> <p>Une partie du territoire identifié comme zone inondable le long de la Lièpvrette.</p> <p>Deux risques géologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ effondrements de mines, de carrières ou d'ouvrages militaires ; ✓ gonflements des argiles et glissements de terrain. 	Intégration des prescriptions des PAPI et des risques d'effondrement dans les projets d'aménagement.	Fort
	<p>Risques technologiques</p> <p>7 ICPE présentes sur le territoire. Peu de risque industriel (pas site SEVESO).</p>	<p>Risques technologiques</p> <p>Risque de transport de matières dangereuses signalé sur les communes de Lièpvre, Sainte-Croix-aux-Mines, et de Sainte Marie-aux-Mines pour le transport routier (RN59) et le transport par canalisation (gazoduc).</p>	Tenir compte des pollutions potentielles pour l'aménagement du territoire.	Moyen
	<p>Nuisances acoustiques</p> <p>Le territoire de la CCVA a globalement une bonne ambiance sonore et est assez peu concerné par les nuisances acoustiques</p>	<p>Nuisances acoustiques</p> <p>Les infrastructures de transport routier représentent la principale source de bruit sur le territoire => RN 59, classée en catégorie 3, soit une largeur affectée par le bruit de 100 m de part et d'autre.</p>	Tenir compte de la présence des axes routiers bruyants dans l'aménagement du territoire (aménagement préférentiel en second rang).	Faible

8. BIBLIOGRAPHIE

- ANDRE A., 2012. *Document d'objectifs de la zone de protection spéciale (ZSC) Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises*. Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 73 p.
- BARATAUD M. et al, 2000. *Sites Natura 2000. Définition et aires d'études pour une cartographie des habitats de chasse à chiroptères*.
- Bouquot éco-paysagement, 1999. *Constitution du réseau européen Natura 2000 : site des promontoires siliceux, secteur du massif forestier et siliceux du Molkenrain. Partie I : description des patrimoines*. 160p.
- Bouquot éco-paysagement, 1999. *Constitution du réseau européen Natura 2000 : site des promontoires siliceux, secteur du massif forestier et siliceux du Molkenrain. Partie II : description des activités économiques - synthèse des enjeux*. 59p.
- Cabinet DENNY CONSULTANT, 1994. *Contribution à l'inventaire et à la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en Alsace en application de la Directive Habitat CEE du 21 mai 1992*. DIREN Alsace.
- OBERTI D., 1990. *Catalogue des types de stations forestières des Vosges alsaciennes*. Vol. I, Minist. de l'Agriculture et de la Forêt.
- SANE R., 2006 *Définition de sites significatifs pour la préservation du crapaud Sonneur à ventre jaune et de quatre espèces de chauves-souris en Alsace*. Diren Alsace, 73 p..

Listes rouges :

- BUFO, 2014. *La Liste rouge des Reptiles menacés en Alsace*. BUFO, ODONAT. Document numérique.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE D'ALSACE et SOCIÉTÉ BOTANIQUE D'ALSACE, *Liste rouge de la flore d'Alsace – version 2014*. Document numérique, 59 p.
- GEPMA, 2014. *La Liste rouge des Mammifères menacés en Alsace*. GEPMA, ODONAT. Document numérique.
- IMAGO, 2014. *La Liste rouge des Orthoptères menacés en Alsace*. IMAGO, ODONAT. Document numérique.
- IMAGO, 2014. *La Liste rouge des Rhopalocères et Zygènes menacés en Alsace*. IMAGO, ODONAT. document numérique.
- LPO ALSACE, 2014. *La Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace*. LPO Alsace, ODONAT. Document numérique.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. (Coord.), 1995. *Livre rouge de la flore menacée de France, Tome 1 : espèces prioritaires*. MNHN, CBN Porquerolles, Ministère de l'Environnement, 486 p.
- SARDET E. & DEFAUT B., 2003. *Méthodologie générale pour la constitution de Listes d'Orthoptères menacés en France*. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 8 : 21-25.
- UICN FRANCE, MNHN & SHF (2009). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France.
- UICN FRANCE, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. Paris, France.

Textes réglementaires :

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces protégées en région Alsace complétant la liste nationale.
- Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.
- Cartographie interactive de la DREAL Alsace http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/5/Carte_Alsace.map
- Faune Alsace <http://www.faune-alsace.org/>
- INPN ZNIEFF <http://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>
- Portail national d'accès aux référentiels sur l'eau <http://www.sandre.eaufrance.fr/>

9. ANNEXES

9.1. LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TABLEAU DE LA FLORE PATRIMONIALE

Les catégories des listes rouges (LR) France sont :

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable

NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ;

LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ;

DD ou **NE** : données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

Les catégories UICN des listes rouges Alsace 2014 sont :

RE : Taxon éteint en Alsace

Taxons menacés de disparition en Alsace :

CR*	Présumé disparu
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi-menacé (taxon proche du seuil des taxons menacés ou qui pourrait être menacé si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

LC : Préoccupation mineure (taxon pour lequel le risque de disparition d'Alsace est faible).

DD : Données insuffisantes (taxon pour lequel l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

NA : Non applicable. Taxon non évalué car :

(i) : Taxon introduit en Alsace dans la période récente (après 1500 pour la faune et la fonge, après 1900 pour la flore) ;

(o) : Taxon occasionnel, non implanté en Alsace.

(r) : Taxon apparu depuis moins de 10 ans.

(nc) : Taxon au statut d'indigénat non confirmé.

nc : Taxon non confirmé, signalé dans la période récente (après 1500), mais présence non confirmée ou jugée douteuse.

Cotation ZNIEFF :

Pour chaque espèce de la liste d'espèces déterminantes, un coefficient révélateur de l'importance de l'espèce dans la définition des ZNIEFF a été calculé et attribué aux espèces. Ainsi, il a été décidé de définir quatre valeurs de cotation :

100 : espèce très rare et/ou très menacée ; sa présence suffit pour créer une ZNIEFF ;

20 : espèce rare et/ou menacée ;

10 : espèce moins rare et/ou menacée ;

5 : autre espèce remarquable.

9.2. LISTE DES SITES IDENTIFIES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVA

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Etat occupation	Libellé activité
ALS6800427	LIEPVRE		Décharge de Grand'Breuil	Activité terminée	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M.)
ALS6803547	LIEPVRE	HARTMANN Paul SA, ex DIETRICH & FILS Ets	Atelier d'imprégnation à froid au créosote du bois	Partiellement réaménagé et partiellement en friche	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ALS6803548	LIEPVRE	BURGER (Industrie du Bois)	Atelier de traitement du bois	En activité	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ALS6803549	LIEPVRE	GARAGE GERBER	Dépôt d'hydrocarbures	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6803550	LIEPVRE	WILLEMIN (Henri)	Ferronnerie et récupération de pièces métalliques	En activité	Fabrication de coutellerie, démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
ALS6803551	LIEPVRE	HEPPNER & Cie	Tissage	Ne sait pas	Tissage
ALS6803552	LIEPVRE	WITZ & DIEMER	Tissage	Ne sait pas	Tissage
ALS6803553	LIEPVRE	RISLER (Consortium Général Textile) SA	Tissage, Dépôt de fuel	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6803554	LIEPVRE		Taillanderie	Activité terminée	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)
ALS6803555	LIEPVRE	DIETSCH, ex BRICK & DIETSCH	Tissage	Activité terminée	Tissage
ALS6803556	LIEPVRE	HARTMANN (Paul) SA	Fabrique de produits d'hygiène à base de cellulose et de coton	En activité	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)
ALS6800432	ROMBACH-LE-FRANC		Décharge de Raingoutelle	Ne sait pas	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
ALS6802884	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	CADE (Johann)	Abattoir	Ne sait pas	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)
ALS6802885	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	ERGEE INTERNATIONAL	Fabrique de bas et collants	Ne sait pas	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques, dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
ALS6802886	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	HEPNER & Cie	Tissage	Ne sait pas	Tissage
ALS6802887	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	FROMMEL	Tissage	Ne sait pas	Tissage
ALS6802888	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SCHOUBART	Filature	Ne sait pas	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage
ALS6802889	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	MARCHAND Ets	Atelier de préservation du bois	Ne sait pas	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ALS6802890	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SCHMITT & FILS Ets	Atelier de préservation du bois	Ne sait pas	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ALS6802891	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	VINLENT (A.)	Scierie	Ne sait pas	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
ALS6802892	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	JEAN-BERNARD	Atelier menuiserie et de vernis	Ne sait pas	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis..., fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
ALS6802893	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	MENZER Ets	Société Nouvelle de Signalisation	Ne sait pas	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
ALS6802894	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	JACQUEMIN Ets	Garage	Ne sait pas	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
ALS6802895	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	GLASSER & VAUCOURT (Frères)	Fonderie	Ne sait pas	Fonderie
ALS6802896	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	LAUDMANN & LEDOUX	Fabrique d'indiennes et lavage de tissus de coton	Ne sait pas	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange, ennoblissement textile (teinture, impression,...)
ALS6802897	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	SALBER CHIMIE Ets	Distillerie de solvants	En activité	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
ALS6802898	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	TECMO SA, ex ENOLAC	Fabrique de peinture et vernis avec cuisson des huiles	Ne sait pas	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées, fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
ALS6802899	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	ROSSMANN Ets	Dépôt de fuel, fabrique de papier	En activité	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6802900	SAINTE-CROIX-AUX-MINES		Fonderie de suif	Ne sait pas	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (voir C19.20Z)
ALS6800304	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	BAUMGARTNER Ets SA, ex SCHLUMBERGER, ex ELLMER	Teinturerie blanchisserie Baumgartner	Activité terminée	Ennoblissement textile (teinture, impression,...), stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), fabrication d'articles textiles, dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Etat occupation	Libellé activité
ALS6800435	SAINTE-MARIE-AUX-MINES		Décharge Sur le Pré.	Activité terminée	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M.)
ALS6801323	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	RIBOUD et ZIEGLER	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801423	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	KAYSER	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801424	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	FROMMEL	Tissage mécanique	Activité terminée	Tissage
ALS6801425	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	BERRET, ex STRICKER, ex OSMONT	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801426	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	VOSGES-ARDENNES (Fonderies des)	Fonderie	Activité terminée	Fonderie
ALS6801427	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	Dépôt de liquides inflammables	En activité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6801428	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	KOENIG et Frères	Tissage	Activité terminée	Tissage
ALS6801429	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SHELL DIRECT	Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6801430	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	MANUFACTURE D'IMPRESSION DE STE-MARIE-AUX-MINES, ex TRICOT FRANCE SA, ex Teintures et apprêts de Ste Marie aux Mines SARL, ex Société Nouvelle des Ets LACOUR SA, ex J.B. LACOUR et Cie	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression fabrication d'articles textiles, stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6801431	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	FASSLER, ex FAVA (Fonderie et Atelier Vosges-Ardennes)	Fonderie, traitement des métaux	En activité	Fonderie, traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
ALS6801432	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	BURGER R. et Cie.	Scierie, boissellerie, atelier de vernissage	Activité terminée	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis..., fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants
ALS6801433	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	ALPLAST, ex Collège technique, ex HAFFNER, ex KROEBER et WEISGERBER, ex VAULTRIN	Site Alplast, ex Collège, ex Filature	En activité	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage, fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)
ALS6801435	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	KLEHM	Vinaigrerie	Activité terminée	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
ALS6801436	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	MARTIN	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801437	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	TEINTURERIES DE L'EST SA, ex RIBOUD	Teinturerie	En activité	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR)
ALS6801438	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	OETTLY	Fabrique de harnais à tisser	Activité terminée	Apprêt et tannage des cuirs
Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Etat occupation	Libellé activité
ALS6801439	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	KAYSER	Teinturerie KAYSER	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801440	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DELCROS et Cie SA (Le polissage électrolytique de l'EST)	Atelier de traitement de surface et de polissage	En activité	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
ALS6801442	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	CHENAL	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801443	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	POIROT	Fonderie de cuivre	Activité terminée	Fonderie d'autres métaux non ferreux, fonderie d'autres métaux non ferreux
ALS6801445	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	LASSAGNET, ex SCHAEFFEL, ex DIETSCH ET BRICK, ex REBER	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801446	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DEGERMANN	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801448	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	VAUTRINOT	Fabrique de fils	Activité terminée	Fabrication d'articles textiles
ALS6801449	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SCHMITT et Fils Société	Atelier de travail du bois	En activité	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles
ALS6801450	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	PFISTER, ex ZUBERBÜHLER	Imprimerie sur étoffes	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801451	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	HARTMANN (Paul) Ets, ex BLECH Frères et Cie	Fabrique d'articles d'hygiène, dépôt de liquides inflammables.	En activité	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette, dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ALS6801453	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	MARINESE SARL	Fabrique d'éviers	Activité terminée	Fabrication d'appareils électroménagers (électriques ou non)
ALS6801454	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DEGERMANN	Fabrique de chandelles	Activité terminée	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (voir C19.20Z)
ALS6801455	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	HUSS (Père)	Entrepreneur en bâtiments,	Activité terminée	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Etat occupation	Libellé activité
			scierie.		
ALS6801456	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SILBERZAHN	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801457	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	MEYER	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801458	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DREYFUS-WOERTH	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801459	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DREYFUS, LEVY et BERNHEIM	Tissage	Activité terminée	Tissage
ALS6801460	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	WEBER, ex WEBER Père et Fils.	Fabrique d'indienne et apprêt	Activité terminée	Fabrication d'articles textiles, fabrication d'articles textiles
ALS6801461	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	GUIMPEL Frères, ex ANTOINE et Cie	Tissage	Activité terminée	Tissage
ALS6801462	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	GOGUEL-DIEHL	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801463	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DIEHL et Cie	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801464	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DIGENFUHR, ex ANTOINE et Cie	Scierie, ex Tissage	Activité terminée	Tissage, imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ALS6801465	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	GUIMPEL, ex LAMOUREUX et LESSLIN, ex LAMOUREUX et FROMMEL, ex LENDERMANN, ex GERMAIN et SCHOUBARD	Tissages	Activité terminée	Tissage
ALS6801466	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	BLECH Frères, ex REBER	Teinturerie et tissage	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...), tissage
ALS6801467	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	EDLER et LEPAVEC, ex HEPNER et Cie.	Teinturerie et tissage	En activité	Ennoblement textile (teinture, impression,...), tissage,
ALS6801468	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DIEMER, ex BRESSLER et MEHL	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...),Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801469	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	KASOSKY	Séchoir de coton	Activité terminée	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage
ALS6801470	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SICTOM DE SELESTAT	Déchetterie	En activité	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M.)
ALS6801472	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	DORNER	Atelier de construction mécanique	Activité terminée	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)
Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Nom usuel	Etat occupation	Libellé activité
ALS6801473	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	BERRET, ex SAAR, ex SAUTER (Père), ex RUHLMANN	Usine d'apprêts	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...), fabrication d'articles textiles
ALS6801474	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	RUHLMANN et SAUTER	Blanchisserie et apprêt	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...), fabrication d'articles textiles
ALS6801475	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	FINA Société	Station service	En activité	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
ALS6801476	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	GOETTELMANN (Hyppolyte)	Chandellerie	Activité terminée	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (voir C19.20Z)
ALS6801477	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SCHERDEL Frères Ets	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801478	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	WAGNER (Patrick)	Auto-casse	Activité terminée	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)
ALS6801479	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	EDLER et LEPAVEC, ex STEINER et Cie, ex LEYDECKER et CAESAR	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)
ALS6801480	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	NORMALU Société, ex GRIMM, ex Bourgeois-Joly	Atelier de traitement des métaux	En activité	Tissage, traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
ALS6801481	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	ORBILLOT DISTRIBUTION (SUPER U), ex UNICO	Station service	En activité	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
ALS6801482	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	BERRET, ex STRICKER, ex OSMONT	Teinturerie	Activité terminée	Ennoblement textile (teinture, impression,...)